



RAPPORT

à

Monsieur le ministre de la Défense
et
Madame la ministre de la Culture et de la Communication

« LA MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE »

**Pour la création d'un centre de recherche et
de collections permanentes dédié à
l'histoire civile et militaire de la France**

Hervé Lemoine
conservateur du patrimoine

- avril 2008 -

**« Pour la création d'un centre de recherche et de collections permanentes
dédié à l'histoire civile et militaire de la France »**

Rapport adressé
à
Monsieur le Ministre de la Défense
et
Madame la Ministre de la Culture et de la Communication

Note liminaire

Ce rapport répond aux objectifs définis par la lettre de mission qui m'a été adressée le 20 novembre 2007, à savoir : **« proposer des solutions concrètes en vue de la réalisation du centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France, souhaité par le Président de la République »**¹. Tout comme dans le rapport d'étape qui l'a précédé, et sans préjuger du nom définitif de cet établissement, j'ai pris le parti de le désigner comme il apparaît dans cette lettre, puisque celle-ci reprend les termes exacts employés par le Président de la République lorsqu'il en a fait état dans les priorités de l'action gouvernementale pour la culture². Si la dénomination définitive du « Centre » sera laissée à l'appréciation des ministres de la Défense et de la Culture et de la Communication, et à celle du Président de la République, j'ai cependant formulé quelques propositions et retenu pour le titre de ce rapport celle qui a recueilli la majorité des suffrages des historiens ou des personnalités rencontrés : « la maison de l'histoire de France ».

Afin de dissiper tout malentendu, je tiens à préciser que ce nom n'a pour objet que de désigner le « pôle musée » des Invalides et non pas l'hôtel dans son ensemble, celui-ci demeurant par ailleurs le siège d'importants services et commandements militaires, et abritant, en son sein, l'Institution nationale des Invalides. La proposition qui est faite est que *la maison des soldats* soit aussi *la maison de l'histoire de France*. A l'heure où le lien Armée-Nation paraît parfois diffus, il me semble qu'une telle perspective lui donnerait une signification plus concrète et cohérente avec la notion d'histoire civile et militaire évoquée dans la lettre de mission.

Les premières propositions faites dans le rapport d'étape remis le 11 février 2008 ayant été approuvées par les deux ministres, il n'a pas été nécessaire d'en modifier radicalement le contenu qui demeure la matrice de cette version, notablement enrichie des idées et suggestions nées des visites et des entretiens, près de cinquante, qui ont été menés depuis le mois de février. Qu'il me soit ici permis d'exprimer toute ma gratitude à ceux qui, nombreux, m'ont dispensé avis, conseils et, ce qui est précieux dans ce type d'entreprise, encouragements et enthousiasme. Je prie les lecteurs du rapport d'étape de bien vouloir accepter mes excuses pour n'avoir pu trouver un mode de présentation qui leur aurait épargné une deuxième lecture en concentrant leur attention sur les seuls ajouts intervenus entre les deux versions. Mais ceux-ci sont trop nombreux pour ne figurer que dans des encadrés ou pour être rejetés en fin de chapitre. J'ai donc pris le parti de corriger et d'enrichir le texte initial autant que de besoin, en tenant compte des desiderata de mes commanditaires.

Les ministres de la Défense et de la Culture et de la Communication ont souhaité que les pistes suivantes soient tout particulièrement approfondies³ :

- Confirmer la vocation patrimoniale des Invalides.
- Doter la France du grand musée d'histoire nationale qui lui fait aujourd'hui défaut.
- Faire des Invalides, grâce aux collections qui y seront rassemblées et à une muséographie évolutive et interactive, un outil pédagogique de diffusion des connaissances sur l'histoire de France.

¹ Lettre de mission du ministre de la Défense et de la ministre de la Culture et de la Communication, en date du 20 novembre 2007, adressée à Hervé Lemoine.

² Lettre définissant les priorités de l'action gouvernementale pour la Culture et la Communication en date du 31 juillet 2007.

³ Communiqué de presse des ministères de la Défense et de la Culture et de la Communication en date du 22 février 2008.

- Accroître la visibilité de l'ensemble des musées d'histoire français et favoriser la circulation des expositions [d'histoire] en France et à l'étranger.
- Assurer la plus large audience possible aux débats sur notre histoire.

En conséquence, le plan du rapport a été modifié afin de renforcer – je l'espère – la clarté du propos et son contenu. Si les deux premiers chapitres ont été simplement augmentés, les trois suivants ont été profondément remaniés :

- le chapitre 3, « un grand projet : la création d'une « maison de l'histoire de France » aux Invalides a été développé de façon à mieux faire comprendre que loin de proposer la « fusion » des musées présents aux Invalides la création du Centre doit leur assurer un plus grand rayonnement, donc renforcer leurs personnalités et garantir le déploiement et l'exposition de leurs collections ;

- le quatrième chapitre, « premières orientations pour un projet scientifique et culturel innovant », est celui qui a été le plus détaillé, afin de préciser tous les domaines d'action du futur centre et de dégager les principes majeurs de son projet scientifique et culturel ;

- le cinquième et dernier chapitre, « un établissement exemplaire des principes de la révision générale des politiques publiques », donne les premiers éléments d'organisation de la mission de préfiguration du Centre qui pourraient être repris dans une note de cadrage du projet. Sans préjuger des travaux de la mission de préfiguration, des propositions sont faites aussi en ce qui concerne le statut et le mode de fonctionnement du Centre.

Avril 2008

Hervé Lemoine

SOMMAIRE

Lettre de mission	7
Note de synthèse du rapport	9
Introduction : PLUTOT TRAFALGAR QU'AUSTERLITZ : OU LE RENONCEMENT AUX PRINCIPES DE L'HISTOIRE	12
1 UN CONSTAT PARADOXAL : CLIO, LA MUSE PREFEREE DES FRANÇAIS, EST MALADE ; LA FRANCE SOUFFRE DE SON HISTOIRE, DONC DE SON IDENTITE	17
1.1. « Quand l'Etat se mêle de l'histoire ».....	17
1.1.a. La remise en cause du « roman national ».	
1.1.b. L'essoufflement d'une politique mémorielle contestée.	
1.1.c. Un engagement nouveau des autorités politiques en faveur de l'histoire.	
⇒ Pour un nouvelle politique de l'Etat en faveur de l'histoire.	
1.2. Comment répondre au nouveau « besoin d'histoire de la République ».....	21
1.2.a. Les « lieux d'histoire » : la place des musées d'histoire en France.	
1.2.b. L'absence d'un musée d'histoire de la Nation : une exception française.	
1.2.c. Pourquoi et comment présenter une histoire de France entre identité et altérité à l'heure de l'Europe ?	
⇒ Pour la création d'un nouvel acteur national en faveur de l'histoire.	
2 UNE AMBITION DEMOCRATIQUE : « DECRIRE, VOIR, FAIRE VOIR ET COMPRENDRE L'HISTOIRE » (F. BRAUDEL)	25
2.1. Un préalable nécessaire : la diffusion d'un socle commun de connaissances.....	25
2.1.a. La France a-t-elle une âme ? (M. Gallo).	
ou comment d'une histoire plurielle revenir à une histoire singulière.	
2.1.b. Une présentation de faits, d'événements et de personnages constitutifs de l'histoire de France – sur la longue durée – est-elle possible et souhaitable ?	
⇒ Pour assurer les bases d'un nouveau discours sur l'histoire.	
2.2. Un triple objectif : soutenir l'esprit civique, développer l'esprit critique, permettre le débat.....	27
2.2.a. L'histoire de France est source de tolérance, car « la France se nomme diversité » (L. Febvre).	
2.2.b. Le citoyen, comme l'historien, doit être exercé à la méthode critique : d'où l'intérêt de donner au débat historique une large audience.	
2.2.c. L'espace public doit permettre l'expression des opinions, des débats, des interprétations que suscite l'histoire de France.	
⇒ Pour revenir à l'histoire critique.	
3 UN GRAND PROJET : LA CREATION D'UNE «MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE » AUX INVALIDES	31
3.1. Les atouts d'un monument signifiant de l'histoire de France et de trois de ses figures emblématiques : Louis XIV, Napoléon, de Gaulle.....	31
3.1.a. Les Invalides : un monument historique « plein d'Histoire ».	
3.1.b. Les fruits d'une intense politique de restauration et de modernisation.	
3.1.c. Un relatif et paradoxal déficit de notoriété.	
3.1.d. D'autres collections nationales pour l'histoire de France : Versailles et Soubise.	

3.2. Richesse, diversité et singularité des collections des quatre musées qui se trouvent aux Invalides.....	34
3.2.a. Les premières collections royales installées aux Invalides : les plans-reliefs.	
3.2.b. L'histoire des guerres et des paix : l'aventure de la Nation en armes au musée de l'Armée.	
3.2.c. Un musée biographique incomparable : le musée de l'Ordre de la Libération.	
3.2.d. L'histoire du XX ^e siècle sous toutes ses dimensions : le musée d'histoire contemporaine.	
3.3. L'intérêt d'un projet national porté par plusieurs ministères et bénéficiant de l'achèvement d'une politique de rénovation de grande ampleur.....	37
3.3.a. Des départements ministériels déjà engagés aux Invalides.	
3.3.b. La recherche de développements et de partenariats nouveaux.	
⇒ Pour la création d'un établissement de stature nationale et internationale.	
4 PREMIERES ORIENTATIONS POUR UN PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL INNOVANT.....	39
4.1. Densifier l'offre culturelle et patrimoniale des Invalides autour du concept d'histoire de l'« Etat-Nation ».....	40
4.1.a. L'achèvement des programmes de restauration et des projets scientifiques en cours.	
4.1.b. La création d'une galerie évocatrice de l'histoire de l'Etat-Nation : « Le moment français » (P.Nora).	
⇒ Pour faire des Invalides le grand musée d'histoire qui manque à la France.	
4.2. Favoriser la « culture matérielle » des traces de l'histoire pour la rendre plus concrète et attractive....	44
4.2.a. Une diversité de témoins et de traces matériels de l'histoire à nulle autre comparable : pour des interrogations et des mises en perspective multiples.	
4.2.b. Les collections uniques au monde de l'Institut des archives sonores : tout à la fois objets de collection, matériaux muséographiques et sources de l'histoire.	
⇒ Pour un élargissement du champ historiographique.	
4.3. Développer le concept de « recherche appliquée » pour montrer l'utilité sociale de la recherche en histoire.....	47
4.3.a. Une politique de rayonnement et de valorisation des activités scientifiques du Centre et des musées des Invalides.	
4.3.b. Un principe innovant : des expositions en lien avec la recherche conçues selon une procédure d'appel à projet.	
4.3.c. Vers la création d'un « réseau thématique de recherche avancée » sur le concept d'« Etat-Nation » ?	
⇒ Pour un renouvellement des modes de diffusion des fruits de la recherche.	
4.4. Une action décentralisée grâce à des réseaux nationaux.....	51
4.4.a. Contribuer au développement et à la rationalisation du réseau des « lieux d'histoire » sous tutelle du ministère de la Défense.	
4.4.b. Assurer une large publicité aux débats et aux recherches portés par d'autres réseaux nationaux.	
4.4.c. Accueillir des expositions d'histoire montées en régions et à l'étranger.	
4.4.d. Proposer la création d'un nouveau grand département au sein du conseil scientifique des musées nationaux – pour une reconnaissance des collections des musées d'histoire en France.	
⇒ Pour donner une visibilité aux organisations qui contribuent, sur le territoire, à une meilleure connaissance de l'histoire de France.	
4.5. Pour assurer l'élaboration du projet scientifique et culturel du Centre.....	55
4.5.a. Un conseil scientifique et culturel pour valider la politique de l'établissement.	
4.5.b. Des commissions spécialisées.	
4.5.c. Le choix d'un « nom » signifiant pour le Centre.	
⇒ Pour donner au projet scientifique du Centre sa légitimité, donc sa « recevabilité ».	

5 UN ETABLISSEMENT EXEMPLAIRE DU POINT DE VUE DES PRINCIPES DE LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES : EFFICACITE, QUALITE, ECONOMIE.....	58
5.1. Eléments pour la création d'une mission de préfiguration du Centre.....	58
5.1.a. Proposition d'organisation interne de la mission.	
5.1.b. Les moyens de la mission.	
5.2. Le statut et l'organisation du Centre.....	60
5.2.a. Le statut du Centre.	
5.2.b. L'organisation interne du Centre : un modèle à inventer ?	
5.2.c. Les investissements nécessaires aux missions du Centre : évaluation, diversification.	
<i>⇒ Pour valoriser les investissements déjà consentis par l'Etat et assurer une plus grande efficience dans leur achèvement.</i>	
Conclusion : « Depuis quand la France » ?.....	65
Annexe 1 : Plan d'occupation des Invalides par niveau et par institution.....	68
Annexe 2 : Texte du manifeste « Liberté pour l'histoire ».....	75
Annexe 3 : Texte du manifeste du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire.....	76
Annexe 4 : Projet scientifique pour le musée des Archives nationales.....	80
Annexe 5 : Bibliographie sélective.....	85
Annexe 6 : Liste des personnalités rencontrées.....	91



MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Paris, le 20 NOV 2007

Monsieur le Conservateur,

Tout au long de la campagne présidentielle et récemment encore en instituant, en juillet dernier, la commission chargée de proposer une réforme des institutions, le Président de la République n'a cessé de rappeler que la France n'était ni « *une ethnie, ni une race* » mais qu'elle était un « *agrégat de peuples et de provinces [...], une construction politique* », fruit d'une longue histoire et que cette dernière était constitutive de notre nation, de notre identité nationale et de notre démocratie.

Depuis plusieurs décennies, l'Etat s'est engagé dans une politique mémorielle active. De nombreux historiens et intellectuels en ont fait le constat.

Le Président de la République souhaite répondre aux attentes des chercheurs et des citoyens en favorisant l'accès aux collections civiles et militaires, qui incarnent et symbolisent notre histoire nationale.

En conséquence, dans la lettre de mission définissant les priorités de l'action gouvernementale pour la culture, il a demandé que soit expertisé « *le projet de créer un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France* ».

Compte tenu de l'intérêt que vous portez à cette question comme en témoignent vos recherches et publications sur le patrimoine et les sciences sociales, et de votre qualité de conservateur du patrimoine détaché au ministère de la Défense, nous avons décidé de vous confier une mission ayant pour objectif de nous proposer des solutions concrètes en vue de la réalisation du *centre de recherche et de collections permanentes* souhaité par le Président de la République afin de redonner aux Français le goût de leur histoire.

Monsieur Hervé Lemoine
Conservateur du patrimoine
22, cité Malesherbes
75009 Paris

Nous vous demandons de nous remettre un projet scientifique et culturel tenant compte des établissements et structures existants susceptibles de contribuer à la réalisation de ce centre. Les Invalides, symbole du génie architectural français et des grandes figures de notre histoire, pourraient en être la clé de voûte. Cependant, vous aurez à cœur d'intégrer à votre réflexion la perspective de la mise en place d'un réseau rassemblant les musées d'histoire et des conflits contemporains en région et les centres d'interprétation et de recherche se consacrant à ces sujets.

En effet, il ne s'agit pas d'envisager une création *ex-nihilo*, mais de réunir dans une stratégie d'ensemble les structures et les organisations dont les collections ou les thèmes de recherche peuvent assurer une meilleure connaissance de l'histoire de France et de ses représentations.

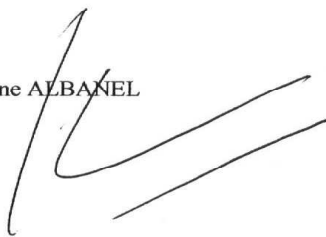
Vous vous attacherez, en fonction des solutions envisagées, à proposer un cadre administratif et juridique adapté aux statuts des collections et aux objectifs recherchés par le centre. Vous évalueriez de la même façon, les budgets de fonctionnement et d'investissement nécessaires.

Pour mener à bien votre mission, nous demandons aux secrétariats généraux de nos ministères, à la direction des musées de France, à la direction des archives de France, à la direction de l'architecture et du patrimoine et à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, de vous prêter leur concours et de mettre à votre disposition les moyens nécessaires. Nous invitons d'autre part toutes les directions, services ou établissements relevant de nos deux ministères à vous assister dans le cadre des consultations que vous aurez à mener.

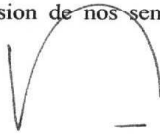
Nous souhaitons qu'un rapport d'étape nous soit adressé pour le 15 janvier 2008. Sur la base des observations que celui-ci appellera de notre part, il serait souhaitable que vous soyez en mesure de nous présenter le résultat définitif de vos travaux à la fin du premier trimestre de l'année prochaine.

A l'heure où l'Europe elle-même se dote d'un musée consacré à son histoire, cette mission doit être une première étape pour répondre à cette attente de nos concitoyens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conservateur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Christine ALBANEL



Hervé MORIN

Note de synthèse du rapport.

Ce rapport présente les premières orientations qui pourraient être retenues pour répondre aux objectifs définis par la lettre de mission des ministres de la Défense et de la Culture et de la Communication en date du 20 novembre 2007, à savoir « **proposer des solutions concrètes en vue de la réalisation du centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France, souhaité par le Président de la République** ».

Conformément aux termes de cette lettre, le travail effectué a pris en compte les institutions et les collections existantes, la possibilité de faire des Invalides la clé de voûte de ce projet présidentiel, et la nécessité d'associer le plus largement possible au projet les musées d'histoire et des conflits contemporains qui existent en région.

Articulé en cinq chapitres, ce rapport présente – dans un premier temps – les raisons qui justifient la création d'un tel Centre et démontre son utilité. Il expose ensuite les principales missions qui seront les siennes et fait état de propositions, en termes scientifiques, fonctionnels et juridiques, qui pourront lui donner corps.

Le premier chapitre, intitulé « *Clio, la muse préférée des Français est malade ; la France souffre de son histoire, donc de son identité* », revient sur le constat et les conséquences du blocage induit par certains aspects des politiques et des lois mémorielles. Il fait état de la nécessité de redonner à la déontologie des chercheurs, des historiens, des conservateurs et des enseignants, le primat sur une « mémorialisation » de l'histoire en mettant en exergue leur méthodologie de travail ou leur pédagogie.

Pour ce faire, l'action publique devra porter une attention encore plus soutenue aux lieux qui permettent d'appréhender l'histoire de France dans son acception la plus large, la plus « grand public » aussi : les musées d'histoire. Alors qu'ils sont près de huit cents en France, leur visibilité est bien moindre que celle des musées de beaux-arts faute d'une tête de réseau clairement identifiable.

La création d'une telle tête de réseau permettra, en outre, de présenter une trame générale de l'histoire de France, en la confrontant à celles d'autres aires géographiques et politiques, sans quoi elle ne peut se comprendre.

Le deuxième chapitre, « *Une ambition démocratique : décrire, voir, faire voir et comprendre l'histoire* », rappelle les fondements essentiels de toute démarche historique :

- maîtriser un socle de connaissances et de faits, faute de quoi, selon Hannah Arendt, « la liberté d'opinion n'est qu'une farce » ;
- promouvoir l'esprit civique, l'esprit critique et le débat, afin de combattre toute idée d'une « vérité révélée » ;
- reconnaître, à la suite de Bayle, que « le pour et le contre se trouvent en chaque Nation ».

Pour passer de l'histoire « officielle » à l'histoire critique, le citoyen, comme l'historien, doit être exercé à la méthode critique, d'où l'intérêt de donner au débat historique une large audience. L'espace public doit permettre l'expression des opinions, des débats, des interprétations, que suscite l'histoire de France.

Le troisième chapitre, « *Un grand projet : la création d'une « maison de l'histoire de France aux Invalides »* », montre que le Centre, qui ne sera pas une création *ex nihilo*, bénéficiera d'atouts majeurs en prenant corps aux Invalides. En effet :

- les Invalides sont un monument historique et « plein d'Histoire » qui abrite quatre musées (musée des Plans-reliefs, musée de l'Armée, musée d'histoire contemporaine, musée de l'Ordre de la Libération) ;

- les riches collections qui y sont conservées couvrent un immense champ temporel et disciplinaire ;
- s'y trouvent encore plusieurs milliers de mètres carrés non aménagés sur les quelque 78.000 de superficie utile totale ;
- les Invalides ont déjà bénéficié d'investissements importants consentis par l'Etat pour la restauration du monument et pour le redéploiement de certains espaces muséographiques ;
- situés au cœur de Paris, plus vaste monument historique de la capitale, ils ne jouissent pas de la notoriété et de la visibilité qu'ils méritent.

Le quatrième chapitre « *Premières orientations pour un projet scientifique et culturel innovant* » dessine les quatre axes majeurs du projet :

1. Densifier l'offre culturelle et patrimoniale des Invalides autour du concept d'histoire de « l'Etat-Nation ».

Ce concept, particulièrement pertinent pour la France, est en parfaite cohérence avec l'essence même des Invalides et des collections qui y sont rassemblées et qui sont, à bien des égards, des manifestations monumentales de l'Etat-Nation. Il ne s'agit pas, bien entendu, de rechercher à refonder la légitimité de cette forme politique, clé de voûte de ce que Pierre Nora a désigné comme étant le « moment français », mais de la considérer comme un objet d'étude historique.

La densification de l'offre culturelle passera par :

- l'achèvement des programmes de restauration en cours ;
- la reprise du déploiement de certaines collections dont les plans-reliefs ;
- le renforcement de l'identité et des politiques culturelles des établissements ainsi réunis dans une stratégie d'ensemble ;
- la création d'un espace évoquant ce qu'est avant tout l'histoire : un rapport au temps ; une fresque présentée sous la forme d'une « galerie du temps », présentera ainsi les grandes séquences de l'histoire de France.

2. Favoriser la « culture matérielle » des traces de l'histoire pour la rendre plus concrète et attractive.

Les collections conservées aux Invalides sont d'une variété typologique à nulle autre comparable. Ces richesses permettent d'espérer des mises en perspective multiples, contradictoires, ouvertes à la critique, à la comparaison et propres à captiver l'intérêt de publics divers.

Les archives sonores de l'Institut du même nom permettront d'y introduire les matériaux du siècle passé et du temps présent, et les fonds du musée d'histoire contemporaine de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) donneront une ouverture sur le monde propre à nourrir une indispensable histoire comparée.

3. Développer le concept de « recherche appliquée » pour montrer l'utilité sociale des sciences-humaines et de l'histoire.

- L'objectif du Centre sera de développer toutes les formes de recherche et de diffusion des connaissances au sein des différents musées présents aux Invalides, mais aussi avec des organismes et centres de recherche qui lui seront associés.
- Les Invalides doivent devenir un lieu vivant pour l'histoire, ouvert à ceux qui s'y intéressent, comme à ceux qui la pratiquent.

- L'idée centrale sera de montrer l'utilité sociale de la recherche dans les sciences humaines et notamment en histoire. Ainsi, la programmation d'expositions temporaires et de manifestations publiques sera en prise directe avec la recherche fondamentale, qui se trouvera à même de rendre compte au grand public de son travail et de ses découvertes.

En s'appuyant sur les dispositions de la loi cadre pour la recherche de 2006, un « réseau thématique de recherche avancée » pourra être créé et financé selon les pratiques des fondations de droit privé.

4. Une action décentralisée grâce à des réseaux nationaux.

- Le Centre ne devra pas se borner à être un établissement parisien « de plus » : il devra jouer un rôle de soutien et d'animation de réseaux nationaux dont les membres, faute d'atteindre une certaine taille critique, peinent à faire connaître la portée et l'intérêt de leurs travaux.

- Il devra notamment contribuer à la vivification d'un terreau riche en France, celui des musées d'histoire, en permettant de les insérer dans d'autres dynamiques, celles des villes d'art et d'histoire par exemple.

- La création d'espaces d'exposition temporaire devra également permettre aux Invalides d'accueillir des expositions d'histoire montées en région ou à l'étranger, ce qui n'est actuellement pas possible à Paris, à rebours de ce qui se fait dans d'autres capitales européennes.

- Enfin, le Centre pourra constituer le 16^e grand département du conseil scientifique des musées nationaux, ce qui permettra aux collections des musées d'histoire d'être représentées, pour la première fois, au sein de cette instance.

L'ensemble de ces dispositions sera débattu au sein du conseil scientifique de l'établissement futur qui réunira la plus large représentation des sensibilités et des opinions. Ce conseil sera ouvert à des personnalités étrangères tant il semble essentiel, puisque nous traitons du « pré carré », d'avoir des mises en perspective autres qu'hexagonales. Ainsi, la « maison de l'histoire de France » se devra, pour convaincre, d'avoir ses portes et ses fenêtres grandes ouvertes !

Le cinquième chapitre, pour « Un établissement exemplaire du point de vue des principes de la révision générale des politiques publiques : efficacité, qualité, économie », propose des pistes de réflexion pour la mise en œuvre de ce projet et de son programme scientifique et culturel.

La création du Centre se fera en deux temps :

- dans un premier temps, la création d'une mission de préfiguration, confiée à une personnalité de premier rang, afin de préparer les textes et le cadre administratif et budgétaire du futur établissement. Il faut rappeler qu'il ne s'agit pas de créer une structure nouvelle, mais de fédérer celles qui existent quel que soit leur statut actuel, ce qui nécessite une réflexion approfondie en liaison avec leurs tutelles administratives. Il demeure que seule une institution de premier plan laisse espérer la mise en œuvre de l'ensemble des projets et objectifs évoqués dans le chapitre précédent. Ceux-ci seront affinés et précisés par le travail d'un comité scientifique et culturel placé sous la présidence d'un grand historien.

- dans un second temps, la création d'un établissement public, a priori sous double tutelle Défense/Culture, fédérera les établissements, ou structures existants. Le comité scientifique et culturel de la mission de préfiguration se transformera alors en un conseil scientifique et culturel, afin d'accompagner et de valider le plus largement possible ses choix et d'insérer son action dans un contexte national et international dense.

Nonobstant les objectifs du Centre, sa création correspondra donc aussi à un effort de rationalisation et de gestion contrôlée des moyens de l'Etat au bénéfice d'un de ses plus beaux symboles, les Invalides et pour une politique nationale en faveur de « l'histoire ».

Introduction

PLUTOT TRAFALGAR QU'AUSTERLITZ :

OU LE RENONCEMENT AUX PRINCIPES DE L'HISTOIRE.

Le XIX^e siècle a forgé le concept d'« histoire-de-France » et l'a érigé comme un des fondements de notre identité nationale. Ainsi, bien que les différentes écoles historiques ne reconnaissent pas la même genèse, le même cheminement à cette histoire, elles s'accordent pour lui donner une place majeure dans la construction de notre Etat-Nation contemporain. Ce statut en fit un des fondements de notre unité nationale, entretint le goût prononcé des Français pour leur histoire, mais la soumit au risque d'une instrumentalisation politique ou sociale plus forte. Tel fut le cas quand cette « histoire-de-France » fut chargée de dispenser un récit patriotique qui avait bien entendu ses lacunes, ses trous de mémoire, mais aussi ses héros, ses faits d'armes et sa mythologie.

Le cataclysme provoqué par les deux guerres mondiales, l'effondrement de l'Empire et de l'Union dans des conflits qui mirent des décennies pour avouer leur nom, ont rendu impossible et illégitime cette « histoire héroïque » qui n'était pas sans rappeler les anciennes chroniques royales. On pourrait s'en réjouir si à ces excès n'en avaient succédé d'autres qui, selon un principe fort commun, prirent le parti inverse des précédents. Ainsi, la légende dorée a laissé place à un lourd couvercle qui empêche tout autant la vérité d'émerger. Après l'admiration de fait, est venu le temps de la suspicion systématique et de la négation des principes qui fondent l'histoire, la chronologie par exemple, dont on a peine à rappeler, parfois, qu'elle a vocation à être une science, fût-elle humaine.

Le pire n'est plus à venir, il est advenu, et le déni de « l'histoire-de-France » en est arrivé à un tel point que les autorités françaises ont préféré s'associer aux célébrations anglaises de Trafalgar⁴ plutôt que de commémorer, en 2005, Austerlitz, faisant dire au grand historien Jean-Pierre Rioux que la « France perdait la mémoire, comme on perd la boule, la main ou le nord ! »⁵. Les exemples seraient nombreux pour montrer que la mémoire, voire « les mémoires », semblent, en effet, avoir gagné leur « revendication contre l'histoire »⁶ et que la formule jadis célèbre de Péguy qui faisait de l'histoire « la mémoire de l'humanité » se trouve aujourd'hui inversée, la mémoire tenant lieu d'histoire et, au besoin, la récusant.

Cette récusation de l'histoire prend diverses formes, souvent, comme l'enfer, pavées de bonnes et de morales intentions. Ainsi, la multiplication des manifestations commémoratives, des célébrations, non plus nationales mais identitaires, la prolifération des fondations, des associations, des centres et des cités chargés de faire la promotion de la revendication mémorielle d'un groupe social, d'une communauté d'origine ou de destin, semblent avoir définitivement rendu impossible et même illégitime toute référence à une histoire de la Nation, à sa déontologie, à sa pratique et à son sens.

Les politiques et le Parlement se sont laissés prendre en otage par ce « régime mémoriel », que l'on serait tenté de qualifier de despotique. Ils ont rendu pénalement possible cette récusation de l'histoire en promulguant des lois qualifiées, elles aussi, de mémorielles. C'est ainsi que, pour la première fois, a été poursuivi au pénal un historien dont les travaux de recherche⁷ ne corroboraient pas « le discours de mémoire » d'un collectif de « citoyens vigilants » ; seule la mobilisation de ses pairs lui a permis d'échapper à la sanction des juges.

⁴ En prêtant un bâtiment de la marine nationale.

⁵ Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire*, Paris, Perrin, 2006, p. 7.

⁶ L'expression est de Paul Ricœur.

⁷ Il s'agit de l'ouvrage d'Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les Traités négriers*, Paris, Gallimard, 2004, qui a été poursuivi pour négation d'un crime contre l'humanité par le *Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais*.

Les politiques, et notamment l'exécutif, portent une part de responsabilité dans cette dérive mémorielle lorsqu'ils n'enrayent pas, s'ils ne les encouragent, certains projets dont les fondements devraient faire, pour le moins, l'objet de réels débats. Le « *lobbying* » mémoriel prend souvent racine dans un terreau de souffrances sincères qui est le ferment de nouvelles solidarités, voire « d'identités imaginées »⁸, dont il faut, certes, tenir compte. Mais plutôt que de chercher à comprendre le pourquoi de ces souffrances, leur complexité⁹, et les intégrer ainsi à notre histoire collective, la politique mémorielle de l'Etat depuis deux décennies n'a fait que renforcer l'isolement de ces « mémoires victimaire », enfermées dans des fondations, des associations, des réseaux étroits, au risque de précipiter le pays dans, selon l'expression de l'historienne Esther Benbassa, « une guerre de mémoires généralisée »¹⁰.

Cette politique mémorielle mobilise, sans réelle coordination, de l'énergie, des moyens, des mises à dispositions de personnels ou de locaux, ce qui est en soi déjà assez critiquable dans une période de restriction budgétaire ; mais elle l'est plus encore au regard de ses effets. Ainsi, la déconstruction de ce qui constituait le « legs de souvenirs », cher à Renan, certes nécessaire eu égard aux évolutions sociales et à l'histoire du siècle passé, a entraîné dans sa chute une possible histoire de la Nation, expression aussi d'une mémoire collective, et qui semble, même à des esprits éclairés, vaine, voire suspecte.

Comment espérer dans ces conditions faire du « vivre ensemble » autre chose qu'une formule incantatoire ? Notre passé nous façonne, certes, mais il ne doit pas nous enchaîner. Un des effets paradoxaux de la « mémorialisation de l'histoire » ne serait-il pas de favoriser cet enchaînement ?

Il revient donc au Gouvernement de rompre avec les politiques précédentes et de créer les conditions qui permettront l'élaboration d'un nouveau lien entre les Français et leur histoire, en favorisant les débats, les recherches, les expositions et l'expression de toutes les opinions fondées sur une véritable méthodologie et pratique de l'histoire.

Sans préjuger de l'opportunité de proposer au Parlement l'abrogation de toutes les dispositions législatives qualifiées d'« indignes d'un régime démocratique » par les plus grands historiens et intellectuels français signataires du manifeste *Liberté pour l'histoire*¹¹, le Gouvernement pourrait inscrire sa nouvelle politique en faveur de l'histoire, dans le cadre déontologique dessiné par ledit manifeste :

- *L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.*
- *L'histoire n'est pas morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique.*
- *L'histoire n'est pas esclave de l'actualité. L'historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui.*
- *L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas.*
- *L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire.*

Seul le respect de ces principes permettra, selon l'expression de Pierre Nora, « d'espérer de nouveaux moments pleins d'histoire nationale ».

⁸ L'expression est de l'historienne Ester Benbassa, directrice d'étude à l'Ecole pratique des hautes études.

⁹ L'on s'apercevrait certainement qu'elles interrogent tout autant et peut-être plus le présent que le passé.

¹⁰ Esther Benbassa, *La Souffrance comme identité*, Paris, Fayard, 2007.

¹¹ Ce manifeste, publié le 13 décembre 2005 dans *Libération*, demande l'abrogation de ces lois. Signé par : Jean-Pierre Azéma, Elisabeth Badinter, Jean-Jacques Becker, Françoise Chandernagor, Alain Decaux, Marc Ferro, Jacques Julliard, Jean Leclant, Pierre Milza, Pierre Nora, Mona Ozouf, Jean-Claude Perrot, Antoine Prost, René Rémond, Maurice Vaisse, Jean-Pierre Vernant, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet et Michel Winock. Depuis cette date plusieurs centaines d'autres personnalités y ont adhéré. Il figure intégralement en annexe 3 au présent rapport.

Mais comment fonder cette nouvelle politique ? Comment lui donner corps et visibilité ? Comment, pour l'Etat, ouvrir ce chantier historiographique et y intéresser des publics larges et nouveaux ?

Max Gallo, citant Fernand Braudel, considère que « l'Âme de la France » est la problématique centrale de notre histoire. Elle est, écrit-il, « un résidu, un amalgame, des additions, des mélanges, un processus, un combat contre soi-même destiné à se perpétuer. S'il s'interrompait, tout s'écroulerait. C'est la question qui est posée en ce début du XXI^e siècle à la Nation : voulons-nous nous perpétuer ? »¹².

Mais que recouvrent aujourd'hui ces concepts ? Il n'a fallu qu'un chapitre à Descartes pour abattre la vieille scolastique aristotélicienne et cinq pour proposer une nouvelle métaphysique ; quelques décennies auront suffi pour mettre à mal la vulgate patriotique de la III^e République, mais quelle alternative lui avons-nous donnée ?

Les réponses qui seront apportées à ces questions, loin de ne concerner que quelques spécialistes, sont essentielles à la définition de notre société, à la vision que l'on a de la France, et, à l'heure de l'Europe et de la mondialisation des marchés et des cultures, à la singularité et à la vocation qu'on lui reconnaît.

La création du « centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France » a pour ambition de poser ces questions et de contribuer à y répondre dans une approche comparatiste, et donc internationale.

Sa réalisation, sous la forme d'une « maison de l'histoire de France », aux portes et aux fenêtres grandes ouvertes, abritée aux Invalides, doit permettre à toutes les sensibilités et à toutes les opinions d'y trouver une place afin de restaurer les vertus du débat contradictoire.

¹² Max Gallo, *L'Âme de la France*, Paris, Fayard, 2007, p. 21.

La lettre de mission qui m'a été remise le 20 novembre 2007¹³ rappelle que, « tout au long de la campagne électorale, récemment encore en instituant la commission chargée de proposer une réforme de la Constitution »¹⁴ et lors de sa visite d'Etat au Saint-Siège, le Président de la République n'a cessé d'évoquer l'histoire de France, ses permanences ou ses ruptures, ses gloires ou ses pages sombres, comme une composante essentielle de notre identité et de notre idée de Nation.

Cette conception s'inscrit dans une longue tradition historiographique qui, de Michelet à Braudel, en passant par Renan, Péguy, Jaurès, Camus et Marc Bloch, veut que la *culture historique* occupe dans l'identité nationale et dans le sentiment national des Français une place centrale. Le XIX^e siècle fit, nous l'avons dit, de cette culture historique transmise à tous par l'école primaire, un des piliers de l'unité nationale et de la jeune République, résumé par le célèbre « nos ancêtres les Gaulois ».

La notion d'« histoire civile et militaire » qui y est évoquée peut surprendre. En effet, il ne saurait y avoir littéralement une histoire militaire distincte d'une histoire civile, et inversement¹⁵. Cependant, elle a le mérite, alors que la suppression de la conscription a rendu plus abstrait le lien entre l'Armée et la Nation, essentiel dans une démocratie, de rappeler qu'il est nécessaire d'intégrer à l'histoire nationale cette dimension que d'aucuns auraient tendance à réduire à la « chose militaire ». Il y aura donc lieu de s'interroger sur cette vision syncrétique, qui est d'ailleurs celle qui prévaut dans l'esprit de la loi de 1880 instituant la fête de la République, le 14 juillet de chaque année, par un défilé des forces armées. Il faut se rappeler que c'est moins le 14 juillet 1789, prise de la Bastille, que le 14 juillet 1790, fête de la Fédération, qui est ainsi commémoré, faisant dire à Henri Martin, rapporteur au Sénat de la loi : « le 14 juillet 1790 a fait, je ne veux pas dire l'âme de la France [...] mais a donné à la France conscience d'elle-même ».

Or, un siècle plus tard, pour des raisons qui tiennent à l'histoire du XX^e siècle, au développement de la recherche historique et aux effets parfois exagérés des politiques mémorielles, cette conscience semble s'être en partie évanouie. Le socle de connaissances commun est devenu incertain et les mémoires individuelles, sociales et communautaires se sont érigées en autre solution alternative à une histoire de la Nation devenue suspecte et réputée impossible. Paradoxalement, l'enseignement de l'histoire de France, la notion même d'« histoire-de-France », reposent toujours sur un discours des origines, une forme de mythologie collective pour certains, qui semble avoir résisté aux assauts successifs de l'histoire scientifique, des idéologies critiques et des pédagogies relativistes¹⁶ sans pour autant avoir suffisamment intégré les mémoires des oubliés ou des « vaincus de l'histoire ». L'objet de ce rapport est de montrer, sous certaines conditions, qu'il est possible, et même souhaitable, de réconcilier ces deux visions contradictoires et de donner aux débats et aux recherches qu'elles sous-tendent une audience publique la plus large possible.

Il se présente en cinq parties :

- La première, intitulée « *Clio, la muse préférée des Français est malade ; la France souffre de son histoire* », revient sur le constat et les conséquences du blocage induit par certains aspects des politiques mémorielles et exprime la nécessité de construire un nouveau type de lien entre les Français et leur histoire, et la part que pourrait y prendre la création du Centre.

¹³ Lettre de mission signée par le ministre de la Culture et de la Communication et par le ministre de la Défense.

¹⁴ Discours à Epinal le 12 juillet 2007.

¹⁵ Cette double notion rend justice aussi à la prégnance des conflits et des guerres dans l'histoire de France. Remarquons, à ce propos, qu'une exposition du *Deutsches Historisches Museum* de Berlin en 1998 a proposé une lecture comparée de dix-huit discours nationaux historiques, mettant en évidence, dans tous les pays observés, la place centrale occupée par l'histoire des guerres et des conflits. Cf. Monika Flacke (dir.), *Mythen der Nationen. Ein europäisches Panorama. Eine Ausstellung des Deutschen Historischen Museums*, Berlin, 2001.

¹⁶ C'est notamment la thèse soutenue de façon convaincante par Jean-Pierre Rioux, in *Vingtième siècle*, octobre-novembre 2002, « La Vivacité du récit français des origines », pp. 131-137, reprenant le texte d'une communication au colloque « Enseigner l'histoire aux enfants en Europe », organisé par le Conseil national des programmes du ministère de l'Education nationale, le 2 février 2002 à la Sorbonne.

- La deuxième, « *Une ambition démocratique : décrire, voir, faire voir et comprendre l'histoire (F. Braudel)* » montre les enjeux d'un tel projet qui dépassent la seule discipline historique pour toucher à l'essence de la Nation.
- La troisième, « *Un grand projet : la création d'une maison de l'histoire de France aux Invalides* », rappelle que loin d'être une création *ex nihilo*, le Centre bénéficiera d'atouts majeurs en prenant corps aux Invalides, monument plein d'histoire, riche de la présence et des collections, en son sein, de plusieurs établissements culturels dont les deux plus importants sont le musée de l'Armée et le musée des Plans-reliefs.
- La quatrième partie, la plus importante conformément aux souhaits des deux ministres commanditaires du rapport, fait état des premières orientations pour un projet scientifique et culturel innovant :
 - densifier l'offre culturelle et patrimoniale des Invalides autour du concept d'histoire de « l'Etat-Nation » ;
 - favoriser la « culture matérielle » des traces de l'histoire pour la rendre plus concrète et attractive ;
 - développer le concept de « recherche appliquée » pour montrer l'utilité sociale des sciences humaines et de l'histoire¹⁷ ;
 - favoriser des actions décentralisées sur le territoire en soutenant des réseaux nationaux.
- La cinquième et dernière partie, « *un établissement exemplaire du point de vue des principes de la révision générale des politiques publiques : efficacité, qualité, économie* », donne les premières pistes en terme d'organisation et de moyens pour mettre en œuvre ce projet. Elle pourrait constituer la trame d'une première note de cadrage.

¹⁷ Une terminologie plus récente parle aussi des sciences de l'homme et de la société.

1. UN CONSTAT PARADOXAL : CLIO, LA MUSE PREFEREE DES FRANÇAIS, EST MALADE ; LA FRANCE SOUFFRE DE SON HISTOIRE, DONC DE SON IDENTITE.

Plus que pour tout autre peuple européen, la culture historique occupe dans l'identité et dans le sentiment national des Français une place centrale depuis le XIX^e siècle, offrant une matrice essentielle, bien avant le succès des notions de « patrimoine » et de « mémoire », à la sédimentation des connaissances et des savoirs, et résumé par la célèbre formule « nos ancêtres les Gaulois »¹⁸, qui pendant près d'un siècle a été considérée comme un des ciments de l'unité nationale.

Cette place singulière justifie aussi que les gouvernants se soient toujours préoccupés de la façon dont l'histoire était écrite et transmise. Intérêt jamais démenti, mais aux effets parfois pervers, lorsqu'il interfère avec le travail de l'historien et cherche à lui imposer ses propres visions, ses propres interprétations : les citoyens sont les premières victimes des tensions nées entre les prescripteurs et les praticiens de l'histoire. A celles-ci, il faut ajouter les évolutions profondes de l'historiographie récente, du fait de l'élargissement des sources et des acteurs de l'histoire et du succès rencontré par le concept devenu envahissant de « mémoire » qu'il est de bon ton de rendre pluriel.

Il convient de préciser que ce n'est pas tant d'un point de vue historiographique que le problème perdure aujourd'hui. En effet, depuis les débats des années 1980, dont témoigne une bibliographie fournie, l'opposition entre « mémoire » et « histoire » est en grande partie dépassée, au moins en théorie. En revanche, il semble que ce soit du point de vue des politiques publiques que la question se pose et que des « mémoires minoritaires », trop longtemps exclues du discours historique « national », aient trouvé, par le biais des politiques « mémorielles » actionnées par la mauvaise conscience et le conformisme du « politiquement correct » relayés par les administrations de l'Etat, le moyen de faire reconnaître leur « histoire propre » au travers d'entreprises qui sont loin d'avoir toute l'objectivité supposée de la science historique.

Aujourd'hui, après des décennies marquées par un renouvellement profond des sciences humaines et par l'élargissement considérable des notions de patrimoine et des champs historiographiques observés, notamment au prisme de la mémoire, qu'est-il advenu de Clio ? La muse, apparemment choyée, semble désemparée, voire muette ! Comment en est-on arrivé à un tel paradoxe et comment y remédier ? Peut-il encore y avoir une politique de l'Etat pour l'histoire ? Et si oui, quelle forme doit-elle prendre ?

1.1. « Quand l'Etat se mêle de l'histoire »

1.1.a. La remise en cause du « roman national ».

Si le goût de l'histoire reste affirmé chez les Français, comme en témoignent le succès de la littérature et des fictions historiques, l'attrait du patrimoine monumental et l'extrême vivacité des recherches d'histoire locale ou familiale¹⁹, le socle de culture historique bâti sous la III^e République a considérablement changé. L'évolution des programmes de l'Education nationale s'est faite l'écho – insuffisamment pour certains – très tardivement en toute hypothèse²⁰, de ces évolutions qui étaient nécessaires et souhaitables. Pour autant, la presse nationale et des publications nombreuses traduisent

¹⁸ Cette formule, caricaturée à l'extrême, se voulait avant tout rassembleuse en signifiant que l'on était prêt à tout partager, y compris ses ancêtres, au bénéfice d'une communauté de destin qui, il est vrai, attachait plus de prix au futur qu'au passé.

¹⁹ Il faut rappeler que la généalogie est le premier passe-temps des Français.

²⁰ Ce n'est guère que dans la décennie 1960-1970 que l'évolution est notable et que le caractère suranné du « mythe national » devient patent.

les réelles difficultés des Français pour assumer leur histoire dans sa diversité et l'insatisfaction grandissante des historiens au regard de la politique menée par l'Etat. Les causes en sont multiples :

- le développement de la recherche historique a remis en cause la validité d'une « histoire unitaire » : l'élargissement du champ historiographique aux dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques de l'histoire a accentué cette perte des référents « traditionnels », ce qui rend parfois plus complexe l'appréhension de l'histoire par des non-spécialistes ;
- les crises politiques et militaires subies par la France au XX^e siècle ont érodé la légitimité de l'Etat à écrire une histoire, sous-tendue jusque-là par un discours patriotique, et l'ont rendu d'autant plus accessible aux revendications mémorielles ;
- le séisme créé par la Seconde Guerre mondiale a aussi bouleversé l'histoire du siècle, rendant nécessaire et légitime l'irruption du « témoin de l'histoire » dans le travail de l'historien, tout en rendant plus complexe, mais aussi plus sensible, sa compréhension par le citoyen ;
- les recherches et les débats sur « l'histoire du temps présent » ont parfois occulté l'analyse des faits sur la longue.

Mais, une des raisons de ce désenchantement de l'histoire, pour la génération actuelle, est sans doute la conséquence des politiques éducatives de la décennie 1970-1979. En effet, si on ne peut que se réjouir de la remise en cause du « roman national » tel qu'il fut longtemps conté, il est allé de pair avec une fragilisation de l'histoire en tant que discipline académique avec le triomphe des théories dites de « déconstructions » héritées des universités américaines. Ainsi, en 1969, elle n'est plus qu'une « discipline d'éveil » dans l'enseignement primaire, ne figure plus comme matière soumise à l'écrit du baccalauréat et est même supprimée en tant qu'enseignement dans les terminales technologiques. Les manuels scolaires, sous l'influence des *Annales*, rompent alors avec le *continuum* du récit historique, faisant éclater le cadre chronologique pour lui préférer une approche par tableaux thématiques et diachroniques – « l'agriculture à travers les âges », « villes et populations du bas Moyen Âge à nos jours », etc. – perdant ainsi toute capacité structurante et globalisante.

Ces excès, dénoncés par la suite, sont la source du manque de référents historiques d'une génération marquée par un « affaïssement de l'histoire »²¹ qui a nourri la crise identitaire actuelle et rendu possible et acceptable une « politique mémorielle » n'ayant plus grand chose à voir avec l'histoire, ni même avec « la mémoire ». Ce terreau appauvri de connaissances historiques, manquant singulièrement d'un cadre conceptuel, a rendu possible les pires maux en la matière, dont le moindre n'est pas l'anachronisme dans l'appréciation des faits et des hommes du passé.

1.1.b. L'essoufflement d'une politique mémorielle contestée.

De nombreux historiens et intellectuels ont fait le constat de la fragilisation du lien entre les Français et leur histoire, et notamment de la responsabilité particulière des autorités politiques et des pouvoirs publics qui ne sont pas parvenus à y apporter de solutions satisfaisantes. En témoignent, de façon éloquente, de récentes publications : *La France perd la mémoire*, par Jean-Pierre Rioux²² ; *Quand l'Etat se mêle de l'histoire*, par René Rémond²³ ; *L'Histoire assassinée*, par Jacques Heers²⁴ ; *Qu'est-ce que la France ?* sous la direction d'Alain Finkielkraut²⁵, *L'Âme de la France*²⁶, de Max Gallo, ou encore *L'empire des émotions. Des historiens dans la mêlée*, de Christophe Prochasson²⁷.

²¹ Cf. entretien avec Jean-Pierre Rioux du 26 mars 2008.

²² Jean-Pierre Rioux, *op. cit.*, *La France perd la mémoire*, Paris, Perrin, 2006.

²³ René Rémond, *Quand l'Etat se mêle de l'histoire*, Paris, Stock, 2006.

²⁴ Jacques Heers, *L'Histoire assassinée : les pièges de la mémoire*, Versailles, Ed. de Paris, 2006.

²⁵ Alain Finkielkraut (sous la dir. de), *Qu'est-ce que la France ?*, Paris, Stock/Panama, 2007.

²⁶ Max Gallo, *L'Âme de la France*, Paris, Fayard, 2007.

²⁷ Christophe Prochasson, *L'empire des émotions. Des historiens dans la mêlée*, Démopolis, 2008

Pour les uns, à l'histoire unifiée qu'avait voulu construire la III^e République a succédé une « histoire en miettes »²⁸ : le socle commun de connaissances est devenu incertain. Son appréhension partielle et, dans le même temps, les mémoires familiales, locales, sociales, communautaires, l'ont emporté sur une mémoire collective et sur une histoire de la Nation qui ne peuvent, en effet, que faire le constat de renoncements, d'acculturations et d'oublis, pour ne pas dire de pardons nécessaires²⁹.

Pour les autres, l'histoire de France, telle qu'elle est représentée et surtout enseignée, repose toujours sur deux mythes : un discours des origines, qui donne un sens à l'histoire et qui n'est pas si éloigné des principes positivistes et patriotiques du siècle dernier, et une vocation prétendument universelle ou universaliste à cette histoire. En fait, cette double mythification, ou mystification, perpétue selon eux la fable d'un mythe national qui persiste à n'assumer qu'une part de son héritage, les « violences légitimes », pour en ignorer les autres visages, les « violences illégitimes »³⁰.

En toute hypothèse, ils ne s'accordent que sur un point : les repentances, les politiques et les lois mémorielles n'ont fait, au mieux, que mettre en évidence un profond malaise entre les Français et leur histoire ; au pire, elles ont sapé tous les principes de l'histoire critique, voulant imposer par la loi des « vérités officielles » et privilégier une approche mémorielle des faits, remplaçant ainsi une vulgate par une autre.

Premières responsables de ce délitement de la pratique de l'histoire : les « lois mémorielles ». L'expression est apparue au cours des débats sur l'article 4 de la loi du 23 février 2005 qui préconisait l'enseignement du rôle positif de la présence française outre-mer dans les manuels scolaires ; mais le fait est plus ancien. La première de ces lois fut celle du 13 juillet 1990, dite loi Gayssot, qui interdit toute recherche pouvant aboutir à soutenir des thèses révisionnistes³¹. La deuxième, du 29 janvier 2001, porte reconnaissance du génocide arménien de 1915. La troisième, en date du 21 mai 2001³², dite loi Taubira, énonce que « la République Française reconnaît que la traite négrière transatlantique et l'esclavage perpétrés depuis le XV^e siècle contre les populations africaines déportés en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien constituent un crime contre l'humanité »³³ et demande, dans son article 2, à ce que « les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines [leur accordent] la place conséquente qu'ils méritent », sans provoquer alors de protestation majeure³⁴. Enfin, la quatrième, du 23 février 2005, dite loi Mekachera, portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, est celle dont l'article 4, qui recommandait l'enseignement des aspects positifs de la colonisation, a été abrogé par le Parlement après de vives polémiques et une forte indignation de la part du monde enseignant. Pour autant, les autres dispositions de cette loi sont demeurées valides, d'où l'annonce récente, et déjà très critiquée, de la création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

L'arsenal mis au service de cette politique mémorielle est vaste : multiplication des fêtes commémoratives³⁵, création de fondations chargées, tout à la fois, de promouvoir la recherche et d'être les gardiennes du temple au nom d'une définition extensive du « devoir de mémoire », édification de

²⁸ L'expression est de François Dosse.

²⁹ On se référera sur cette question à l'ouvrage fondamental de Paul Ricœur : *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000.

³⁰ C'est notamment la thèse de Suzanne Citron, in *Le Mythe national, l'histoire de France en question*, Ed. de l'Atelier, 1987.

³¹ Madeleine Rebérioux fut la première à dénoncer cette loi dont elle craignait, à raison, qu'elle n'ouvre la boîte de Pandore pour d'autres lois du même ordre.

³² Cette loi a instauré aussi un comité pour la mémoire de l'esclavage qui a préconisé, dès son rapport d'activité de 2005, que soit créé un centre national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage à Paris.

³³ Il s'agit de l'article premier de la loi.

³⁴ Le 5 mai 2006 un groupe de députés a demandé l'abrogation de cet article « au titre du parallélisme des formes et par souci d'équité suite à l'abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 » mais les ministres Léon Bertrand et François Baroin s'y sont opposés...

³⁵ Depuis 2003 on n'en compte pas moins de cinq nouvelles : 10 mai, commémoration de l'abolition de l'esclavage ; 8 juin, journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine ; 18 juin, journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle ; 25 septembre, journée d'hommage aux Harkis ; 5 décembre, journée d'hommage pour les morts pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

monuments-mémoriaux et diversification des actions de mémoire au travers une politique de diffusion multimédias³⁶, etc.

Cette « politique mémorielle », qu'il ne faut pas confondre avec le courant historiographique qui cherche à « historiciser les mémoires individuelles ou minoritaires »³⁷, a eu pour effet de prendre l'histoire en tenaille : d'un côté un dispositif législatif soucieux de lutter contre le négationnisme de faits historiques, cherche à donner un cadre légal aux recherches, de l'autre, des moyens sont donnés afin de permettre une meilleure reconnaissance des mémoires des victimes ou des vaincus de l'histoire, sous l'effet de groupes de pressions catégoriels.

Dans un cas comme dans l'autre, la déontologie des historiens et des enseignants ne semble pas présenter de garanties suffisantes au politique, lequel s'érige en arbitre, voire en historien. Cette « politique mémorielle », qui ne tient pas compte des travaux et des recherches menées depuis deux décennies, oppose donc une pluralité des « mémoires » à une histoire réputée monolithique et unitaire. Il est donc temps pour l'Etat de revenir à une approche « historienne de l'histoire » et de consolider ainsi ce qu'il a contribué à distendre.

1.1.c. Un engagement nouveau des autorités politiques en faveur de l'histoire.

Alors que l'article 4 de la loi Mekachera faisait l'objet de polémiques, Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, a confié à Arno Klarsfeld un travail de réflexion sur « La loi, l'histoire et le devoir de mémoire ». Le 9 mai 2006, à Nîmes, alors candidat à l'élection présidentielle, il a donné sa vision de la Nation en déclarant : « *La France a inventé son idée de Nation en la fondant sur le sentiment d'appartenance plus que sur la naissance. Mais elle ne sait plus pourquoi elle est ensemble, ni ce qu'elle a à dire au monde* ». Ajoutant encore : « *En 1950, la France était catholique (rurale), étatisée et centralisée. Elle est aujourd'hui laïcisée (urbaine), européenne et décentralisée. En 1950, elle était mono-culturelle, elle est aujourd'hui multiculturelle. Depuis trente ans, en vérité, la France a beaucoup plus changé que n'ont changé ses politiques. C'est pour cela qu'il nous faut construire la rupture. Nous réconcilierons la France avec son temps en rompant avec ce que nous faisons, pas avec ce que nous sommes...* »³⁸.

Depuis cette date, et récemment encore en instituant la commission chargée de travailler à une refonte de la Constitution, ou lors de ses déplacements au Latran ou à Riad, le Président de la République a évoqué à de nombreuses reprises l'histoire de France, ses principes constitutifs, comme un des fondements de son action politique. Ainsi, dans la lettre définissant les priorités de l'action gouvernementale pour la culture, il a souhaité que soit expertisée la possibilité de créer un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France.

En conséquence, la ministre de la Culture et de la Communication et le ministre de la Défense ont confié une mission conjointe à un conservateur du patrimoine, affecté au ministère de la défense, pour étudier ce projet. Il faut remarquer que les deux ministères sont habitués à travailler ensemble dans les domaines de la culture et du patrimoine puisque, depuis plusieurs années, un protocole fécond, dont le renouvellement sera très prochainement à l'ordre du jour, formalise les termes et la nature de cette coopération. Le projet de création du Centre pourrait donc être un nouveau volet de ce protocole qui s'étendra nécessairement aux ministères chargés de la Recherche et de l'Education nationale.

³⁶ Création de sites Internet dont « Mémoire des hommes » et « Sépultures de guerre ».

³⁷ Cf. entretien avec Florence Descamps, maître de conférences à l'Ecole pratique des hautes études, le 6 avril 2008.

³⁸ La profonde transformation de la société française qui passe d'une population agricole qui regroupe près de 50% des actifs en 1945 à moins de 10% trente ans plus tard, est aussi une des causes de la crise du « roman national », or elle n'a été que peu prise en compte alors qu'elle est d'une ampleur considérable et qu'elle marque un tournant essentiel.

Ajoutons à cela les travaux confiés à Patrick Baudouin, député, pour donner du contenu et un sens nouveau au lien « Armées-Nation », qui a décidé de placer l'histoire au cœur de sa réflexion, pour l'année 2008. Cet intérêt est un signe encourageant du ressaisissement des politiques sur un sujet qui demeure sensible³⁹.

⇒ *Pour une nouvelle politique de l'Etat en faveur de l'histoire.*

1.2. Comment répondre au nouveau « besoin d'histoire de la République » ?

Il convient de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour porter une politique nouvelle en faveur de l'histoire à même de répondre au « nouveau besoin d'histoire de la République ». Comment redéfinir et assurer le débat public sur notre histoire ? Comment revenir à l'analyse des faits sans laquelle Hannah Arendt considérerait que la liberté d'opinion n'est qu'une farce ? Comment proposer une information riche, voire contradictoire, pour nourrir les débats nécessaires à l'écriture de notre histoire, devenue suspecte au point que certains voudraient cesser d'y voir un des piliers de notre identité nationale, notion elle-même fortement connotée ?

Un siècle après la généralisation de l'enseignement primaire, la question de l'histoire de France se pose en ces termes : est-il possible, est-il souhaitable, voire utile, de donner une nouvelle visibilité à un socle de culture historique commun ? Quel devrait être le rôle de l'Etat dans la construction et dans la promotion de cette culture historique fondée sur des connaissances, bien entendu, mais aussi sur l'exposé de débats contradictoires et la présentation aux publics des résultats et des avancées de la recherche en cette matière ?

Si les réponses à ces questions relèvent de la responsabilité partagée de nombreux acteurs – l'Enseignement secondaire et supérieur, la Recherche, les Archives, les établissements patrimoniaux, les médias, les politiques, etc., le présent rapport porte plus spécifiquement sur le rôle qui pourrait être celui des établissements patrimoniaux de type musée et, en l'espèce, l'intérêt qu'il y aurait à créer un nouvel opérateur, le centre de recherche et de collections permanentes, souhaité par le Président de la République.

1.2.a. Les « lieux d'histoire » : la place des musées d'histoire en France.

L'action publique devrait porter une attention plus soutenue aux « lieux d'histoire », c'est-à-dire aux espaces, aux ensembles, qui permettent d'appréhender l'histoire de France dans son acception la plus large, à la fois physique et immatérielle, là « où s'incarne la quintessence de la Nation France », pour reprendre l'expression d'Henri Roussio⁴⁰.

Répondre au nouveau besoin d'histoire de la République nécessite de revenir aux sources de l'histoire et au travail d'interprétation, de recherche, d'expositions, qu'elles autorisent. Avec le projet d'une « Cité pour les Archives nationales », l'Etat a donné un signal fort, nécessaire et attendu depuis longtemps par les archivistes, les historiens, les citoyens. Mais, si les archives demeurent les sources premières de la recherche fondamentale en histoire, les musées d'histoire, détenteurs de riches collections à la typologie très variée, peuvent aussi permettre des interrogations, des confrontations, fructueuses et sans doute novatrices. Enfin, leur nature, le fait que ces « témoins de l'histoire » soient objets, images, sons, formes, en deux ou trois dimensions, les rendent tout particulièrement aptes à restituer de façon plus concrète parfois, donc plus immédiatement intelligible, l'histoire qui les a façonnés et dont ils témoignent. Il faut noter, de ce point de vue, un certain retard français à intégrer dans l'élaboration du discours historique les traces matérielles de l'histoire et, quand c'est le cas, la

³⁹ Entretien avec M. Patrick Baudouin, le 2 avril 2008. En outre une mission d'information sur les « questions mémorielles » vient d'être créée à l'Assemblée nationale. H. Lemoine, à l'invitation de Bernard Accoyer et de Patrick Baudouin, devrait être auditionné par cette mission.

⁴⁰ Ancien directeur de l'Institut d'histoire du temps présent et directeur de recherche au CNRS.

difficulté encore bien réelle de se détacher d'un propos et d'une muséographie esthétisants, ceux du « bel objet », dont on mesure les limites et les dangers⁴¹.

La notion de « musée d'histoire » ne recouvre pas un cadre juridique, réglementaire ou administratif déterminé, et renvoie donc à une typologie aux frontières poreuses, mais bien décrite depuis les travaux de Marie-Hélène Joly et Laurent Gervereau⁴². Cette notion n'est pas plus un label que ne l'est l'appellation de musée qui répond seulement à la définition donnée dans l'article L.410-1 du code du patrimoine⁴³. Cependant, les musées d'histoire semblent avoir, au même titre que les autres, profité des années fastes de la décennie 1980. Ainsi, sur les deux à trois mille musées ou établissements susceptibles de répondre à cette dénomination, près de huit cents seraient des musées d'histoire⁴⁴, plus de deux cents cinquante d'entre eux ayant pour sujet les conflits du XX^e siècle.

Pour autant, leur visibilité est bien moindre que celle des musées de beaux-arts, et ce malgré la richesse et la diversité de leurs collections. A cela, deux raisons majeures :

- aucun d'entre eux ne fait référence comme peuvent le faire le Louvre, Orsay ou Beaubourg dans le domaine de l'art ;
- les traces matérielles de l'histoire, les objets essentiellement, ne jouissent pas en France du même statut et du même intérêt que les œuvres et les créations purement artistiques. Ainsi, le musée dédié aux « gloires de la France », voulu par Louis-Philippe et réputé être constitué de tableaux et de sculptures d'une valeur artistique inégale, ce qui est en grande partie abusif, était-il passé aux oubliettes de l'histoire avant l'ambitieux projet de réouverture porté par Jean-Jacques Aillagon⁴⁵.

Les réflexions et les débats sur les problématiques les plus diverses auxquelles sont confrontés les musées d'histoire sont relayés par l'association internationale des musées d'histoire (AIMH), fondée dans le sillage de l'*International council of museums* (ICOM), et par le Conseil français des musées d'histoire, créé en 1999, mais qui peine à trouver une véritable audience faute d'un soutien institutionnel fort. Une politique de rencontres régionales, favorisée notamment par la direction des musées de France, permet aussi d'associer et de dynamiser les réseaux locaux des musées d'histoire car, et c'est une des caractéristiques majeures de ces musées, leur objet principal est généralement décliné sur un mode régional ou local, donc territorial. Ainsi, le protestantisme sera-t-il cévenol ou alsacien, la Résistance, dauphinoise ou lyonnaise, etc.

L'on se trouve donc dans une situation paradoxale : l'existence d'un tissu dense de musées d'histoire, avec des collections et des savoir-faire remarquables, et un manque de reconnaissance global. Les réelles capacités de médiation historique qu'offrent ces établissements restent méconnues et donc négligées.

1.2.b. L'absence d'un musée d'histoire de la Nation : une exception française.

Il serait vain de chercher en France un équivalent du *Deutsches Historisches Museum* de Berlin, de la *Haus der Geschichte* de Bonn, du *National Museum of American History*, qui rouvrira ses portes au premier semestre 2008, après des travaux considérables, ou du Musée d'histoire – certes « universelle » – de Moscou. Les exemples seraient nombreux pour montrer que la France ne possède ni un grand musée d'histoire de la Nation comparable à la plupart de ceux qui existent dans les autres grands pays, ni un espace capable d'accueillir les grandes expositions d'histoire qui circulent en Europe,

⁴¹ La polémique provoquée par l'exposition des photographies d'André Zucca à la BHVP sur Paris sous l'occupation en est le plus récent exemple.

⁴² Marie-Hélène Joly, Laurent Gervereau, *Musées et collections d'histoire en France, Guide*, Paris, Association internationale des musées d'histoire, 1996 ; Marie-Hélène Joly, Thomas Compère-Morel, (sous la coord. de), *Des musées d'histoire pour l'avenir*, Paris, Éditions Noësis, 1998.

⁴³ Seule l'appellation de « musée de France », évoquée dans la loi et étendue aux musées nationaux, aux musées classés, aux musées de l'Etat dont les statuts sont fixés par décret et aux musées contrôlés sous certaines conditions, donne un cadre normatif aux pratiques développées au sein de ces établissements.

⁴⁴ Marie-Hélène Joly, Laurent Gervereau, *op. cit.*, p.7.

⁴⁵ Ce dernier a confié à Laurent Gervereau et à Béatrix Saule le soin de rédiger un nouveau projet scientifique pour ces collections.

de Vienne à Berlin, en passant par Madrid ou Londres⁴⁶. On peut aussi regretter, comme l'a fait remarquer la directrice des musées de France⁴⁷, que de grandes expositions montées par des établissements en régions ne puissent être accueillies à Paris et rencontrer ainsi un plus large public, notamment étranger. L'absence d'un grand musée d'histoire s'explique en grande partie parce qu'il n'a jamais été jugé utile de « mettre en scène ce qui fonde la Nation »⁴⁸ en France, contrairement à d'autres pays dont le sentiment national unitaire était généralement soit plus récent, soit plus fragile. Il faut remarquer cependant que, dans un pays aussi attaché que le nôtre à l'écrit, le « petit Lavis », puis les Malet-Isaac, ont eu autant d'efficacité et sans doute la même fonction, celui de « ciment national », que bien des musées d'histoire « de la Nation ».

La question qui nous est posée est de savoir si, en 2008, il est pertinent et nécessaire de créer un tel établissement ? Toutes les raisons évoquées précédemment nous amène à répondre positivement. Nous croyons qu'à la condition de penser ce musée comme étant celui du « moment français »⁴⁹, alors que l'Europe et la mondialisation rendent plus complexe la perception que l'on peut avoir des histoires nationales, il est devenu nécessaire. Il conviendra dans l'exposé de son projet de revenir sur ces notions qui sont essentielles. Enfin, nous croyons que l'existence et l'attractivité d'un tel établissement ne doit pas se concevoir uniquement pour un public français, mais qu'il doit aussi se tourner vers les quelques soixante-dix millions de touristes qui passent par Paris et pour lesquels l'histoire de France se résume souvent à Louis XIV, Marie-Antoinette et Napoléon.

La création d'un établissement qui aura pour vocation d'être à la fois un lieu de valorisation de la recherche et de débats en histoire, mais également un lieu où les fondamentaux de cette histoire seront appréhendés grâce à une muséographie dynamique mettant en relation les différents témoins ou sources matériels que sont les objets, les maquettes, les plans, les tableaux, les films et les photos, sera une première en France, eu égard à la diversité des collections dont il pourra disposer

Enfin, une des missions qui pourra lui être confiée, en liaison avec ses tutelles, et notamment avec la direction des musées de France, sera de contribuer à faire adopter une plus grande rigueur scientifique aux musées d'histoire qui demeurent encore, pour certains, étrangers à la démarche historique comme l'ont constaté Marie-Hélène Joly et Thomas Compère-Morel : « ...ces musées, à de rares exceptions près, n'entretiennent en général aucun lien avec la discipline historique et ne s'en réclament pas le moins du monde »⁵⁰. Si on faisait un parallèle avec les musées de société, on pourrait considérer que le Centre dont la création est envisagée devrait jouer pour les musées d'histoire, le rôle qui sera celui du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée pour les musées de société⁵¹.

S'agissant des très nombreux musées d'histoire des conflits contemporains, et notamment ceux des deux guerres mondiales qui représentent, plus de 25% des musées d'histoire, la création d'un tel établissement, à l'heure où les publics se renouvellent, porterait les germes d'une indispensable refonte des discours et des muséographies dans cette période de mutation qui verra certainement disparaître nombre d'entre eux.

Si l'on ajoute que trop souvent l'ethnocentrisme nous conduit à ignorer les autres, un tel projet pourrait être l'occasion d'un immense chantier d'histoire comparée car, au risque d'une histoire autocentrée et donc tronquée, l'histoire de France ne peut s'aborder, se comprendre, que dans l'altérité.

⁴⁶ Ainsi, pour ne prendre que deux exemples, l'exposition sur les grandes découvertes montée par le *Deutsches Historisches Museum* et la *fondation Calouste Gulbenkian* de Lisbonne, va-t-elle parcourir différentes capitales européennes mais ignorer Paris ; il en est de même avec *Dieu (x) mode d'emploi*, exposition montée par le musée de l'Europe qui, après Bruxelles et Madrid, sera présentée à Vienne et probablement à Londres.

⁴⁷ Entretien avec Francine Mariani-Ducray le 3 janvier 2008.

⁴⁸ C'est notamment l'opinion de Guillaume de Fonclare, directeur de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne.

⁴⁹ Cette expression poétique, sur laquelle nous reviendrons, est de Pierre Nora. Cf. entretien du 29 mars 2008.

⁵⁰ Cf. Marie-Hélène Joly et Thomas Compère-Morel, *op. cit.*, p. 65 et suivantes.

⁵¹ Ce musée, qui devrait ouvrir ses portes en 2012, est cependant parti d'un principe inverse à celui que nous souhaitons adopter pour le Centre, puisqu'il revendique ne pas se construire autour de ses collections mais autour du public et de ses interrogations. A contrario, nous y reviendrons, le Centre se constituera bien à partir des collections des principaux musées dont il cherchera à valoriser les apports.

1.2.c. Pourquoi et comment présenter une histoire entre identité et altérité, à l'heure de l'Europe ?

L'histoire de France, la genèse de la Nation et la formation de l'Etat ont donné lieu depuis plusieurs décennies à des travaux importants, au premier rang desquels la somme inachevée de Fernand Braudel, *L'Identité de la France*. Dans cette ample bibliographie, le parallèle entre la France et les autres nations est un peu minoré et sa dimension ultramarine totalement ignorée alors que l'histoire de France ne peut se comprendre sans faire l'histoire de ses deux empires coloniaux.

De plus, la question de l'identité de la France, ou de celle de son Etat-Nation, est essentielle à la compréhension des rapports qui l'unissent à l'Europe. N'oublions pas que la capitale de Charlemagne était Aix-la-Chapelle et que bien des champs de bataille, qu'ils soient défaits ou victoires, et dont les noms ornent les arcs de triomphe ou certaines de nos avenues et sont cités dans nos livres d'histoire, évoquent l'Europe du temps des guerres et des paix.

Un des enjeux du Centre sera de montrer qu'une histoire de la Nation n'est pas une histoire nationaliste et que, bien avant l'Europe politique, les idées, les hommes, les biens et les valeurs circulaient en Europe quand bien même les nations qui la composaient étaient alors rivales. L'histoire de ces rivalités, jusqu'à leur aboutissement dans les conflits généralisés des deux grandes guerres du XX^e siècle, est aussi importante pour comprendre notre propre histoire. De ce point de vue, la démarche du *Deutsches Historisches Museum* qui, pour montrer la naissance de l'Etat-administration moderne, présente les influences multiples et croisées de personnages aussi divers que Mazarin, Cromwell, Olivares ou Richelieu, est exemplaire.

En termes de méthode, l'histoire comparée, peu pratiquée en France, pourrait y trouver une tribune et des moyens. Cette entreprise est d'autant plus nécessaire que les historiens de notre pays ne sont plus aujourd'hui majoritairement des Français : des chercheurs d'Italie, d'Allemagne, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis se consacrent par centaines à l'histoire de France. Cependant, leurs travaux ne sont que très imparfaitement connus en France. Le Centre pourrait en favoriser la traduction et ainsi contribuer à en faire connaître les résultats. Certains instituts de recherches étrangers en France – on pense au Centre historique allemand par exemple – pourraient aussi prendre une part plus importante aux recherches. Le Centre pourrait ainsi favoriser la constitution d'équipes de recherche plurinationales et pluridisciplinaires.

Les rapports entre l'Europe, la Nation et la démocratie sont au cœur de bien des débats actuels. La France, Etat-Nation parmi les plus anciens d'Europe, possède une histoire singulière qui ne peut s'aborder dans le particularisme identitaire. Le Centre pourrait offrir à ces concepts, parfois antinomiques, une tribune publique.

⇒ **Pour la création d'un nouvel acteur national en faveur de l'histoire.**

2. UNE AMBITION DEMOCRATIQUE : « DECRIRE, VOIR, FAIRE VOIR ET COMPRENDRE L'HISTOIRE » (F. BRAUDEL).

L'utilité sociale et politique de l'histoire n'est plus à démontrer. Sous la III^e République, l'enseignement scolaire, laïque et obligatoire, avait pour mission de dispenser le socle de connaissances commun indispensable, selon le projet éducatif de l'époque, à tout élève, c'est-à-dire à tout futur citoyen. En effet, cet enseignement, notamment celui de l'histoire, était sous-tendu par une morale patriotique incarnée par Ernest Lavisse, « l'instituteur national » selon l'expression de Pierre Nora. A ce modèle positiviste vont succéder et s'opposer différentes écoles historiques, structuralistes, anthropologistes, sérielles, puis sociales et politiques qui, toutes, ou presque, se réclament des *Annales*⁵². Leur héritage est immense : décloisonnement des disciplines ; extension du champ historiographique ; éclatement et diversification de la notion de « sources » de l'histoire. Il a aussi eu pour conséquence directe ou indirecte de faire choir les grandes idoles de l'histoire classique que sont la chronologie, les grands hommes, les événements, l'histoire diplomatique et « bataille », etc. Les années 1980, avec la « charte de la nouvelle histoire »⁵³, constatent « l'éclatement de l'histoire », de ses objets d'étude et même de sa temporalité. L'histoire politique et l'histoire sociale, appliquées notamment au temps présent, connaissant un nouvel âge d'or, introduisent dans le discours de l'historien de nouveaux acteurs, dont le « témoin agissant »⁵⁴, et préconisent l'emploi de sources non écrites, dont les images et les témoignages oraux⁵⁵.

Si les débats engendrés par les mutations de l'historiographie contemporaine sont ignorés du grand public, il n'en va pas de même de leurs effets. La perte des cadres de références évoquée précédemment, en tout premier lieu le cadre chronologique, ajoutée à la déferlante des politiques mémorielles, nourrit le trouble et les doutes des Français vis-à-vis de leur histoire.

Une nouvelle pédagogie de l'histoire s'avère donc nécessaire, donnant à l'aphorisme de Fernand Braudel « décrire, voir, faire voir et comprendre l'histoire » tout son sens et toute son actualité. La création du centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire peut, sous certaines conditions, lui donner corps et contribuer ainsi à redonner au citoyen les moyens d'exercer son esprit critique. Enfin, n'oublions pas que la France, première destination touristique au monde, a aussi tout intérêt à mieux faire connaître sa propre histoire aux dizaines de millions de touristes qui foulent son sol.

2.1. Un préalable nécessaire : la diffusion d'un socle commun de connaissances.

2.1.a. La France a-t-elle une âme ? (M. Gallo) *ou comment d'une histoire plurielle revenir à une histoire singulière.*

Cette question est, selon Braudel, la problématique centrale de notre histoire : elle est donc la matrice naturelle du projet de création du Centre. Alors que, depuis des décennies, les particularismes et les individualités, parfois les communautarismes, tous « les pluriels de l'histoire », semblent avoir donné l'impression que la France n'avait pas « une histoire singulière », au prétexte qu'il n'y aurait pas « une France », mais « des France », notion pour le moins aussi abstraite que celle dont elle prétend être l'antithèse, tout comme il n'y aurait pas une langue de France, mais des « langues »⁵⁶ de France, le Centre mettrait en lumière les éléments constitutifs et singuliers, dans les deux sens du terme, de cette

⁵² Du nom de la revue fondée par Lucien Febvre et Marc Bloch.

⁵³ Cette charte est due à Pierre Nora et à Jacques Le Goff.

⁵⁴ L'expression est de Jean-François Sirinelli, directeur du Centre d'histoire de Sciences-po.

⁵⁵ Cf. Agnès Callu et Hervé Lemoine, *Des archives sonores au témoignage oral, guide des sources en sciences sociales*, Paris, Belin, 2005, 7 tomes.

⁵⁶ Une direction du ministère de la Culture est d'ailleurs dénommée « délégation générale à la langue française et aux langues de France ».

âme, de cette quintessence. La création du territoire, de la langue, du peuplement – certes fruits d'apports multiples – est le résultat de constructions politiques qui ont une histoire et, on peut le supposer, un avenir. Mais ces éléments sont-ils toujours pertinents et suffisants ? D'autres thèmes, d'autres sujets ne devraient-ils pas être proposés ? Tels la construction d'un « Etat politique », « le labeur », « l'invention et l'inventivité », « les arts et les lettres », qui peuvent, à bien des égards, être considérés aussi comme des principes constitutifs forts de notre histoire. Du Bellay voyait bien dans la France la mère des arts, des armes et des lois ! Le Centre devrait permettre de poser ces questions, y compris aux visiteurs, afin de les amener à s'interroger sur ce qui, pour eux, aurait une résonance particulière.

Si un musée repose ordinairement sur un *parcours*, lui-même sous-tendu par un *discours*, dans le cas qui nous occupe ce discours ne peut être le simple énoncé d'une histoire de France clarifiée et unifiée, dans la mesure où la rédaction d'une « histoire officielle », telles que l'ont été les anciennes chroniques et telle que l'était encore la vulgate scolaire de la III^e République, n'est plus possible. Une histoire de ce type trouverait peut-être des auteurs, mais elle n'aurait plus de lecteurs ni de spectateurs.

Ainsi, s'il ne peut plus y avoir d'histoire écrite par ou pour l'Etat, il peut y avoir un discours de l'Etat sur l'histoire, sur son rôle social et civique, et ce discours doit intégrer deux propositions d'apparence contradictoire :

1) Il y a des faits historiques indéniables qui peuvent être attestés par une analyse croisée des sources.

2) Tout fait historique est sujet à des opinions, des interprétations, qui peuvent être divergentes et qui jouissent d'une égale légitimité quand elles reposent sur une méthode d'analyse rigoureuse.

Partant de la première de ces propositions, le Centre pourrait être un lieu de discussion et de présentation d'un socle factuel d'informations, de connaissances, recueillant un consensus scientifique. En cela il ne ferait que reprendre une des dispositions majeures de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005⁵⁷ qui, dans son article 9, dispose que la scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève « les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences » dont « une culture humaniste et scientifique permettant le libre exercice de la citoyenneté ». Ce « socle factuel » serait la matière historique considérée comme constitutive de cette « culture humaniste », c'est-à-dire ce noyau de connaissances indispensables pour fonder le raisonnement et pour accéder à des connaissances spécifiques. L'établissement de ce « socle commun » différerait de l'ancienne vulgate scolaire en ce qu'il serait dépourvu d'intentions morales ou patriotiques : il s'agirait d'un instrument de connaissances très ouvert et, revendiquons-le, aussi destiné au grand public.

Pour ce faire, la direction scientifique du Centre devra travailler en étroite collaboration avec l'Education nationale, et notamment avec les inspections qui ont pour mission de définir les programmes scolaires, mais aussi avec certains laboratoires de recherche de l'enseignement supérieur, dont : le Centre de recherches historiques, fondé par Fernand Braudel, à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ; le Comité des travaux historiques et scientifiques. Ces partenariats seront essentiels pour aider le Centre à dessiner ce « socle commun » en faisant le choix de faits, de personnages et d'événements.

⁵⁷ Loi n°2005-380 du 23 avril 2005, JORF n°96 du 24 avril 2005.

2.1.b. Une présentation de faits, d'événements et de personnages constitutifs de l'histoire de France, sur la longue durée, est-elle possible et souhaitable ?

L'idée de favoriser l'étude, l'enseignement et le goût de l'histoire, recueillera facilement une adhésion générale. Il n'en ira pas de même de tel ou tel discours historique, fût-il purement factuel. Dès qu'on en arrivera à l'établissement d'un corpus historique (de faits, de personnages, de lieux, d'images, etc.), dès qu'il y aura des choix à opérer, il y aura potentiellement des contestations et des polémiques. Loin de considérer ce risque comme un obstacle, le Centre doit au contraire intégrer complètement cette dimension critique à sa démarche. Le discours qu'il proposera et les choix qu'il opérera pour lui donner une matérialité feront l'objet de débats publics et seront susceptibles d'évoluer au gré de la recherche. Cet aspect est essentiel pour valider ce projet qui, en toute hypothèse, prendra corps dans un contexte sensible, « l'identité de la France » s'étant construite autant par exclusion que par inclusion, comme en témoignent ces quelques exemples :

- 732 : la bataille de Poitiers, qui arrête l'invasion arabe et change de ce fait l'histoire de l'Occident⁵⁸ ;
- 1099 : la première croisade, qui témoigne à la fois de l'essor de l'Europe chrétienne et de ses velléités d'expansion ;
- 1685 : la révocation de l'édit de Nantes, qui confirme la tendance longue dans l'histoire de France au « choix de Rome » ;
- 1789 : révolution de façade pour les uns, rupture profonde pour les autres, elle est l'objet de nombreuses théories et hypothèses qui s'opposent et parfois s'excluent depuis longtemps ;
- 1871 : la répression de la Commune de Paris, qui fonde la possibilité d'une République bourgeoise sur l'écrasement d'une « révolution populaire » ;
- 1962 : l'indépendance de l'Algérie qui marque la fin de l'empire colonial français et provoque le déplacement de plus d'un million de Français.

Ce contexte doit inviter à adopter, dès le commencement de l'entreprise, une démarche de large concertation. L'institution d'un conseil scientifique, composé de personnalités de tous horizons politiques et scientifiques, apparaît comme indispensable. Il pourrait également compter en son sein des élus, des écrivains, des représentants de ce qu'il est convenu d'appeler la « société civile ».

⇒ ***Pour assurer les bases d'un nouveau discours sur l'histoire***⁵⁹.

2.2. Un triple objectif : soutenir l'esprit civique, développer l'esprit critique, permettre le débat.

2.2.a. L'histoire de France est source de tolérance, car « la France se nomme diversité » (L. Febvre)

S'il n'est plus question d'écrire une histoire officielle, de distinguer dans le passé le « bon » du « mauvais », et d'en tirer des leçons édifiantes, on peut se demander quel serait le rôle proprement civique d'un centre qui se consacrerait à l'histoire de France. Certes, ce rôle ne serait pas une fin en soi, mais, pour autant, il serait vain et erroné de penser qu'un tel projet puisse échapper à une dimension aussi indissociable de lui qu'elle l'est de l'enseignement scolaire. Tout en se gardant d'y voir une nouvelle morale, le fait de revenir à une conception plus globale de l'histoire de France, de s'attacher à l'étude et à l'exposition des éléments fondamentaux qui en constituent la trame, induit un certain nombre

⁵⁸ Même si l'on sait que la vague de l'invasion était en fait probablement en train de s'éteindre. D'aucuns ont même pensé qu'il n'y avait pas eu bataille avec les « Arabes », qui étaient, selon toute vraisemblance, des Berbères.

⁵⁹ N'oublions pas que, comme tout musée, le Centre s'adressera aussi au public étranger qui ne maîtrise pas toujours les grandes séquences de l'histoire de France.

de constats : l'histoire de France est à la fois une école de tolérance, une école de distance critique et une école de liberté.

L'histoire de France est une école de tolérance car la France n'est pas un bloc mais une mosaïque : mosaïque de cadres géographiques, de climats, de populations, d'apports culturels : « la France se nomme diversité ».

L'histoire de France est une école de distance critique, notamment par rapport à la « tyrannie de l'actualité ». Le projet de création du Centre permettra de rappeler que la France est « la maison des siècles », suivant l'expression employée par Napoléon pour désigner le château de Fontainebleau, c'est-à-dire une construction inscrite dans le temps. L'héritage nous façonne, mais ne nous enchaîne pas : la France change, elle n'a cessé de changer. Pour autant ce rapport au temps, si l'on veut éviter le mal commun qu'est devenu l'anachronisme, est une notion essentielle à rappeler.

L'histoire de France est une école de liberté : elle nous fait voir que la démocratie libérale, telle que nous la pratiquons, loin d'être un édifice usé, est en fait une idée récente dans l'histoire de l'humanité, en rupture avec l'expérience historique vécue jusqu'à il y a un siècle, et un modèle encore en construction. Si l'histoire n'est pas morale, il est cependant difficile, au risque de lui dénier tout intérêt, de lui enlever toute dimension politique ou sociale. Cet apparent paradoxe méritera que l'on y revienne dans le cadre des travaux de la mission de préfiguration du Centre.

2.2.b. Le citoyen, comme l'historien, doit être exercé à la méthode critique : d'où l'intérêt de donner au débat historique une large audience.

Un des apports majeurs du Centre sera aussi, par la méthode qu'il développera, de montrer quels sont les principes de la méthode critique. Celle-ci devra présider à tous les choix qui seront opérés, soit pour retenir des événements ou des séquences de l'histoire de France, soit pour en présenter des objets, des traces, jugés comme signifiants. Si l'on observe la muséographie et la pédagogie développées dans les musées d'histoire européens ou anglo-saxons⁶⁰, en comparaison avec celles retenues dans les établissements français, l'on est frappé, parfois⁶¹, par le manque de lisibilité de ces derniers, voire par leur élitisme. Il faut cependant signaler un contre exemple récent, celui donné par le musée des ducs de Bretagne, à Nantes, qui après des années de travaux, a réouvert ses portes en février 2007 et qui est une réussite : le propos est juste, le traitement des sujets sensibles, comme celui de la traite négrière, se fait sur un mode historique avec une information claire et dense, la muséographie est attractive et les collections passionnantes⁶². D'ailleurs le succès public est au rendez-vous de ce nouveau musée.

Le Centre devra donc chercher à développer un nouveau rapport dialectique entre une démarche historienne critique, conciliant un propos sur l'histoire et des expositions didactiques, interactives et évolutives destinées à des publics très divers. Le succès de l'entreprise reposera essentiellement sur la capacité du Centre à établir ce rapport dialectique. Pour définir le substrat scientifique du projet, on peut imaginer qu'une structure scientifique, souple, avec des commissions très spécialisées et opérationnelles puissent travailler avec les services du Centre pour mettre en œuvre son projet pédagogique et sa politique des publics.

⁶⁰ Les musées allemands déjà cités, mais aussi l'*Imperial War Museum*, notamment son antenne de Manchester, et plus loin de nous le Musée d'histoire australienne de Canberra.

⁶¹ Il existe heureusement quelques contre-exemples dont, entre autres, le musée des ducs de Bretagne à Nantes et le musée historique de Strasbourg.

⁶² C'est Marie-Hélène Jouzeau, directrice du musée, qui a mené de bout en bout ce remarquable projet.

Loin de vouloir présenter une vision unilatérale des événements, le Centre devra montrer comment les traces de l'histoire en permettent une lecture, une compréhension, une représentation, certes subjectives, mais constitutives de l'histoire elle-même. En conséquence, ces traces, ces objets, sont à la fois sources et représentations de l'histoire, et c'est à ce double titre qu'elles devront être utilisées dans le Centre. Les recherches et les débats historiographiques devront ainsi y trouver une tribune naturelle permettant à la muséographie des expositions d'évoluer et de s'adapter aux questionnements des principales écoles historiques. Lorsque les sujets s'y prêteront, la présentation des différentes hypothèses ou positions de recherche permettra d'éveiller le sens critique du public.

De la même façon, l'analyse de certaines collections ou sources devra être facilitée dans les parcours muséographiques et l'on peut envisager que, sur des fonds ou des collections spécifiques, tels les plans-reliefs ou les sources sonores et audiovisuelles, des « universités des savoirs » permettent d'initier un public plus large à leur compréhension et à leur analyse. Les recherches généalogiques étant le premier sport national des Français, des enseignements ciblés, en paléographie notamment, ou en histoire du droit de la famille, pourraient aussi être dispensés avec succès en liaison avec les services d'archives qui ont depuis longtemps développé ce type d'enseignement.

Le centre devra permettre le dialogue entre les différentes traditions et écoles historiques, favoriser l'approfondissement du débat historique et en faire connaître les éléments au grand public. L'idée d'un lieu où, sur des thématiques historiques, puissent s'élaborer à la fois une politique d'exposition et de confrontation publique des théories et des hypothèses de recherche en histoire, conforterait un modèle de musée qui, à l'exception notable des Archives nationales pour ce qui est de son activité éducative et culturelle, n'est guère répandu en France.

2.2.c. L'espace public doit permettre l'expression des opinions, des débats, des interprétations que suscite l'histoire de France.

Si l'Etat n'est plus fondé à écrire ou faire écrire l'histoire, il se doit de favoriser les recherches et les débats qu'elle suscite, notamment à l'université et dans les grands établissements de recherche. Une part importante de l'action publique s'est orientée depuis les deux dernières décennies vers la politique mémorielle. Celle-ci prend différentes formes, dont la création de fondations, le soutien à des associations chargées, comme il a été dit, de promouvoir la recherche et d'être les gardiennes du temple et des icônes mémorielles, ce qui les contraint parfois à s'autocensurer. Le plus souvent, cette action publique s'accompagne d'une politique de publication, d'édition et de diffusion, fortement subventionnée.

Sans revenir sur les conséquences majeures de cette politique qui fait passer le « devoir de mémoire » avant le « devoir d'histoire » auquel le Centre ambitionnerait de revenir, il serait en toute hypothèse intéressant de faire un bilan qualitatif de la production qui en résulte car, à n'en pas douter, si tout n'est pas bon, tout n'est pas mauvais. Cependant, depuis plusieurs années, l'exaspération des historiens est devenue telle qu'ils se rassemblent autour de manifestes ou d'associations protestataires et que de nombreuses publications traduisent leur préoccupation, dont récemment encore *Politiques du passé, usages politiques du passé dans la France contemporaine*, sous la direction de Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danielle Tartakowsky⁶³. Leur constat corrobore celui fait par d'autres, à savoir que l'Etat ne semble plus légitime pour promouvoir « de grandes mythologies collectives », et qu'il s'est réfugié dans une « revisitation » du passé sous la contrainte de groupes de pression qui cherchent à lui faire distinguer le bon du mauvais, le vrai du faux.

⁶³ Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danielle Tartakowsky (dir.), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006.

Les historiens comme les citoyens acceptent de moins en moins les redéfinitions partielles et partiales qui sont le fruit de cette politique. Pour autant, son épuisement n'a pas tari la forte demande sociale en histoire à laquelle la création du centre devra permettre de répondre.

Alors même que la politique des commémorations fait l'objet de nouveaux débats, la création récente d'une commission présidée par le professeur Kaspi a reçu la mission⁶⁴ d'en repenser les fondements, et l'Assemblée nationale vient de créer une mission d'information sur les questions mémorielles, le Centre sera un carrefour entre les enseignements primaire, secondaire et supérieur, la recherche universitaire et la diffusion de l'histoire auprès du public.

⇒ ***Pour revenir à l'histoire critique.***

⁶⁴ Cette commission a été créée à l'initiative du secrétaire d'Etat à la défense chargé des Anciens Combattants et placée sous la responsabilité de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense.

3. UN GRAND PROJET : LA CREATION D'UNE « MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE » AUX INVALIDES.

La création du centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France souhaité par le Président de la République nécessite un espace qui puisse répondre à une triple exigence : être un lieu dont la propre histoire ou architecture soit en cohérence avec le projet et l'ambition du Centre ; avoir la capacité d'y développer ses missions, tant en faveur de la recherche que pour sa politique d'exposition et de diffusion grand public ; permettre d'animer et de soutenir un réseau national d'institutions qui partageront les mêmes objectifs et créer ainsi des conditions favorables à la circulation de leurs expositions en France et à l'étranger. On pourrait incidemment ajouter, puisque ce projet ne doit pas être une création *ex nihilo*, qu'il devrait pouvoir bénéficier d'investissements importants déjà consentis par l'Etat afin de concentrer les investissements nouveaux sur la densification et la diversification de l'offre culturelle en histoire, la politique de recherche et l'animation d'un réseau national de « correspondants ».

Toutes ses raisons justifient pleinement le choix énoncé dans la lettre de mission des ministres de la Défense et de la Culture, à savoir que « les établissements et les structures existants aux Invalides » pourraient porter ce projet et être ainsi le fer de lance de cette nouvelle politique de l'Etat. Pour autant, comme nous l'avons déjà souligné, il ne s'agit pas de se substituer aux autres grandes missions des Invalides, qui demeureront toujours la *maison des soldats*, assurant des fonctions militaires certaines, mais simplement d'unifier son pôle muséographique autour d'un principe fort qui lui a toujours fait défaut, alors que plus d'un tiers de ses espaces y sont consacrés. Les développements qui suivent ne concernent donc que ce versant patrimonial et muséographique de l'Hôtel national des Invalides.

3.1. Les atouts d'un monument signifiant de l'histoire de France et de trois de ses figures emblématiques : Louis XIV, Napoléon, de Gaulle.

3.1.a. Les Invalides : un monument historique « plein d'Histoire ».

Plus vaste monument historique de la capitale, les Invalides s'étendent sur près de seize hectares. Monument « plein d'Histoire », panthéon national militaire, ils sont évocateurs de grands personnages de l'histoire de France et abritent quatre musées, d'inégale importance⁶⁵, aux riches collections. Monument historique prestigieux, évocateur du génie architectural français : « quel goût dans cette simplicité » disait Chateaubriand de ce chef-d'œuvre de classicisme dû à Libéral Bruant (1635-1697) et à Jules Hardouin-Mansart (v.1646-1708). Louis XIV l'évoquait dans son testament comme « la plus grande pensée de [son] règne ».

Une des singularités de cet exceptionnel ensemble, et ce qui fait son intérêt pour le projet de Centre, est qu'il n'est pas identifiable, ou réductible, à une seule grande figure de notre histoire nationale, mais à trois des plus célèbres : Louis XIV, Napoléon, De Gaulle. Ainsi, l'histoire des Invalides, tout à la fois caserne, couvent, hôpital et manufacture, se confond-elle avec le projet de modernisation de l'Etat voulu par le Roi-Soleil qui en décida l'édification. Mais c'est certainement la figure tutélaire de Napoléon, dont il est le mausolée, qui domine l'hôtel royal, impérial, puis national. Longtemps placé sous la protection de l'Empereur, il en accueille la dépouille sur la décision de Louis-Philippe et de Thiers. Les galeries architecturales qui entourent son tombeau évoquent, grâce aux bas-reliefs de Simart, le Concordat, les travaux publics, le code civil, etc., rappelant ainsi les grands desseins de l'Empereur.

⁶⁵ Les plus importants d'entre eux étant le musée de l'Armée puis le musée des Plans-reliefs.

Enfin, avec l'Historial De Gaulle, qui est un des départements du musée de l'Armée, c'est l'homme de la France libre et de la Constitution de la V^e République qui entre aux Invalides, grâce à une muséographie révolutionnaire qui plonge le visiteur dans un univers d'images et de sons, matériaux gaullois par excellence. Si l'on ajoute à ces trois grandes figures de notre histoire Louvois, Vauban, Foch, Clemenceau, Lyautey, Leclerc et bien d'autres encore, le potentiel du lieu est considérable et cohérent avec les principes qui justifient la création du Centre.

3.1. b. Les fruits d'une intense politique de restauration et de modernisation.

Les Invalides ont bénéficié d'investissements conséquents depuis 1999, puisque près de 100 millions d'euros y ont été investis par l'Etat, dont 18 millions pour l'Historial De Gaulle inauguré par le Président de la République le 22 février dernier.

Jusqu'à une date récente, la perception des Invalides se réduisait encore à l'Institution nationale de soins et au tombeau de l'Empereur que l'on allait visiter dans le cadre de ses activités scolaires pour ne plus y revenir. Le reste des gigantesques espaces, partagé entre des dizaines d'institutions (plus d'une cinquantaine...) était, au mieux, identifié à la chose militaire, au pire réputé inaccessible et parfois les deux.

Depuis quelques années, la mise en œuvre réussie du programme de restauration et de modernisation du musée de l'Armée, ATHENA, a permis de réouvrir à la visite des espaces modernisés avec une muséographie à la fois respectueuse du cadre magnifique dans lequel elle se déploie, à l'exemple du réfectoire décoré par Parrocel où s'admirent les collections royales d'armures, tout en étant plus abordable et didactique. Ces efforts, supportés par le ministère de la Défense, portent leurs fruits et de plus en plus de visiteurs élargissent leur visite du tombeau de l'Empereur aux espaces nouveaux du musée de l'Armée. Il n'en va pas de même avec les autres espaces muséographiques, dont les Plans-reliefs et le musée de l'Ordre de la Libération qui, bien que possédant des collections originales et importantes, souffrent encore d'un déficit de notoriété auquel ce projet pourra permettre de remédier.

Il faut ajouter à cela la politique de restauration du monument, supportée par les deux ministères dans le cadre du protocole Culture/Défense, et l'on comprend tout l'intérêt que l'Etat aurait à valoriser, à travers la création de ce Centre aux Invalides, le fruit de ses investissements au bénéfice d'un grand projet national en faveur de l'histoire.

3.1. c Un relatif et paradoxal déficit de notoriété.

Paradoxalement, les Invalides pâtissent encore d'un relatif déficit de notoriété qui tient à plusieurs raisons :

- son architecture monumentale et ses douves l'isolent ; ils sont perçus comme une enceinte militaire peu accessible – ils donnent le sentiment d'une île autour de laquelle on ne cesse de tourner ;
- le tombeau de l'Empereur est le seul identifiant historique évident pour le « grand public »⁶⁶ ;
- le grand nombre d'institutions qui y sont installées (plus de 50 relevant de 7 ministères) brouille la lisibilité globale du monument ;
- trois des musées qui y sont abrités, malgré de riches collections, pâtissent de leurs noms : « musée de l'Armée », « musée des Plans-reliefs », « musée de l'Ordre de la Libération » ; si ces dénominations sont historiquement justifiées et légitimes et devront donc demeurer, elles ne sont ni

⁶⁶ La politique de modernisation du musée de l'Armée lui permet aujourd'hui de bénéficier d'une considérable augmentation de son niveau de fréquentation, mais fait exception de ce point de vue parmi les établissements culturels des Invalides.

attractives, ni toujours compréhensibles sans contextualisation, notamment auprès d'un public étranger. En ce qui concerne le « musée d'histoire contemporaine », dont le nom est quant à lui plus explicite, il souffre également d'un manque de reconnaissance patent de la part du grand public, puisque ses espaces, séparés en deux, ne font pas l'objet d'une présentation permanente.

Loin d'être un obstacle au projet de création du Centre, ce déficit de notoriété le rend nécessaire et lui offre une véritable opportunité : celle de lui donner une visibilité d'autant plus forte qu'elle sera en partie nouvelle et unifiée et qu'elle reposera sur des institutions dont les collections – parfois méconnues – sont d'une très grande richesse.

Enfin, alors que le ministère de la Défense a toujours le souci de donner corps au lien entre l'armée et la nation, le fait qu'un symbole militaire aussi fort que l'hôtel des Invalides accueille une « maison de l'histoire de France » lui donne une nouvelle dimension. Nous suivrions en cela l'exemple allemand puisque le musée d'histoire de l'Allemagne est installé dans l'ancien arsenal des rois de Prusse à Berlin.

3. 1. d. D'autres collections nationales pour l'histoire de France : Versailles et Soubise.

Cette hypothèse n'ignore pas l'existence d'une autre très grande collection qui a aussi vocation à « présenter » une vision de l'histoire de France, celle du musée « à toutes les gloires de la France » de Versailles⁶⁷. Il y aurait beaucoup à dire sur cette très riche collection réunie à l'initiative de Louis-Philippe, dans le dessein de montrer son règne comme une forme d'acmé de l'histoire de France. Précédemment, on a évoqué le syncrétisme républicain qu'il fallait percevoir derrière le Janus bicéphale de l'histoire militaire et civile. En l'espèce, le projet de Louis-Philippe plaçait pour un syncrétisme politique, une forme de réconciliation nationale dans l'Etat et par l'Etat. Très étonnamment, et sans doute à cause de la désaffection et du peu d'intérêt porté aux collections, dont la qualité artistique fut longtemps contestée, cette partie du musée fut délaissée au point de ne plus ouvrir ses portes qu'en de rares occasions.

Ce purgatoire semble s'être achevé et l'actuel président de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles, Jean-Jacques Aillagon, a fait du redéploiement du « musée de l'histoire de France » un des trois éléments indispensables à la clarification de l'offre muséale du château dans son ensemble. Il va sans dire que cet ouvrage nécessitera un immense travail de remise en perspective critique du musée voulu par Louis-Philippe et une profonde réorganisation des collections qui devraient, à l'exception des salles des croisades, prendre place dans l'aile du midi⁶⁸.

Si l'on considère qu'un musée est avant tout ce que sont ses collections, l'on comprend bien que les deux projets ne peuvent ni se confondre, ni se nuire. Bien au contraire, s'ils parviennent tous deux à maturité aujourd'hui, c'est qu'ils participent d'un même mouvement de « retour » à l'histoire qui passe aussi par une « redécouverte » et une « réévaluation » des collections des musées d'histoire. De la même façon que Versailles a créé un groupement d'intérêt public destiné à promouvoir les recherches sur les institutions curiales, il serait souhaitable que les promoteurs de ces deux projets poursuivent leurs échanges afin d'évaluer le caractère singulier de leur entreprise, mais aussi les possibles points de convergence, sachant qu'une des orientations retenues par Jean-Jacques Aillagon est de rapprocher le musée de Versailles du principe de la *National Portrait Gallery* de Londres.

Il faut aussi signaler la volonté de la direction des Archives de France et des Archives nationales de refonder le « musée d'histoire de France des archives », ancien musée des Archives impériales ouvert en 1867, vénérable institution dont la qualité et la rigueur des expositions sont louées à bon droit. Ce projet, qui fait l'objet d'une réflexion entamée depuis plusieurs années, s'inscrit maintenant dans la

⁶⁷ Laurent Gervereau, Claire Constans, *Le Musée révélé, l'histoire de France au château de Versailles*, Paris, Robert Laffont / château de Versailles, 2005.

⁶⁸ Cf. entretien avec Jean-Jacques Aillagon, château de Versailles, le 4 décembre 2007.

dynamique du centre des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine et a bénéficié des travaux d'un groupe de réflexion présidé en son temps par Pierre Nora⁶⁹. En l'espèce, il s'agit de développer une programmation scientifique originale puisque, contrairement à un musée qui possède des collections, c'est l'ensemble des archives conservées qui seront susceptibles de fournir la matière et le sujet des expositions : « il convient donc de se recentrer sur la spécificité de l'institution [les Archives nationales] dont dépend le Musée, puisque la vocation de cette institution est justement de recueillir, conserver et transmettre le matériau fondamental de l'Histoire que sont les archives. Chaque époque doit interroger de nouveau les documents pour élaborer son histoire de France : celle-ci n'est pas un objet fini mais un chantier toujours ouvert »⁷⁰. Ce postulat, fortement revendiqué par la direction des Archives nationales, explique son refus de voir donner le label « musée de France » à son musée qui, de fait, est rattaché au département à l'action culturelle et éducative des Archives nationales. Une première exposition préfigurative du projet de refondation du musée fut montée en 2004. Elle portait un nom évocateur : *le musée sort de sa réserve*.

Tout comme pour Versailles, il sera souhaitable de tenir compte de la spécificité du projet des Archives nationales et prévoir une collaboration forte avec cette institution. Tout ce qui concerne le versant « recherche » du projet pourrait aussi profiter des réflexions et travaux menés depuis longtemps par les Archives nationales et par la direction des Archives de France qui a demandé, dans le cadre du conseil supérieur des Archives, qu'une nouvelle définition de la politique scientifique des archives lui soit proposée.

3.2. Richesse, diversité et singularité des collections des quatre musées qui se trouvent aux Invalides.

Ce rapport ne suffirait pas à décrire l'histoire et les richesses des collections qui se trouvent conservées dans les quatre musées présents aux Invalides. Aussi, on se contentera d'en faire une brève description en insistant sur leurs singularités, suivant l'ordre chronologique de leur installation dans l'hôtel national des Invalides. Il faut préciser qu'aussi riches soient-ils, tous ces musées ne peuvent, pas plus qu'aucun autre, prétendre embrasser toute l'histoire de France. Gageons simplement qu'ils permettent d'en restituer une partie signifiante grâce, notamment, à la variété typologique des collections qui s'y trouvent et qui en font, de ce point de vue aussi, un ensemble incomparable et unique. Le caractère propre à chacun des espaces muséaux actuels devra être conservé car il laisse entrevoir la possibilité d'approches multiples, d'interrogations croisées, voire de contrepoints, qui peuvent permettre d'exercer à la méthode critique les visiteurs, tout en permettant à l'établissement de proposer une offre culturelle variée, évolutive et d'un abord plus aisé.

3.2.a. Les premières collections royales installées aux Invalides : les plans-reliefs.

Le musée des Plans-reliefs conserve la collection de maquettes créées à partir du XVII^e siècle à la demande du marquis de Louvois et sous le contrôle de Vauban. Destinées à éclairer le Roi et ses ministres sur les techniques de la fortification, elles deviendront très vite pour le monarque des outils de connaissance des frontières du Royaume. La minutie apportée à leur réalisation et à leur installation au Louvre, dans la galerie du Bord de l'Eau, leur confère le statut de collection royale, devenant par là-même objets de prestige au service de la symbolique et de la propagande royales. Les progrès de la cartographie sont tels à la fin du XVIII^e siècle que l'intérêt pour les plans-reliefs décroît : ils manquent alors d'être détruits et sont finalement relégués dans les combles des Invalides en 1777. Avec les places fortes des pays ou provinces conquis, Napoléon leur redonne une certaine actualité qui va cependant décroissant au long du XIX^e siècle, jusqu'à disparaître en même temps que ce type de fortification bastionnée après 1870.

⁶⁹ Cf. entretien avec Martine de Boisdeffre et Isabelle Neuschwander le 13 décembre 2007, respectivement directrices des archives de France et des Archives nationales.

⁷⁰ Extrait de la note de synthèse pour le projet de refondation du musée d'histoire de France des Archives nationales. Cette note nous a été communiquée par la direction des Archives nationales qui nous a autorisé à la reproduire intégralement. Cf. annexe n°4. On constate à sa lecture des singularités évidentes entre ce projet et celui dont nous faisons l'expertise, mais aussi de nombreux points de convergence.

Aujourd'hui, près d'une centaine de plans-reliefs sont conservés par le musée qui fut créé en 1947. Depuis 1997, sont exposés vingt-huit d'entre eux, représentant essentiellement le littoral atlantique, les reliefs pyrénéens et de la côte Méditerranéenne, alors que quinze autres, après de vives polémiques, ont été placés en dépôt à Lille. Certains ont été disjointes de cette collection pour des raisons qui tiennent à l'histoire : c'est le cas du plan-relief de Strasbourg qui se trouve aujourd'hui au musée historique de la ville. Une animation audiovisuelle très pédagogique en explique la genèse et permet de comprendre les grandes étapes du développement de la ville. Cette démonstration serait encore plus probante si l'on pouvait faire une comparaison avec les plans-reliefs, plus tardifs, demeurés aux Invalides. Il en est de même à Nantes où, dans la nouvelle muséographie du musée des ducs de Bretagne, est exposé un plan-relief plus tardif qui montre et fait comprendre l'impact de l'industrialisation de la ville sur son urbanisme. Malgré la finalisation d'une programmation muséographique prévoyant le déploiement de l'ensemble de la collection, le musée des Plans-reliefs est resté en l'état⁷¹.

L'intérêt documentaire et muséographique des plans-reliefs est pourtant essentiel. Collections royales, ils proposent une vision en trois dimensions du territoire et de l'urbanisme des villes : leur intérêt est à la fois historique, géographique, architectural, scientifique et technique. Méconnus du grand public, le nom du musée rendant le sujet abscons pour beaucoup, ils devraient assez logiquement représenter un département important du futur Centre. En effet, leur connaissance, donc leur exposition, contribuerait à mieux faire comprendre toutes les problématiques liées à la constitution du territoire, à sa protection et aux conséquences, dans l'urbanisme des villes, des fortifications. Selon le directeur du musée, une soixantaine de plans-reliefs permettraient de dessiner l'ensemble des frontières de la France.

3.2.b. L'histoire des guerres et des paix : l'aventure de la Nation en armes au musée de l'Armée.

Le musée de l'Armée possède des collections d'une richesse insoupçonnée qui dépassent le seul domaine militaire. Héritier du musée de l'artillerie, installé de 1797 à 1870 dans l'ancien couvent des dominicains à Saint-Thomas d'Aquin, et du musée historique de l'Armée, créé en 1889, le musée de l'Armée a connu depuis 1905 une histoire riche et des mutations profondes. Comme celles des Plans-reliefs, son prédécesseur dans les lieux, les collections du musée de l'Armée sont à l'origine des collections royales d'armures et d'armes saisies notamment au garde-meuble royal, enrichies ultérieurement de « biens d'émigrés », comme la collection du prince de Condé et des Montmorency à Chantilly, ou celles des Lamarck et des Turenne à Bouillon et Sedan.

En leur sein, il faut signaler les « petits modèles » d'artillerie des collections Vallière et Gribeauval, auxquelles s'ajoutent sous l'Empire des prises de guerre importantes, reprises en partie par les vainqueurs de Waterloo⁷². Les collections, du fait de nombreuses donations, ne vont cependant cesser de croître et de se diversifier à l'exemple de la « galerie ethnographique » qui rejoindra le musée d'ethnographie du Trocadéro, futur musée de l'Homme.

A la fin du XIX^e siècle, elles s'enrichissent encore des tableaux de Meissonier, Loustaunau, Detaille, alors que s'affirme la vocation de panthéon national militaire de l'église des soldats et du dôme qui accueille, à l'initiative de Louis-Philippe, la dépouille de Napoléon. La Seconde Guerre mondiale, du fait d'importantes spoliations, sera une page noire pour le musée. Après les restitutions de l'après-guerre, le musée s'enrichit encore grâce à l'acquisition des très importantes collections Pauilhac et Brunon.

Aujourd'hui, la collection d'armures et d'armes qui y est rassemblée est la troisième au monde après celles de Vienne et de Madrid. Avec ses autres départements, dont le tombeau de l'Empereur, le département des deux guerres mondiales et l'Historial De Gaulle, le musée de l'Armée est certainement un des tout premiers musées militaires au monde. Passé en quelques années du stade d'un « musée d'objets » à celui d'un véritable musée d'histoire, il offre de l'histoire des guerres et des conflits de la

⁷¹ Renseignements communiqués par le directeur du musée des Plans-reliefs, Max Polonowski, et divers documents programmatiques.

⁷² Pour avoir une vue d'ensemble de l'histoire des Invalides et de la constitution des collections du musée de l'armée, cf. François Lagrange et Jean-Pierre Reverseau, *Les Invalides, l'Etat, la guerre, la mémoire*, Paris, Découvertes-Gallimard, 2007.

France une vision qui dépasse de beaucoup la simple « histoire bataille ». Enfin, la valeur artistique ou technique de certaines de ses collections élargit encore ses domaines d'intérêt.

La poursuite de son programme de modernisation, ATHENA, lui permettra de présenter sur un très large champ temporel ses collections. Il convient, quelle que soit la forme juridique qui sera retenue pour le futur Centre et les responsabilités particulières qui seront celles du musée de l'Armée dans sa mise en œuvre, de garantir l'achèvement de ce programme, car celui-ci est essentiel à la cohérence d'ensemble du musée de l'Armée et à sa dynamique de développement puisqu'il concerne ses collections Premier et Second Empire, sans doute les plus attendues du public.

3.2.c. Un musée biographique incomparable : le musée de l'Ordre de la Libération.

Le musée de l'Ordre de la Libération est le fruit d'une histoire singulière. Le général de Gaulle, au temps de la France libre, ne pouvant décerner la Légion d'Honneur, crée un nouvel ordre pour récompenser ses premiers compagnons : l'Ordre de la Libération. En 1947, année de la forclusion de l'Ordre, 1036 hommes en sont décorés (parfois à titre posthume), dix-huit unités militaires et cinq villes. En 1967, sur décision de son fondateur et grand-maître, le général de Gaulle, le musée de l'Ordre de la Libération s'installe dans l'aile Robert de Cotte aux Invalides. Sur 1.000 m², des documents originaux pour la plupart, archives, décorations, photographies, pièces de vêtements ou d'uniformes, de ses membres les plus célèbres, retraçant leur parcours dans la France libre, la Résistance intérieure et parfois la déportation, y sont présentés. C'est ainsi que l'on y découvre la tenue de préfet de Jean Moulin, la vareuse de Hauteclouque avant qu'il ne soit Leclerc, la dernière tenue militaire du général de Gaulle et, parmi les archives du musée, le manuscrit original de l'affiche de « l'Appel à tous les Français » du 18 juin. L'atmosphère du lieu est quasi religieuse et le visiteur est plongé dans autant de chapelles votives que l'on évoque de personnages. Aux dires de ses responsables, une quarantaine de classes viennent visiter le musée de l'Ordre chaque année⁷³, auxquelles il faut ajouter des milliers de visiteurs⁷⁴.

Malgré une équipe scientifique très réduite, à peine plus de trois personnes dont le conservateur, un nouveau projet scientifique et culturel a été conçu afin de redéployer les collections originales et inédites du musée. Il est certain qu'il faudra veiller à conserver son identité et sa singularité par rapport aux autres espaces muséographiques car son approche, au travers de parcours individuels, est unique et donne corps à une dimension très incarnée de l'histoire du contemporain : « le témoin agissant »⁷⁵. La création du Centre devrait donc lui permettre de bénéficier des services communs indispensables à son développement⁷⁶.

3.2.d. L'histoire du XX^e siècle sous toutes ses dimensions : le musée d'histoire contemporaine.

Le musée d'histoire contemporaine constitue l'un des six départements de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC-MHC), créée en 1914 par deux industriels, les Leblanc, il est installé aux Invalides depuis 1973. Si ses espaces d'exposition sont de faible importance⁷⁷, à peine 320 m², il n'en va pas de même de ses collections déployées sur plus de 13.000 m² à Nanterre, qui couvrent toute la période contemporaine, à partir de 1870, avec un fort tropisme sur les deux conflits mondiaux (jusqu'en 1987, il portait le nom de « musée des deux guerres mondiales »). Destinées à la recherche d'une part, à « l'éducation populaire » de l'autre, ses collections sont riches de plus de 1,5 million de documents iconographiques, notamment d'affiches, de photographies, mais aussi d'œuvres originales de Bonnard, Vuillard, Léger, etc.

⁷³ Cf. Anne-Noémie Dorion, *Le Figaro*, « Le devoir de mémoire des compagnons de la Libération », 18 juin 2007, p. 23.

⁷⁴ Le billet commun « musée de l'armée, plans-reliefs, musée de l'ordre de la Libération » ne permet pas un dénombrement par institution des visiteurs. On en est donc réduit à des estimations.

⁷⁵ L'expression est de Jean-François Sirinelli, directeur du Centre d'histoire de Sciences-po.

⁷⁶ Cf. entretien avec le colonel Loïc Le Bastard, secrétaire général de l'Ordre et le conservateur du musée, le 28 mars 2008. Un parcours « De Gaulle aux Invalides » est, entre autres projets, envisagé.

⁷⁷ Le musée possède aussi des espaces de bureau et de conservation sur près de 400 m².

Le musée, non sans raison, revendique sa vocation généraliste et le rang de plus grande collection d'histoire contemporaine sur l'ensemble de l'histoire du XX^e siècle. On en trouve la traduction éditoriale dans sa publication périodique *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. C'est sans doute la raison de ce « champ large », notamment en histoire sociale et internationale, qui a été source d'interrogation sur sa présence aux Invalides⁷⁸. De fait, le prisme des questions et des thèmes de recherche et d'exposition qu'autorisent les collections du musée sont, à bien des égards, un contre-point aux collections des autres musées présents aux Invalides. C'est ainsi, pour ne prendre que l'exemple le plus récent, qu'il s'est associé avec succès au musée de l'Armée pour l'exposition « Amours, guerre et sexualité »⁷⁹.

Cette diversité des approches est aussi possible grâce à la typologie des sources rassemblées par le musée, dont de très nombreuses archives audiovisuelles et un fonds incomparable de dessins, peintures et gravures sur la Première Guerre mondiale (20.000 œuvres).

La BDIC a obtenu des crédits d'investissement dans l'actuel contrat de plan Etat-région pour la construction de bâtiments destinés à regrouper la bibliothèque et le musée – dissociés physiquement depuis près de quarante ans. Certains de ces services intérieurs y seraient réunis ainsi que les collections d'archives et de documents audiovisuels.

Compte tenu de l'ambition du Centre, les collections et l'expertise des équipes du musée d'histoire contemporaine de la BDIC, qui a eu le projet d'un musée d'histoire du XX^e siècle et qui semble désireux de monter une exposition permanente consacrée à la Première Guerre mondiale⁸⁰, sont essentielles. Le regroupement annoncé de ses services administratifs peuvent lui permettre de redéployer aux Invalides une partie de ses collections autour d'un thème majeur. Etant donné l'importance de celles-ci sur l'histoire des grandes fractures dans le monde, et notamment en Europe, pendant le XX^e siècle, et si l'on considère que l'histoire de France ne peut s'appréhender comme un isolat, on pourrait imaginer qu'un espace important consacré à « la France et le monde au XX^e siècle » y soit développé dans le cadre d'activités qui seraient communes au Centre et à la BDIC. En toute hypothèse, la forme et la nature des relations qui devront être nouées entre ces deux entités devront faire l'objet d'une étude approfondie de la part de la mission de préfiguration du Centre.

3.3. Un projet national porté par des partenaires institutionnels importants.

3.3.a. Des départements ministériels déjà engagés aux Invalides.

Les ambitions du présent projet nécessitent, pour espérer voir leur accomplissement, des partenariats institutionnels puissants si l'on veut donner du crédit et des moyens à la politique qu'il doit mettre en œuvre. Le choix des Invalides est avantageux de ce point de vue en ce qu'il fait intervenir plusieurs partenaires institutionnels, tutelles des quatre structures muséographiques décrites précédemment :

- le ministère de la Défense : attributaire majoritaire de l'hôtel national des Invalides et tutelle du musée de l'Armée qui est actuellement la seule structure muséographique de stature nationale et internationale ayant une politique d'investissement soutenue au service d'un projet de développement complet au sein des Invalides ;

- le ministère de la Culture et de la Communication : tutelle du musée des Plans-reliefs dont il faut rappeler qu'il possède une collection extrêmement riche qui n'est déployée qu'à hauteur de 25% de ses collections et de ses espaces qui représentent plus de 5.000 m² aux Invalides ;

⁷⁸ Il faut rappeler que c'est à la suite d'un échange avec le pavillon de la Reine du château de Vincennes que la BDIC s'est installée aux Invalides.

⁷⁹ François Rouquet, Fabrice Virgili et Danièle Voldman (sous la dir. de), *Amours, guerre et sexualité : 1914-1945*, Paris, Gallimard-BDIC-Musée de l'Armée, 2007.

⁸⁰ La richesse des collections du musée est considérable pour la Première Guerre mondiale. Cela étant, une exposition permanente sur ce conflit alors qu'il existe déjà à Péronne l'Historial de la Grande Guerre, qu'un important département lui est consacré au musée de l'Armée et qu'un projet de nouveau musée à Meaux est à l'étude, ne manquera pas de soulever des interrogations.

- le ministère chargé de la Recherche, puisque le musée d'histoire contemporaine de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine est un service inter-établissement de coopération documentaire lié aux universités de Paris I, II, VIII, et X ;

- le ministère de la Justice : tutelle du musée de l'Ordre de la Libération qui occupe près de 1.000 m² sur les 2.000 qui sont affectés à l'Ordre ; s'agissant du musée, le ministère de la Justice est en réalité assez peu impliqué. En revanche, les villes « compagnon de la Libération », dont Paris, sont susceptibles de s'intéresser plus directement au projet de développement du musée. Il y aura tout lieu de les consulter.

3.3.b. La recherche de développements et de partenariats nouveaux.

Nous l'avons dit, sans remettre aucunement en question les missions et l'organisation des autres pôles d'activité des Invalides, on peut estimer à plusieurs milliers de mètres carrés non aménagés certains espaces actuellement affectés au seul pôle musée. Si l'on sait que les Invalides représentent près de 78.000 m² de superficie utile, on comprend que la finalisation d'un schéma directeur infrastructure, qui fait aujourd'hui défaut, est absolument indispensable. Certains projets qui avaient déjà fait l'objet d'études programmatiques – creusement de la cour d'Honneur à l'occasion de son repavage en 2011 – couverture d'une des cours, etc. – devraient faire l'objet d'une nouvelle étude par la mission de préfiguration du Centre. L'ensemble de ces questions devraient pouvoir être abordées afin d'envisager, plus concrètement, le développement de concepts muséographiques originaux, en relation avec une politique de valorisation, de diffusion, de rayonnement des fruits de la recherche sur l'histoire de France et en fonction du projet scientifique et des objectifs du Centre⁸¹.

Outre les départements ministériels déjà mentionnés, le Centre ayant une forte composante éducative et pédagogique, il associera nécessairement le ministère de l'Education nationale comme c'est déjà le cas pour les activités pédagogiques du musée de l'Armée ou du musée des Plans-reliefs.

Le niveau et la nature de la participation de ces différents partenaires institutionnels seront à définir en fonction de leur implication dans le projet scientifique du Centre. En fonction de cela, on pourra proposer qu'une clé de répartition détermine pour chacun le niveau de leur participation au budget – fonctionnement et investissement – et aux ressources humaines qui seront nécessaires au Centre. Celui-ci devrait aussi pouvoir bénéficier d'opérations de mécénat. En toute hypothèse, l'existence d'un socle administratif aux contours bien définis, les deux principaux musées *a minima*, est incontestablement un atout pour le projet.

Ainsi, les politiques d'investissement soutenues par les ministères de la Défense (programme ATHENA) et de la Culture et de la Communication (cadre du protocole Culture/Défense), et les habitudes de travail qu'ils ont su développer, trouveront un nouvel accomplissement dans le projet de création du Centre aux Invalides qui pourra soutenir la comparaison avec les autres grands musées d'histoire internationaux.

⇒ ***Pour la création d'un établissement de stature nationale et internationale.***

⁸¹ Pour autant la gestion du site devrait rester militaire puisque d'importants commandements militaires y sont localisés ainsi que l'Institut national des Invalides.

4. PREMIERES ORIENTATIONS POUR UN PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL INNOVANT.

- **Quatre principes forts :**

- **densifier l'offre culturelle et patrimoniale des Invalides autour du concept d'histoire de « l'Etat-Nation » ;**
- **favoriser la « culture matérielle » des traces de l'histoire pour la rendre plus concrète et attractive ;**
- **développer le concept de « recherche appliquée » pour montrer l'utilité sociale des sciences humaines et de l'histoire ;**
- **favoriser des actions décentralisées en soutenant des réseaux nationaux.**

Le constat initial du malaise qui existe et s'étend entre les Français et l'histoire de France n'est que l'écho du divorce consommé entre intellectuels, historiens et action publique quand elle prend le visage des politiques mémorielles. Celles-ci ne doivent pas être confondues avec les rites républicains, dont les célébrations nationales et les commémorations sont les manifestations publiques les plus connues, admises et légitimes quand elles se présentent pour ce qu'elles sont⁸². De même, nous l'avons dit, ce malaise n'est pas imputable au rapport entre « mémoire » et « histoire », dont l'historiographie récente et les débats des décennies précédentes ont soldé le contentieux, mais il est incontestablement à mettre au passif d'un surinvestissement des élus et des politiques dans un domaine chargé d'affectivité et de morale, deux qualités humaines respectables mais qui n'ont que peu à voir avec l'histoire et la connaissance.

La réussite du projet dépendra de sa capacité à proposer une offre culturelle complète, diversifiée et attractive, qui soit de nature à nourrir et à renforcer le lien histoire générale / histoire personnelle, matrice du lien Nation / Citoyen, et cela en cohérence avec les établissements patrimoniaux qui existent aux Invalides, dont l'identité et la notoriété devraient être renforcées et non affaiblies par ce projet.

On sait qu'une des difficultés du site des Invalides, un des monuments les plus prestigieux de Paris, est que son offre culturelle n'a jamais été lisible et cohérente, ce que montrerait facilement une étude des publics⁸³. La création du Centre, autour d'un projet fort, aura donc aussi pour objectif de lui donner « un sens » plus intelligible. Ce qui n'est pas contradictoire avec sa vocation militaire par ailleurs. De ce point de vue la transformation du musée de l'Armée, qui est passé d'un musée de l'objet à un véritable musée d'histoire, montre la voie à suivre.

Afin d'éviter tout effet de « doublonnage », qui mettrait les activités du Centre dans une position concurrentielle aux espaces muséographiques actuels des Invalides, il convient de concevoir ses activités et son offre culturelles comme à la fois une synthèse et un complément à ce qui existe déjà. D'où l'importance de développer des concepts nouveaux qui doivent sous-tendre son action, servir son projet et son ambition générale, et y associer les principaux établissements culturels qui existent sur le site des Invalides.

⁸² C'est pour cette raison qu'il existe au ministère de la Culture et de la Communication une délégation aux célébrations nationales, rattachée à la direction des Archives de France, qui édite annuellement une brochure faisant état des anniversaires qui seront célébrés dans l'année à venir.

⁸³ Pour avoir rencontré plusieurs dizaines de personnalités, pourtant au fait de ces questions, et leur avoir demandé qu'elles étaient les institutions culturelles majeures présentes aux Invalides nous avons eu la confirmation du manque de connaissance et donc de reconnaissance globale du site au regard des collections patrimoniales majeures qui s'y trouvent et de l'intérêt considérable du monument lui-même.

4.1. Densifier l'offre culturelle et patrimoniale des Invalides autour du concept d'histoire de « l'Etat-Nation ».

Les Invalides sont une manifestation monumentale et emblématique de ce qui a pût être engendré par l'Etat-Nation français. Tout à la fois hôpital, hospice, caserne et monastère, lors de leur conception, ils abritent toujours un hôpital, des commandements militaires et des musées - dont il faut rappeler que le plus ancien est le musée des Plans-reliefs, installé depuis 1777 - et assure les fonctions de panthéon national pour la nation en armes. Malgré leurs usages multiples, ou précisément à cause d'eux, ils souffrent d'un déficit de notoriété certain pour ce qui est de leur dimension culturelle.

Différents rapports ont souligné la triple vocation initiale des Invalides⁸⁴ : hospitalière, administrative et culturelle. Cette dernière est susceptible de renforcer la notoriété de l'hôtel des Invalides en lui donnant une visibilité intelligible par le grand public national et international. La création du Centre sera donc à la fois l'objectif et le moyen de lui donner une densité et une cohérence plus fortes tout en s'inscrivant dans une de ses missions historiques, puisque c'est Louis XVI et Napoléon qui lui conférèrent cette fonction supplémentaire de musée. Elle devra donc permettre l'achèvement des programmes de restauration du monument historique, l'aboutissement du programme ATHENA pour le musée de l'Armée, et donner un nouveau souffle aux Plans-reliefs – dont l'essentiel des extraordinaires collections ne sont toujours pas présentées au public – et au musée de l'Ordre de la Libération. Elle doit aussi être l'occasion de développer des concepts et des principes nouveaux en rapport avec l'ambition portée par ce projet qui est de revivifier le lien naturel entre les Français et leur histoire.

4.1.a. L'achèvement des programmes de restauration et des projets scientifiques en cours.

La densification de l'offre culturelle des Invalides bénéficiera de l'achèvement, ou de la relance, des projets de restauration et de modernisation des musées qui s'y trouvent et dont les deux plus importants sont le musée de l'Armée et le musée des Plans-reliefs. Il faut noter que ces deux musées, s'ils possèdent des collections singulières et une identité propre qui devront être respectées, témoignent de la même histoire : celle de la création et de la défense du territoire, privilège régalien par excellence et premier des devoirs de l'Etat dans un système qui longtemps reposa sur le *jus soli*. Ainsi, l'un et l'autre peuvent se retrouver derrière ce concept d'histoire de l'« Etat-Nation » dont ils permettent d'appréhender des dimensions essentielles et complémentaires.

Pour le musée des Plans-reliefs, premier d'entre eux installé aux Invalides, il a longtemps été rattaché au ministère de la Guerre, et notamment au dépôt des fortifications qui dépendait de la direction du génie, puis du service des plans directeurs en reliefs. Son classement parmi les monuments historiques en 1927 sauve les plans-reliefs de la destruction et de la dispersion. Pour autant, force est de reconnaître que sa tutelle ne lui accorde que peu d'attention. Ainsi, lors de la transformation du service géographique de l'Armée en Institut géographique national en 1943, les Plans-reliefs sont rattachés à la direction des services d'architecture au secrétariat général des Beaux-arts, ce qui explique qu'ils soient sous la tutelle de la direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication. Actuellement, comme nous l'avons dit, seuls vingt-huit plans-reliefs des régions de la Méditerranée, des Pyrénées et de la façade Atlantique, sont exposés sur un espace de 1.700 m² selon le projet de Wladimir Mitrofanoff et Christian Germanaz⁸⁵. Des dizaines d'autres, représentant les plus importantes villes frontières stratégiques de la France, sont encore en caisse en attendant que soit reprise et achevée la mise en œuvre du projet scientifique et culturel de développement du musée dont la dernière mise à jour date de juillet 2007⁸⁶. Pour n'en citer que quelques-uns parmi les plus importants : ceux des places fortifiées, aujourd'hui belges, de Charleroi, Namur, Ostende, Ypres ; ceux des villes exposées aux invasions de Toul, Sedan, Verdun, Strasbourg ; ceux encore, spectaculaires, des places de montagnes de Briançon, Grenoble, Les Rousses, etc.

⁸⁴ Dont le rapport du général Billot de mars 1998 à la suite duquel il a été décidé de travailler, sous la présidence du secrétaire général pour l'administration, à l'élaboration d'un schéma directeur infrastructure du monument.

⁸⁵ Ce projet établi en 1991-1993 et réalisé en 1997 pour un montant de 34,5 MF.

⁸⁶ Document aimablement communiqué par le directeur du musée des plans-reliefs, M. Max Polonowski.

Il faut ajouter aux grands plans-reliefs la collection des plans-directeurs et maquettes en plâtre de la fin du XIX^e siècle, souvent réalisés comme une synthèse des connaissances de la géologie, de la géographie et de l'histoire de ces sites, auxquels s'ajoute un fonds de plus de 1.400 cartes, plans ou dessins originaux.

Les plans-reliefs constituent aujourd'hui, de par leur ampleur, leur qualité esthétique, leur unité d'échelle et leur valeur historique, un ensemble sans équivalent au monde. Ils permettent de comprendre la guerre de siège grâce aux fortifications bastionnées, certes, mais aussi comment les frontières deviennent un élément constituant essentiel de l'Etat, puis de la Nation en son entier. Leur apport scientifique en fait aussi des sources uniques pour l'histoire de l'urbanisme, de l'architecture, de la cartographie et de celle des paysages et des transformations du territoire qui porte les traces visibles, pour les plans-reliefs les plus récents, des effets de la seconde révolution industrielle.

Ainsi, le projet de création de Centre devra faire des plans-reliefs, de leur développement et de leur présentation au public, ce qui n'a plus été le cas depuis près de deux siècles, une de ses absolues priorités. La valeur et l'intérêt de ce patrimoine sont caractéristiques d'une des dimensions fondamentales du projet du Centre : la création, la défense, l'appréhension du territoire, notre « hexagone »⁸⁷.

S'agissant du musée de l'Armée, le constat et les attentes sont d'une autre nature car il bénéficie depuis 1999 d'un programme de modernisation et de restauration de grande ampleur : ATHENA. L'objectif de ce programme est de transformer le musée d'objets qu'était encore le musée de l'Armée, en partie du fait de son histoire qui en faisant la réunion, parfois plus virtuelle que réelle, de l'ancien musée de l'artillerie et du musée historique de l'Armée, en un véritable musée d'histoire militaire. Les premières phases d'ATHENA ont permis de rouvrir en 2005 le département ancien, de Saint Louis à Louis XIII⁸⁸ qui présente une des trois plus grandes collections mondiales d'armes et d'armures anciennes, puis celui des deux guerres mondiales⁸⁹, tant en poursuivant, grâce à un mécénat privé, la restauration d'un des grands réfectoires décoré par Joseph Parrocel. En février 2008, c'est l'Historial De Gaulle⁹⁰, monument virtuel installé sous la cour de la Valeur qui fut ouvert au public, offrant ainsi une muséographie mettant le matériau audiovisuel au cœur de son dispositif dans une architecture audacieuse et esthétiquement très réussie.

Aujourd'hui, il reste à achever deux des phases d'ATHENA : celles qui permettront de réinstaller les très riches collections couvrant l'époque moderne, de Louis XIV à Napoléon III, et de disposer d'espaces d'expositions présentant l'histoire de l'hôtel des Invalides, l'histoire propre du musée, ainsi que des espaces pour des expositions temporaires. Il faut ajouter à cela des salles pour l'accueil des publics scolaires et de leurs professeurs, ainsi que la création d'un centre de documentation incluant la bibliothèque, la photothèque et le cabinet des estampes.

L'achèvement d'ATHENA confirmera, à n'en pas douter, la place du musée de l'Armée comme un des tous premiers musées du genre au monde. Il faut remarquer que le musée revendique, à raison, sa mission, ou son thème général : « présenter au public l'histoire de l'armée de terre permanente de notre pays au travers de collections spécifiques qu'il s'attache à enrichir »⁹¹. Ainsi l'action et l'histoire des autres armées ne sont restituées que pour rendre intelligible la présentation d'un événement, d'une période historique, de même en est-il des causes ou des conséquences politiques ou sociales des guerres et des conflits.

⁸⁷ Ce qui ne doit pas être exclusif aussi de l'étude de la dimension coloniale et ultramarine de la France qui est trop peu prise en compte.

⁸⁸ Sur un espace de 2500 m² et pour un coût de 13 M€.

⁸⁹ Sur un espace de 3500 m² pour un coût de 17 M€.

⁹⁰ L'espace de l'Historial couvre près de 2000 m² sous la cour de la Valeur et le coût total aura été légèrement supérieur à 18 M€.

⁹¹ Missions rappelées dans son rapport d'activité 2006, p.7.

De ce point de vue le musée de l'Armée se distingue de deux de ses « homologues » anglo-saxons parmi les plus importants : *l'Imperial War Museum*⁹² et *l'Australian War Memorial* de Cambera. Le premier, implanté sur pas moins de cinq sites différents, présente l'histoire des armées en Grande-Bretagne et dans le *Commonwealth*, grâce notamment à son emprise de Duxford dédiée à l'aviation et à un vaisseau de guerre, le *HMS Belfast*, aménagé pour être visité. *L'Imperial War Museum* étend le champ de ses activités à l'ensemble des conflits des XX^e et XXI^e siècles en s'appuyant sur des collections très riches en documents audiovisuels ; le musée n'hésite pas à traiter des problèmes d'actualités brûlante tels que la guerre d'Irak ou l'engagement en Afghanistan, mais dans une mise en perspective historique. Ajoutons à cela son programme *Their Past your Future*, adressé en particulier au jeune public dans un triple objectif : faire comprendre et analyser l'histoire, promouvoir l'identité nationale et développer l'esprit civique.

L'Australian War Memorial présente des caractéristiques assez similaires au précédent avec ceci de particulier que son champ chronologique commence en 1789 et qu'il est aussi chargé d'entretenir la « mémoire » des anciens combattants tout en étant, c'est aussi le cas de *l'Imperial War Museum*, un centre de recherche et un service d'archives.

On pourrait donc imaginer que le Centre dédié à l'histoire civile et militaire de la France qui serait créé aux Invalides propose, grâce à des expositions temporaires et des programmes de recherche, une information complémentaire à celle donnée par le musée de l'Armée en réintroduisant notamment les dimensions politique, sociale et économique des causes et des conséquences des conflits.

Ceci nous amène à de nouveau souligner combien l'apport à ce projet des collections et de l'expertise développées par le musée d'histoire contemporaine de la BDIC nous semble essentiel. Il conviendra donc d'en déterminer la nature et, en toute hypothèse, d'associer cet établissement aux réflexions et aux travaux scientifiques du Centre car, dépassant en cela les seules missions de son musée, la BDIC a développé des partenariats internationaux importants favorisant les recherches en histoire comparée qui font trop souvent défaut en France. Il y aura donc tout lieu, afin de densifier l'offre culturelle des Invalides, de tenir compte des perspectives offertes par la présence en leur sein d'un établissement si original dans son approche et donc si singulier et complémentaire, notamment au musée de l'Armée.

Enfin, le musée de l'Ordre de la Libération devra, grâce à la création du Centre, bénéficier de services communs qui lui donneront des moyens supérieurs à ceux très réduits dont il dispose actuellement, afin de retrouver une vocation et une identité plus fortes autour du concept qui est le sien, à savoir aborder une histoire nationale au travers des parcours individuels, en l'espèce ceux des premiers compagnons du général de Gaulle. Cette notion de « musée biographique » est un contrepoint à une approche historienne qui, parfois, peut sembler désincarnée et globale. On pourrait imaginer développer autour du musée et à partir de ces collections originales des programmes de recherche avec, par exemple, le Centre d'histoire de Sciences-po, dont nous savons qu'il a souvent encouragé les recherches de type biographique, ou avec l'Ecole pratique des hautes études et aussi, bien entendu, le Centre de recherches historiques de l'EHESS. D'autres pistes seront, avec les responsables du musée, explorées, mais il est certain que les sources originales conservées par le musée et son approche biographique offrent un biais différent de ceux évoqués précédemment pour aborder l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et aussi ses conséquences sur les politiques de l'après-guerre.

Les pistes sont donc nombreuses pour densifier l'offre culturelle des Invalides, à partir des établissements existants, et en poursuivant leurs politiques de développement actuelles. Cependant, afin de donner une identité forte au Centre, et au projet qu'il porte, il convient de développer un principe original qui traduise de façon explicite la nature profonde de son ambition.

⁹² Il faut aussi signaler l'existence à Londres du *Firepower*, musée de l'artillerie, du *National Army museum*, sur la vie des soldats depuis l'époque Tudor, du *National maritime museum* et du *Royal Air force museum*.

4.1.b La création d'une galerie évocatrice de l'histoire de l'Etat-Nation : « Le moment français »⁹³.

Un des objectifs du Centre est de donner corps au principe essentiel qui fonde toute la pratique de l'histoire : le rapport au temps. Or, ce principe est un de ceux qui se trouvent les plus malmenés actuellement et on ne cesse de juger, d'appréhender notre passé avec le filtre de notre sensibilité actuelle⁹⁴. La plupart des grands pays étrangers ont des espaces muséographiques qui relèvent le défi d'une présentation chronologique et linéaire de leur histoire même si les pièges sont nombreux : déterminisme historique, discours autocentré, choix aléatoire des grandes séquences et des grandes figures du « roman national », simplification extrême, etc.

A condition de se prémunir de tels défauts, le Centre pourrait proposer une galerie chronologique, sorte de parcours-repère, qui tenterait au travers de dates, d'événements, de personnages, d'objets, d'images ou de documents, de faire ressentir, de façon presque sensorielle, la longue durée, « l'épaisseur du temps » en histoire. Si l'on reprend l'image du livre dont toutes les pages seraient, comme les siècles de notre histoire, à la fois dissemblables mais indissociables les unes des autres, cette « galerie du temps » permettrait une lecture, une appréhension cursive de notre histoire. Cette même approche, chronologique et didactique, a d'ailleurs été retenue en l'histoire de l'art par le Louvre pour le projet du Louvre-Lens.

Nous l'avons dit, plusieurs musées d'histoire nationale⁹⁵ se sont essayés à l'exercice. Tel est le cas du *Deutsches Historisches Museum* qui donne à voir une histoire du territoire et des populations allemandes « des Celtes à Angela Merkel ». Le principe retenu est simple, il consiste en un découpage chronologique strict et une présentation par grands thèmes au sein de chaque séquence chronologique : religion, littérature, administration, sciences, vie quotidienne. L'expérience semble probante, notamment auprès d'un important public de scolaires et de jeunes dont l'attention est sollicitée en permanence – ils doivent remplir un journal de visite avec des jeux de questions/réponses. La muséographie développée est un mélange efficace de nouvelles technologies et de nombreuses « *periods rooms*⁹⁶ ».

La *Haus der Geschichte* de Bonn présente la partie la plus contemporaine de l'histoire allemande en insistant sur la vie politique, l'histoire des principaux partis et le fonctionnement des institutions. Un tel établissement se signale par ses vertus pédagogiques et civiques et pourrait être transposé à notre propre pays sans difficulté. De ce point de vue, il y a lieu de s'interroger sur le devenir du musée d'histoire du Parlement à Versailles et dont l'avenir semble incertain⁹⁷. On pourrait étudier, le cas échéant, comment l'insérer dans un tel projet pour son versant le plus contemporain et institutionnel.

La question qui demeure est celle de la cohérence, du liant indispensable à cette « galerie de l'évolution du temps ». Quel principe lui donnerait un sens incontestable, eu égard à ce que fut notre histoire et sans que cela paraisse exogène aux Invalides ? La confrontation des points de vue sur cette question essentielle a fait surgir une proposition qui semble recueillir une forte adhésion de la part des historiens rencontrés : celle d'une histoire de notre « Etat-Nation ». En effet, la plus forte des singularités de notre histoire réside certainement en la préexistence de l'Etat, modèle de tous les autres, plusieurs siècles avant que la Nation ne finisse par s'y agréger.

Ainsi, cette galerie du temps serait une fresque de la construction de l'Etat-Nation de la France à l'heure où l'Europe et la mondialisation remettent en question ce modèle centralisé, intégrateur, mais aussi aliénateur. La galerie prendrait alors le caractère que nous cherchions à lui donner, celui du

⁹³ Cette expression est de Pierre Nora, cf. entretien du 19 mars 2008.

⁹⁴ C'est une des dénonciations du comité *Liberté pour l'histoire*.

⁹⁵ Notamment en Allemagne et aux Etats-Unis.

⁹⁶ Le principe des *periods rooms* est celui de la reconstitution. Très prisé par les Anglo-saxons, force est de reconnaître qu'il n'a pas le même succès en France.

⁹⁷ A la suite de la libération des espaces attribués au Parlement à Versailles, il semble que les collections du musée aient été démontées et soient encore sans destination particulière.

« moment français »⁹⁸, tant ce concept est consubstantiel à notre histoire. Il ne s'agit pas, bien entendu, de le considérer avec une quelconque nostalgie, mais de le traiter uniquement comme un objet historique. D'ailleurs, comme nous l'avons rappelé, les collections des musées de l'Armée et des Plans-reliefs, à l'origine collections royales, sont les premières traces et les témoins de la constitution et de la défense du territoire par l'Etat, qui a cherché, de Verdun (843)⁹⁹ à Verdun (1916), à y enraciner la Nation.

L'intérêt de ce sujet est aussi qu'il ne peut s'aborder et se comprendre en dehors d'une histoire comparée avec celle des autres Etats ou Nations. Ainsi, l'écueil d'une histoire autocentrée, ou par trop nationale, est repoussé. De même, ce concept permet de prendre en compte et d'étudier l'histoire fondamentale de la création et de la perte des deux empires coloniaux français, avec leurs corrélats : le commerce triangulaire, l'esclavage¹⁰⁰, l'outre-mer, les conflits de la colonisation et des indépendances, etc. En effet, en dehors des espaces qui y sont consacrés au musée des ducs de Bretagne à Nantes, au musée du Nouveau monde de La Rochelle ou au musée d'Aquitaine, il n'y a pas d'équivalent en France au musée royal de l'Afrique centrale de Bruxelles, qui présente la vision européenne de l'Afrique sous Léopold II, et plus encore au musée de l'Empire et du *Commonwealth* ouvert en 2002 à Bristol. Il faut remarquer à ce propos que certains musées militaires Français, dont celui des troupes de marine à Fréjus, possèdent des collections très rares sur l'histoire coloniale.

Si l'histoire de « l'Etat-Nation » peut donner la cohérence recherchée à cette présentation diachronique de notre histoire, elle permet aussi des *ex cursus* très éclairants sur l'écriture de cette histoire et donc sur le nécessaire exercice de déconstruction auquel on doit toujours la soumettre. En effet, la construction de l'Etat-Nation a entraîné la création de grands mythes nationaux – événements ou personnages – censés représenter la quintessence d'une partie de la Nation à l'exemple de la bataille de Bouvines, ou de Jeanne d'Arc pour n'en citer que deux. Montrer comment ces mythes ont été forgés, construits et déconstruits, selon les époques, permettra de faire comprendre toute la subjectivité de l'historiographie d'une époque et la nécessité de procéder à des relectures critiques.

Enfin, cette galerie du temps, illustrative du « moment français », permettrait de signaler que pour telle époque, ou tel domaine particulier de l'histoire de France, tel musée est susceptible de proposer une vision plus riche, plus détaillée que la simple évocation proposée. Ainsi, loin de vouloir épuiser en un seul parcours l'histoire de France, ce qui serait absurde et irréaliste, l'objectif sera de montrer la richesse d'autres établissements ou espaces muséographiques, à commencer par ceux présents aux Invalides.

⇒ **Pour faire des Invalides le grand musée d'histoire qui manque à la France.**

4.2. Favoriser la « culture matérielle » des traces de l'histoire pour la rendre plus concrète et attractive.

Un des objectifs du Centre sera aussi de combler un des retards français pour ce qui est du statut et de l'intérêt des « témoins matériels de l'histoire », notion plus anglo-saxonne que française quand elle ne concerne pas uniquement l'archéologie ou l'ethnographie. Un des atouts des Invalides sera, de ce point de vue, l'extraordinaire richesse et diversité typologique des collections qui s'y trouvent déjà. On peut ainsi espérer des interrogations multiples, des croisements fructueux entre des pièces, des documents et des objets de nature différente, mais propre à rendre accessibles, compréhensibles et attractifs les thèmes d'expositions ou de recherches du Centre.

⁹⁸ cf. supra. On peut aussi rapprocher cette formule de celle employée par Jean-Fabien Spitz, *Le Moment républicain en France*, Paris, Gallimard, 2005.

⁹⁹ Partage de l'empire de Charlemagne qui voit la Francie occidentale attribuée à Charles le Chauve.

¹⁰⁰ Il faut remarquer le travail important fait pour « historiciser » cette question par le Comité pour la mémoire de l'esclavage. Il faudra « intégrer » cette mémoire collective et restituer le fruit de ce travail dans les propositions qui seront faites pour rendre compte des « moments coloniaux ».

4.2.a. Une diversité de témoins et de traces matériels de l'histoire à nulle autre comparable : pour des interrogations et des mises en perspective multiples.

On a parfois considéré que le propre des musées d'histoire était de ne pas avoir de collection préexistante, celle-ci n'étant constituée qu'après coup, afin d'illustrer un propos, un sujet historique. Si c'est parfois encore le cas, l'exemple le plus récent étant celui de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, on peut regretter que, trop souvent, il ne soit pas tenu compte des institutions et des collections existantes alors que la France est couverte de musées d'histoire.

La création du Centre souhaité par le Président de la République aux Invalides repose, pour sa part, sur un constat et un principe inverses. C'est parce qu'il préexiste aux Invalides des collections, dont l'histoire propre et la diversité typologique sont incomparables, que ce projet a du sens. Au risque d'être démenti, on peut penser que nulle forme ne leur échappe : maquettes, objets, armes, armures, tableaux, plans, dessins, sculptures, étoffes, figurines, photographies, archives, films, disques, affiches, livres, etc.

Ces collections permettent d'espérer des questionnements multiples et le développement d'une véritable culture matérielle de l'histoire et de ses traces. Longtemps on a récusé tout ce qui n'était pas « archives », pour faire court, au prétexte que l'on était dans des formes de « représentation de l'histoire » et non « dans l'histoire ». Cette suprématie de la forme écrite de la culture et de l'histoire a, en France, des conséquences encore sensibles dans la formation, dans la sensibilité et dans l'expertise des cadres scientifiques des organisations culturelles.

Mais la diversité des objets et des sources n'est pas tout. La muséographie a une importance majeure dans tout projet qui s'adresse à des publics. De ce point de vue, le Centre ne devra certainement pas chercher par son action à « lisser » les muséographies des différents établissements des Invalides, bien au contraire. On sait que de l'uniformité et de la répétition naissent la monotonie et donc l'ennui du visiteur. Il faudra donc encourager chaque musée à conserver, voire à accentuer, son caractère propre qui sera aussi fonction de ses collections et de son projet. En revanche, on peut imaginer que des expositions temporaires puissent permettre d'expérimenter des modes de présentation et de valorisation différents de ceux qui seront employés dans les autres espaces des Invalides¹⁰¹.

L'expérience des musées étrangers pourra de ce point de vue être aussi mise à profit lorsqu'ils font la démonstration de mise en perspective d'objets et de documents très divers et sur des modes souvent originaux. En France, il semble parfois que l'on demeure prisonnier de l'objet que l'on présente sans le contextualiser comme un « bel objet », dans une approche très esthétisante au risque de perdre le sens de sa fonction initiale et donc de ne pas le rendre intelligible au visiteur. Combien de musées ne présentent-ils pas encore des collections d'objets usuels alignés dans des vitrines, ou des tableaux et meubles, en se gardant bien de les rapprocher dans ce qui serait, en effet, une forme de reconstitution ? Fort heureusement des contre-exemples existent, mais ils ne sont pas si nombreux, y compris parmi les réalisations les plus récentes.

En plus d'être un grand chantier historiographique, le projet de création du Centre devra être aussi un grand chantier muséographique. Il s'agira pour lui d'inventer les formes de médiation les mieux adaptées, avec la plus grande liberté conceptuelle, pour mettre les publics au cœur de son dispositif. Autrement dit, s'il demeure exclu de « mélanger » les collections originelles, la muséographie, dans des espaces modulaires, pourra s'affranchir de bien des règles habituelles pour s'attacher à la qualité démonstrative ou pédagogique de son propos.

¹⁰¹ Laurent Gervereau nous a convaincu de l'intérêt de ces expérimentations.

4.2.b. Les collections uniques au monde de l'Institut des archives sonores : tout à la fois objets de collection, matériaux muséographiques et sources de l'histoire.

Le projet de Centre dédié à l'histoire de France ne peut ignorer les sources du temps présent et notamment les enregistrements sonores et audiovisuels. C'est pourtant le seul domaine où, à l'exception des collections du musée d'histoire contemporaine, les structures préexistantes aux Invalides n'offrent pas un panorama aussi vaste que le spectre couvert par ces sources. D'où l'intérêt d'associer au projet un autre partenaire qui comblerait, par son savoir-faire, sa renommée et ses collections, ce domaine essentiel à plus d'un titre.

En effet, le XX^e siècle aura laissé autant de traces au travers des sources sonores et audiovisuelles que dans les archives et les bibliothèques. Il sera indispensable de connaître l'histoire de ces médias pour comprendre cette époque et la nôtre. Plus d'un événement ou d'un fait majeur sont et seront pour toujours liés à des images animées ou à des paroles enregistrées. Pour ne prendre qu'un exemple, l'Appel du 18 juin du général de Gaulle¹⁰² est avant tout un événement radiophonique inaugurant ce que l'on allait appeler « la guerre des ondes ». D'ailleurs l'Historial De Gaulle, uniquement constitué d'images et de sons, rend ainsi hommage à celui que l'on surnommait « le général des micros ».

Une opportunité exceptionnelle peut permettre au Centre de combler ces lacunes et même d'acquérir dans ce secteur une dimension internationale incomparable : il s'agit de l'Institut des archives sonores.

Cet Institut possède des collections immenses, et bien décrites¹⁰³, couvrant, en plus de 200.000 documents, tous les pays et les principaux domaines de la civilisation, de 1880 à nos jours. 100.000 documents concernent la France et son histoire. Un florilège en donne la valeur et la portée, ainsi l'Institut possède-t-il : tous les enregistrements de Sarah Bernhardt ; ceux du pionnier de l'aviation, Louis Blériot, ou encore d'Albert Lebrun discourant sur l'unité de l'Empire français le 11 novembre 1938 ; ou un discours, récemment découvert, du général de Gaulle en 1948 au Vel d'Hiv ; ou bien encore le témoignage du seul journaliste à bord de l'Exodus, François-Gérard Maurin, etc. Il n'est guère de sujets pour lesquels l'Institut ne possède de documents. Cette très riche collection concernant l'ensemble de la planète pourrait notamment aussi être mise à profit pour les éléments de contextualisation de l'histoire du XX^e siècle.

Après avoir envisagé de créer une Université de la parole, l'Institut, actuellement dirigé par son fondateur Franklin Picard, cherche à s'investir dans un projet patrimonial qui assurerait à la fois la pérennité, en France, de cette gigantesque collection et surtout son exploitation en direction d'un public nombreux qui fait toujours bon accueil à ce type de documents sonores et d'images, à leur incomparable pouvoir d'évocation d'une époque révolue, y compris par la médiation de l'émotion.

Si cet « adossement » de l'Institut des archives sonores pouvait prendre corps, il sera capital de chercher à développer différents modules qui, autour de la parole ou de l'image, montreront la richesse d'un tel patrimoine et exposeront comment il se crée, s'entretient et s'analyse. Les sciences sociales et humaines ont constitué depuis au moins deux décennies, en France, des archives sonores et orales importantes qui représentent souvent des corpus complets d'entretiens réalisés par des chercheurs, ou des équipes de chercheurs, dans le cadre de leurs travaux. Souvent, comme pour l'ensemble des archives de la recherche, la question du dépôt, de la conservation et de la réutilisation de ces corpus d'entretiens se pose de façon problématique¹⁰⁴. Autour du noyau dur des collections de l'Institut des archives sonores, on pourrait imaginer développer ce domaine en s'inspirant du modèle du laboratoire d'*Oral history* de l'université de Columbia à New York.

¹⁰² Dont on ne possède que l'enregistrement du 21 juin.

¹⁰³ On se reportera pour plus de détails au *Guide du patrimoine sonore et audiovisuel français*, op. cit., tome 2, p. 82 et suivantes.

¹⁰⁴ Cf. entretien avec Florence Descamps, maître de conférence à l'EPHE et qui, notamment, travaille avec l'EHESS à résoudre ce problème particulier.

Un tel projet nécessitera aussi la participation d'une institution ayant une grande expertise technique de ces questions, notamment en termes de numérisation. On sait que la BNF et l'INA possèdent cette expertise mais qu'ils sont aussi accaparés par le poids du dépôt légal de l'audiovisuel et d'Internet. On pourra donc se tourner vers une autre institution ayant la même expertise et aussi une vocation patrimoniale : l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPA-D). Celui-ci conservant, par ailleurs, des fonds audiovisuels essentiels et encore, pour certains, peu exploités, sur toute l'histoire du XX^e siècle et des conflits, il sera certainement fructueux de se rapprocher de lui et d'étudier la nature et la forme qu'il conviendra de donner à une véritable coopération institutionnelle. On pourrait ajouter dans ce domaine d'autres partenariats avec, par exemple, l'Institut des Images, que préside Laurent Gervereau et qui a développé une réflexion très aboutie sur la place, la fonction, le rôle des images dans l'histoire¹⁰⁵.

Enfin, alors que le Président de la République souhaite que l'action gouvernementale pour la culture¹⁰⁶ prenne en compte les paroles et les récits des Résistants et que l'on s'interroge sur la possibilité de réunir dans un lieu leurs centaines de témoignages¹⁰⁷, alors même qu'un séminaire de recherche à l'Ecole pratique des hautes études porte sur la méthodologie et les pratiques de l'entretien rétrospectif, associer l'Institut des archives sonores et l'ECPA-D au projet de Centre lui ouvrirait un champ immense d'activités, d'analyses, d'expositions et de valorisation d'un patrimoine caractéristique et emblématique de notre époque.

⇒ **Pour un élargissement du champ historiographique.**

4.3. Développer le concept de « recherche appliquée » pour montrer l'utilité sociale de la recherche en histoire.

Une des difficultés des sciences humaines, et notamment de l'histoire, est de montrer que si elles répondent à une demande sociale qui peut s'apprécier, elles ont, de fait, une véritable et importante utilité sociale qu'il est parfois plus difficile à évaluer. L'avantage de la situation actuelle, si on veut bien nous pardonner ce paradoxe, est que la déconstruction d'une possible histoire de notre Etat-Nation, voire de la Nation, est arrivée à un tel stade que ses effets sont maintenant perceptibles ce qui démontre, *a contrario*, l'utilité sociale d'un discours sur la Nation, fût-il critique. Dans ce contexte, lier l'existence et le principe d'un Centre « pour » l'histoire de France à la recherche en histoire et dans les sciences humaines, semble indispensable. Nous l'avons dit dans la première partie de ce rapport, pour différentes raisons, les unes légitimes, les autres certainement moins fondées, les cadres de référence traditionnels ont volé en éclats et il faut donc chercher à reconstruire sur d'autres bases, d'autres connaissances, d'autres catégories conceptuelles que celles du XIX^e siècle, ce qui définit maintenant notre idée de Nation et, plus délicat encore, ce à quoi tient, si cette notion est encore recevable tant elle est connotée, notre « identité nationale ».

C'est pourquoi le Centre devra nouer des partenariats avec d'autres grands établissements ou organisations dont les domaines de recherche sont susceptibles de contribuer à éclairer et à faire avancer nos connaissances sur ces sujets. Le comité scientifique qui sera mis en place, dès la création de la mission de préfiguration du centre, se devra d'aller au-delà des quelques pistes que nous formulons.

¹⁰⁵ C'était notamment le thème d'un colloque co-organisé avec l'INA en avril 2006.

¹⁰⁶ Cf. lettre de mission déjà citée.

¹⁰⁷ Des dizaines d'institutions ou d'associations sont dépositaires de cette « mémoire éclatée », cf. *Guide du patrimoine sonore et audiovisuel français, op. cit.*

4.3.a. Une politique de rayonnement et de valorisation des activités scientifiques du Centre et des musées des Invalides.

Le Centre devra avoir les moyens de mettre en œuvre une politique de rayonnement et de valorisation des activités scientifiques des institutions culturelles et historiques des Invalides. Actuellement, seul le musée de l'Armée, et le musée d'histoire contemporaine grâce à la BDIC, ont la possibilité d'assurer la valorisation de leurs activités de recherche et d'exposition. Loin de chercher à se substituer à eux, ou à les concurrencer, le Centre devra permettre d'accroître encore les moyens et l'expertise développée au bénéfice de ces activités et d'y insérer les deux musées qui en sont actuellement exclus : les Plans-reliefs et le musée de l'Ordre de la Libération. En outre, le Centre devra élargir le prisme actuel des travaux et des publications réalisés afin de prendre en compte l'ensemble de sa problématique. Les quelques pistes suivantes peuvent être proposées :

Politique de publications.

Le Centre aura tout intérêt à s'investir dans des domaines peu ou pas couverts par l'édition historique à l'heure actuelle : ainsi l'édition critique de documents ; les traductions de travaux de recherche étrangers portant sur l'histoire de France ; les collections de monographies scientifiques (thèses, mémoires, actes de colloque), sans s'interdire la possibilité de publier des ouvrages de vulgarisation (biographies, monographies, manuels), car sa mission sera aussi celle d'une diffusion auprès du grand public. Différents échanges¹⁰⁸ nous ont persuadé que la recherche sur l'histoire de France, faite hors de France, trop mal connue actuellement, méritera une attention particulière. Lorsque l'on sait que le seul département d'histoire de Yale regroupe quatre-vingt dix historiens, dont une bonne part travaille sur l'histoire des deux conflits mondiaux, on comprend l'intérêt qu'il y a à se rapprocher d'eux et à faciliter la diffusion de leurs travaux. Mais il est certain que le mode d'édition qui devra être le plus abouti, le plus performant, est l'édition en ligne.

Edition et diffusion des savoirs et des connaissances en ligne.

Etant donné l'importance prise par Internet et par certains serveurs, sites ou blogs – l'encyclopédie libre *Wikipedia* en est un exemple – on comprend toute l'importance d'investir massivement ce média. Le site du Centre devra donc permettre de diffuser des savoirs « certifiés » et validés, avec le concours de l'Education nationale, ou de renvoyer à d'autres sites faisant référence dans leurs domaines respectifs. Le problème de la vérification des informations étant central sur Internet, il faudra assurer l'internaute de la qualité des informations historiques qu'il trouvera sur le site. Enfin, on peut très bien imaginer que le Centre diffuse sur la toile des publications numérisées qui ne s'y trouvent pas encore, et dont la connaissance est pourtant essentielle. On peut citer la précieuse *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, publiée par le CNRS¹⁰⁹ ou la collection des *Sources inédites de l'histoire de France* éditée par le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS). On peut aussi imaginer, en partenariat avec les Archives nationales, ou la Bibliothèque nationale de France, des versions numérisées des grandes collections des sources de l'histoire de France : à titre d'exemple, l'université de Saint-Andrews est en train d'achever la numérisation de tous les imprimés français de la Renaissance.

Il faut aussi signaler l'existence d'un certain nombre de site d'information sur l'histoire, très bien faits, dont, pour ne citer que quatre exemples, les dossiers pédagogiques mis en ligne sur <http://theleme.enc.sorbonne.fr>, les éditions électroniques de documents d'archives sur <http://elec.sorbonne.fr>¹¹⁰, le site Persée, qui dépouille un grand nombre de revues, et le remarquable site du Centre d'histoire de sciences-po, www.centre-histoire.sciences-po.fr, avec notamment sa revue en ligne *Histoire@Politique*, sans compter les nombreux sites des bibliothèques et ceux des Archives

¹⁰⁸ Cf. notamment entretien avec Guillaume Piketti, Centre d'histoire de Sciences-po, le 4 avril 2008.

¹⁰⁹ Actuellement près de 600.000 références mais il n'existe pas de section pour l'histoire militaire comme il en existe une pour l'histoire diplomatique. On pourrait faire la suggestion de la créer.

¹¹⁰ Renseignements aimablement communiqués par Olivier Guyotjeannin, professeur à l'Ecole nationale des Chartes.

nationales. Le Centre pourrait donc proposer la création d'un portail, d'une interface grand public, afin d'orienter les recherches entre ces différents pôles ressources.

Lieu vivant d'échanges et de débats sur l'histoire.

C'est aussi un des points essentiels du projet : il faut restaurer le principe du débat contradictoire en histoire en lieu et place de vaines polémiques. Grâce aux infrastructures qui ont été mises à niveau ou créées par le ministère de la Défense pour la réalisation de l'Historial De Gaulle – deux auditoriums de 150 et 200 places pourvus d'un équipement vidéo et de cabines de traduction simultanée – une programmation « saisonnière » de manifestations pourrait y être organisée avec profit, en concertation avec le musée de l'Armée. Ainsi, ce n'est qu'une proposition qui devra être évaluée, le Centre de recherches historiques (CRH)¹¹¹ pourrait être intéressé à l'idée de disposer, au cœur de Paris, d'espaces pour accueillir certaines de ses manifestations scientifiques quand celles-ci concernent des sujets proches de ceux du Centre. Il en est de même, plus encore peut-être, pour l'Ecole pratique des hautes études. On pourrait imaginer y accueillir la réunion annuelle des sociétés savantes qui irriguent le territoire, réunion actuellement à la charge du Comité des travaux historiques et scientifiques¹¹². Compte tenu du potentiel de ces auditoriums, des projections de films, commentés et débattus, pourraient aussi animer ces espaces¹¹³.

4.3.b. Un principe innovant : des expositions en lien avec la recherche conçues selon une procédure d'appel à projet.

De plus en plus de structures muséographiques se trouvent, dès l'amont, associées ou adossées à des structures de recherche. Cette évolution, notable dans les projets du musée du quai Branly, de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), ou de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), reprend le modèle inauguré jadis par le musée national d'Histoire naturelle, le musée de l'Homme ou le Palais de la découverte.

S'agissant du Centre, s'il n'a pas vocation à faire de la recherche fondamentale, qui demeure du ressort de l'université, des grands établissements ou des laboratoires de recherche, il pourrait, en revanche, s'associer à certains d'entre eux pour soutenir des programmes de recherche appliquée, c'est-à-dire des projets de recherche qui incluraient dans leur cahier des charges une restitution de leurs résultats sous la forme d'une exposition ou d'une manifestation ouverte de type journée d'étude ou colloque. Cette notion de « restitution » des fruits de la recherche nous semble de nature à répondre à la nécessité de justifier de l'utilité sociale, donc des investissements, de la recherche en sciences humaines.

Les expositions temporaires du Centre pourraient résulter de cette démarche qui prendrait la forme des procédures d'appel à projet de l'Agence nationale pour la recherche. L'intérêt de procéder ainsi est d'ouvrir à un grand nombre d'autres partenaires les espaces du Centre et d'assurer, de cette manière, la pluralité des approches tout en facilitant le renouvellement des muséographies. Ainsi, une équipe de recherche retenue dans le cadre de cette procédure aurait la double mission de poursuivre des recherches, puis de concevoir, avec l'équipe scientifique du Centre ou d'un de ses musées, une exposition qui en restituerait les résultats.

¹¹¹ Laboratoire de l'Ecole des hautes études en sciences sociales fondé par Fernand Braudel en 1949 et dont bien des thèmes de recherche sont proches des problématiques générales du Centre.

¹¹² Vénérable institution créée par Guizot, rattachée à l'école des chartes et qui vient d'être transféré à Vanves.

¹¹³ On pourrait s'inspirer de ce que fait l'INA de ce point de vue avec la BNF. L'auteur de ce rapport a assuré plusieurs années un séminaire à Sciences-po où il faisait une présentation critique de réalisations audiovisuelles. Plusieurs séances étaient ainsi consacrées à la restitution de la guerre d'Algérie au travers de la typologie documentaire des films de l'ECPA-D. Cet établissement pourrait être un partenaire naturel du centre.

Pour ne prendre qu'un exemple très concret, alors que la création d'une fondation pour la guerre d'Algérie semble prendre forme, depuis plus de trois années le ministère de la Défense a engagé avec l'Office national des anciens combattants une enquête orale nationale, la plus importante du genre en France, sur les anciens combattants de la guerre d'Algérie¹¹⁴. Aujourd'hui, un corpus de près d'un millier de témoignages a été rassemblé. Ce matériau mérite d'être évalué et discuté. On pourrait très bien envisager que ce soit le thème d'une exposition mêlant images d'époques – l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPA-D) en possède une vaste typologie – et témoignages rétrospectifs.

4.3.c. Vers la création d'un « réseau thématique de recherche avancée » sur le concept d'« Etat-Nation » ?

La loi d'orientation et de programmation pour la recherche du 18 avril 2006¹¹⁵ a ouvert de nouvelles possibilités pour ce qui est de l'organisation de pôles, de réseaux, ou, selon la terminologie de la loi, de campus de recherche thématique. Cette loi permet ainsi à des partenaires d'excellence reconnue, ayant une thématique commune, de les faire entrer dans des formes plus intégrées de coopération inscrites, par exemple, dans la création d'une fondation de droit privée, reconnue d'utilité publique et dotée par l'Etat¹¹⁶.

La mission de préfiguration du Centre pourrait donc se pencher sur l'opportunité de créer un « réseau thématique de recherche avancée ». Ce projet pourrait être mené en commun par les établissements concernés aux Invalides et, en tout premier lieu, par le musée de l'Armée et le musée d'histoire contemporaine de la BDIC, en y associant d'autres structures. On pourrait imaginer ainsi que le Centre de recherches historiques de l'EHESS¹¹⁷, le Comité des travaux historiques et scientifiques ou encore les Archives nationales y soient associés. Un tel réseau pourrait à terme prendre la forme d'une fondation de coopération scientifique¹¹⁸, disposant en propre de moyens et de personnels afin de constituer un ensemble pluridisciplinaire capable de donner à la recherche sur le thème considéré la visibilité que requiert l'internationalisation des échanges scientifiques.

Enfin, il conviendrait certainement d'associer à ce travail des domaines de la recherche qui contribueraient à un renouvellement des questionnements et des connaissances. L'archéologie, trop souvent laissée à l'écart en France, serait susceptible de porter un tel enrichissement. Ainsi, les travaux et chantiers coordonnés par l'Institut national de recherches archéologiques préventives¹¹⁹ ont permis la formulation de nouvelles théories sur l'histoire du peuplement de la France, des Gaules, qui, pour peu qu'on leur donne les moyens, pourraient changer la perception et la connaissance que nous avons de « nos ancêtres les Gaulois ». De nombreuses avancées ont également été rendues possibles récemment sur l'histoire des populations et leur interaction avec l'aménagement du territoire dont, par ailleurs, les Plans-reliefs nous offrent une représentation au XVII^e siècle. Si l'on considère que le concept d'histoire-de-France est toujours un discours des origines, et que l'archéologie permet une approche globale des sociétés et des territoires, on comprend qu'il serait fructueux de l'associer à certains travaux du Centre pour aborder de façon plus scientifique et moins fictionnelle certaines de ces questions.

¹¹⁴ La direction scientifique de cette enquête nationale a été confiée au professeur Maurice Vaisse, à Paule René-Bazin, conservateur général du patrimoine, adjointe du directeur de la mémoire du patrimoine et des archives et à Hervé Lemoine, chargé de la formation des enquêteurs.

¹¹⁵ Loi de programme n°2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche, *JORF* du 19 avril 2006.

¹¹⁶ L'Ecole d'économie de Paris, qui associe l'ENPC, l'Université Paris I, le CNRS et l'INRA, a été créée sur ces principes.

¹¹⁷ Actuellement ce laboratoire rassemble près de 120 chercheurs travaillant sur l'histoire générale en privilégiant la longue durée, dans une approche comparatiste, ou comparée, avec d'autres sciences sociales et sur d'autres « aires culturelles ».

¹¹⁸ Les fondations de coopération scientifique sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif soumises aux règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique dans les conditions fixées notamment par la loi de 1987 sur le développement du mécénat.

¹¹⁹ L'Institut national de recherches archéologiques préventives a été créé en 2002 en application de la loi sur l'archéologie préventive. Cf. entretiens avec Nicole Pot, directrice de l'INRAP et avec Paul Salmona, directeur, le 19 mars 2008.

La géographie historique, dont la figure tutélaire demeure en France Vidal de La Blache, a connu, grâce et à cause de ce dernier, des fortunes diverses jusqu'à connaître un long purgatoire dont elle sort à peine. Les travaux et recherches portant sur les phénomènes identitaires puisent dans l'histoire des mises en perspective significatives qui sont parvenues à rapprocher de nouveau l'histoire et cette discipline. Un colloque organisé en 2002 par l'université Paris-IV Sorbonne¹²⁰ a montré comment la géographie historique pouvait permettre de répondre à la forte demande de connaissance sur le temps long des notions de mémoire, de patrimoine et comment, selon l'expression du biogéographe Jean-Pierre Husson, « l'épaisseur du passé » renforçait le sens et la « culture » du territoire. De nombreux intervenants à ce colloque fondamental ont souligné combien la multi-temporalité faite de temps longs, de conjonctures, d'événements, était indispensable à la géographie sociale et culturelle et aussi à certaines histoires, dont « l'histoire militaire ». Au regard de ces interrogations, insérer à ce réseau thématique de recherche la géographie historique serait cohérent et assurément fructueux.

L'histoire des sciences et les techniques est trop souvent minorée en France. Il y aura donc tout intérêt à y prêter une attention particulière et cela d'autant plus que les collections des musées présents aux Invalides rendent compte très largement de cette histoire. Un partenariat avec le Centre national des arts et métiers et la mission de sauvegarde du patrimoine scientifique contemporain, notamment pour des programmes de recherches communs, devra être recherché¹²¹.

Ainsi, la diversité des méthodes employées et des thèmes choisis, ceux qui justement sont sources de débat, pour porter cette politique de recherche et de diffusion des connaissances en histoire et pour faire du Centre un espace ouvert sur le monde, est de nature, nous le pensons, à lever les réticences de ceux qui ne voudraient voir dans ce projet qu'une façon de promouvoir une nouvelle « histoire officielle ».

⇒ ***Pour un renouvellement des modes de diffusion des fruits de la recherche.***

4.4. Une action décentralisée grâce à des réseaux nationaux.

C'est un des points forts du projet. Le Centre ne doit pas être qu'un établissement parisien « de plus ». Puisque le constat qui est fait est celui d'une grande densité des musées d'histoire sur le territoire, ou, selon l'expression que nous avons utilisée, de « lieux d'histoire », il faut en tenir compte et œuvrer avec ces institutions au sein de réseaux, parfois déjà constitués, parfois à créer de toute pièce, parfois à soutenir.

4.4.a. Contribuer au développement et à la rationalisation du réseau des « lieux d'histoire » sous tutelle du ministère de la Défense.

Le ministère de la Défense a la responsabilité d'un certain nombre de lieux de mémoire liés aux conflits du XX^e siècle. La création du Centre pourrait être l'occasion d'optimiser les conditions d'exercice de la gestion de ces lieux, dont certains sont en régie directe, tout en leur assurant une visibilité plus grande et en les insérant dans une stratégie de revalorisation de la méthodologie et de la déontologie de l'histoire. Si certains s'apparentent à des nécropoles (Fréjus, Notre-Dame de Lorette) ou à des lieux de mémoire et de recueillement (mémorial de la Déportation de l'île de la Cité, monument aux combattants d'AFN du quai Branly, Mont Faron dans une moindre mesure), d'autres sont des sites historiques en même temps que des lieux d'histoire : le centre européen du Résistant déporté au Struthof et le Mont Valérien.

¹²⁰ Où en est la géographie historique ?, colloque organisé à l'université Paris IV-Sorbonne, par Jean-René Trochet, Bernadette Joseph et Philippe Boulanger, 12-14 septembre 2002. Les actes en ont été publiés par L'Harmattan en 2005.

¹²¹ Des contacts très fructueux ont été noués depuis un certain temps entre le ministère de la Défense, le CNAM et la mission de sauvegarde du patrimoine contemporain. Un accord cadre a même été signé.

Actuellement, deux directions du ministère de la Défense – la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) – en assurent la gestion et le développement. C'est ainsi que la DMPA a piloté toutes les opérations permettant la création du centre européen du Résistant déporté au Struthof, réalisation qui rencontre un très vif succès (200.000 visiteurs par an). Dans ce cas d'espèce un triple objectif est donc atteint : ouverture au plus grand nombre d'un site historique témoin d'une des pages les plus sombres de l'humanité ; diffusion d'une information historique permettant de comprendre le fonctionnement de l'univers concentrationnaire nazi et l'histoire des courants de résistance européens ; délivrance d'un message civique montrant combien la démocratie est une conquête qui peut être menacée. Un autre projet est en cours de réalisation au Mont Valérien, un des seuls lieux historiques qui puissent évoquer l'ensemble des courants de la Résistance française. Il pourrait prétendre, de ce point de vue, répondre au souhait du Président de la République « d'un ambitieux mémorial de la Résistance et de la France libre en hommage à tous les Résistants »¹²². De nombreux témoignages de Résistants figurent dans les collections de l'Institut des archives sonores ou dans celles de l'ECPA-D et pourraient être intégrés au projet.

Du fait de la révision générale des politiques publiques, la question des modes de gestion de ces différents lieux se pose avec acuité. Le système d'exploitation en régie directe, actuellement utilisé, ne correspond pas aux nécessités de gestion de tels sites, accueillant ou devant accueillir à terme plusieurs dizaines de milliers de visiteurs par an. Pour ne donner qu'un exemple, deux ans après son ouverture, du fait de la complexité de la réglementation, aucune librairie ne propose d'ouvrages au public du centre européen du Résistant déporté.

Le Centre cherchant à faire la promotion des « lieux d'histoire » (cf. ci-dessus 1.2.), il serait par conséquent envisageable et cohérent que des sites tels que le Struthof et le Mont Valérien constituent le noyau dur d'un département des « lieux d'histoire des conflits du XX^e siècle ». Ces derniers bénéficieraient ainsi des structures scientifiques et administratives d'un établissement bâti à dessein, la tutelle de l'ensemble demeurant exercée par la DMPA. Se pose à cette occasion la question des deux autres musées nationaux sous la tutelle de la Défense, à savoir le musée national de la marine et le musée de l'air et de l'espace. Ces deux établissements ont depuis longtemps étendu leur activité à l'ensemble des sphères militaires et civiles de leur domaine muséographique : le musée de la marine revendique d'être le musée de toutes les marines, et il en est de même pour le musée de l'air et de l'espace dont le nom indique par lui-même quelle est son ambition. Une réflexion pourrait être poursuivie avec la direction de tutelle de ces musées pour voir dans quelle mesure on pourrait les associer au projet du Centre aux Invalides de façon à prendre en compte des problématiques qui relèvent elles aussi de la construction de l'Etat-Nation.

La question se pose dans les mêmes termes à propos de certaines fondations. On sait qu'un travail excellent de recherche et de dépouillement des archives est à mettre à l'actif de la fondation pour la mémoire de la déportation et de la fondation de la Résistance. Il conviendra certainement de s'interroger sur la façon de contribuer, avec efficacité et rigueur, à l'œuvre et aux missions de ces fondations qui permettent d'intégrer par leur travail « certaines mémoires » aux sources de l'histoire.

En revanche, s'agissant des autres lieux, dont beaucoup s'apparentent à des nécropoles, on peut imaginer que l'office national des anciens combattants (ONAC), qui aura pour mission de veiller à l'entretien des nécropoles nationales, en reçoive aussi la responsabilité.

¹²² Cf. lettre de mission adressée au ministre de la Culture et de la Communication le 1^{er} août 2007.

4.4.b. Assurer une large publicité aux débats et aux recherches portés par d'autres réseaux nationaux.

Compte tenu de l'immensité du domaine couvert, on peut imaginer que, comme pour le comité scientifique du Centre qui sera constitué de commissions *ad hoc*, des réseaux par époque ou domaine de recherche soient associés pour certains projets, tels que la participation à des commissariats scientifiques d'expositions, des publications communes, des éditions en ligne, etc.

Le Centre pourrait entretenir ainsi des liens privilégiés avec un certain nombre de réseaux nationaux, déjà constitués ou à créer, avec lesquels il pourrait travailler :

- le réseau des sociétés savantes nationales et régionales, animé par le prestigieux Comité des travaux historiques et scientifiques déjà cité, auteur de la collection des « *documents inédits sur l'histoire de France* », dont la réunion annuelle et les débats pourraient être organisés aux Invalides et faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion en ligne ;
- le réseau des grands centres d'enseignement et de recherche dévolu à l'histoire de France, en insistant sur ceux qui ont une approche globale, tels le Centre de recherches historiques, la commission de géographie historique (refondée en 2002), le comité sectoriel « sciences humaines et sociales » de l'Agence nationale de la recherche, etc ;
- le réseau des organismes de recherche étrangers qui se consacrent à l'histoire de France afin de favoriser une véritable histoire comparée et diffuser les résultats de leurs recherches : les universités de New York, de Yale, de Brown, de Birmingham, pour n'en citer que quatre, ont d'importants départements de *French Studies* dont il conviendrait de se rapprocher ;
- le réseau des musées et mémoriaux sur l'histoire des conflits : des centaines de structures aux collections et aux moyens hétérogènes à l'aube d'une inéluctable transformation, voire d'une disparition qui se doit d'être accompagnée afin de sauvegarder leurs collections ;
- le réseau des villes et pays d'art et d'histoire (il s'agit en fait d'un label attribué par le ministère de la Culture et de la Communication à des collectivités locales) qui intègre dans la dimension patrimoniale des « villes et pays » la mémoire des habitants ; ce travail entre les mémoires et l'histoire se trouve donc au cœur de leurs préoccupations ;
- on peut aussi signaler le récent « réseau des sites Vauban » dont la France a demandé l'inscription en 2008 au patrimoine mondial de l'UNESCO ; il est certain que le musée des Plans-reliefs et le musée de l'Armée pourraient y être associés.

4.4.c. Accueillir des expositions d'histoire montées en régions et à l'étranger.

Le constat est unanime : à de rares exceptions près, les expositions d'histoire circulent beaucoup moins en France que les expositions de beaux-arts. Lorsque l'on observe la programmation des institutions à l'étranger, Berlin, Bonn, Londres, Lisbonne, Bruxelles, Madrid, produisent et accueillent des expositions d'histoire qui ignorent complètement le territoire français. Ainsi en est-il, pour ne prendre que les exemples les plus récents, de l'exposition sur le *Nouveau monde*, montée à Berlin et qui ira au Portugal et peut-être en Espagne ; de même *Dieu(x) mode d'emploi*,¹²³ installée d'abord à Bruxelles, puisque le musée de l'Europe en est à l'origine, et actuellement visible à Madrid. Le constat est le même pour les très belles expositions montées en régions qui ne sont presque jamais « remontées » dans d'autres villes et ne rencontrent pas, notamment, le public international de passage à Paris¹²⁴. Lorsque l'on observe la vivacité de certains musées d'histoire en régions, Metz, Strasbourg, Bordeaux, etc., ou celle de musées sur l'histoire des conflits, tels Péronne ou le mémorial de Caen, on ne peut que le regretter.

¹²³ Même s'il s'agit plus d'une exposition d'anthropologie sociale que d'histoire.

¹²⁴ Cette réflexion est due notamment aux observations faites par Martine de Boisdeffre, directrice des musées de France.

Le Centre, grâce à des espaces réservés aux expositions temporaires, accueillerait ces expositions quand leurs thèmes seraient en cohérence avec son propre projet scientifique. Ainsi, il donnerait un nouveau public à des expositions nationales et internationales. En fonction de sa propre programmation, il chercherait aussi des partenariats avec d'autres établissements afin de faire circuler ses propres expositions.

4.4.d. Proposer la création d'un nouveau grand département au sein du conseil scientifique des musées nationaux. – pour une reconnaissance des collections des musées d'histoire en France.

La loi du 4 janvier 2002, dite « loi musée », constitue une avancée considérable par rapport à la définition de 1945 en ce qu'elle ne fait plus référence à la notion d'« œuvres » mais lui substitue celle de « biens », beaucoup plus large ; de même elle ne fait plus référence à « l'intérêt artistique, historique ou archéologique », mais à une notion plus éminente encore, celle d'un « intérêt public » pour « la connaissance, l'éducation et le plaisir ».

Il faut remarquer que les dispositions relatives à la désignation des grands départements des musées nationaux sous tutelle du ministère de la Culture ont été reprises¹²⁵. La réunion de leurs chefs constitue toujours la « commission scientifique des musées nationaux », laquelle conseille le ministre chargé de la culture sur toutes questions relatives à la politique des musées.

En conséquence, aucun grand département, au sens de la loi citée, ne représente les collections des musées d'histoire que sont principalement Malmaison et Bois-Préau, Fontainebleau, les Plans-reliefs, la Cité de l'architecture et du patrimoine, la maison Bonaparte à Ajaccio, le château de Compiègne, le musée franco-américain de Blérancourt, le musée Clemenceau et de Lattre de Tassigny, etc.

Avec la création du Centre, on pourrait proposer la création d'un seizième grand département au sein de la commission scientifique des musées nationaux. Ce nouveau département permettrait à la direction des musées de France, et à l'ensemble des parties concernées, de bénéficier de l'expertise développée au sein du Centre en liaison avec les différents réseaux susmentionnés.

En toute hypothèse, la création d'un tel « grand département » serait une reconnaissance de l'intérêt et de la richesse des collections du centre et lui donnerait légitimité et visibilité par rapport aux autres grands établissements et musées nationaux, tout en concourant à l'approfondissement des réflexions et recherches portant sur les « biens » et les collections des musées autres que de beaux-arts.

Qu'il s'agisse de développer les « lieux d'histoire », gérés actuellement par le ministère de la Défense, de répondre à une demande sociale forte en histoire, en faisant la promotion des travaux, recherches, expositions, qui irriguent le territoire grâce à de nombreux réseaux, ou de créer un nouveau département au sein du conseil scientifique des musées nationaux, les ministères de la Culture et de la Communication et de la Défense ont l'opportunité de redéfinir, autour d'un projet majeur, leur coopération.

⇒ Pour donner une visibilité aux organisations qui contribuent, sur le territoire, à une meilleure connaissance de l'histoire de France.

¹²⁵ Décret 2005-698 du 22 juin 2005, *JORF*, 24 juin 2005.

4.5. Pour assurer l'élaboration du projet scientifique et culturel du Centre.

Ce point est essentiel car le crédit de l'ensemble de la démarche repose en très grande partie sur lui. Il convient donc d'esquisser les premiers éléments d'un ensemble de dispositions qui nous semble pouvoir offrir une garantie de sérieux et d'objectivité en faisant valider par des collègues d'experts et de spécialistes les propositions, en termes de contenu, qui seront faites par le Centre. C'est dans cet esprit que nous avons déjà largement diffusé le rapport d'étape auprès de chercheurs et d'historiens, beaucoup nous ont reçu ou nous ont fait part de leurs remarques¹²⁶. L'exemple et la méthode qui nous sont donnés par l'Education nationale pour l'élaboration des programmes scolaires, ou par certains musées, nous guident et nous inspirent ces premières propositions.

4.5.a. Un conseil scientifique et culturel pour valider la politique de l'établissement.

Le conseil scientifique aura pour mission de valider la politique scientifique du Centre et de définir les grandes orientations de son action. Il prendra la suite du comité de pilotage scientifique de la mission de préfiguration du Centre (chapitre 5 ci-après). Si l'on observe les deux récentes créations que sont la Cité de l'architecture et du patrimoine, d'une part, et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, d'autre part, et sans préjuger des conséquences réelles de ces constats dans le fonctionnement interne de ces institutions, il faut remarquer que le décret de création de la seconde est beaucoup plus explicite sur la composition, le rôle et le fonctionnement de ses organes de direction et de coordination scientifiques. Il y aura certainement lieu de s'inspirer de cet exemple afin d'éviter un flou préjudiciable au bon fonctionnement de l'établissement en trouvant un juste équilibre entre ce qui relèvera de sa politique générale et de l'action propre à chacun des musées.

Deux soucis devront inspirer la composition de ce conseil :

- la nécessité d'y associer des représentants des grands musées d'histoire en région (Strasbourg, Nantes, Péronne, etc.) et de faire de même avec de grandes institutions étrangères (*Deutsches Historisches Museum*, *Haus der Geschichte*, Musée de l'Europe, *National Museum of American History*, etc).

- l'intérêt à y faire entrer de nombreux universitaires et chercheurs étrangers. Ceci constitue non seulement la condition d'une ouverture internationale de l'établissement, mais la garantie de pouvoir dépasser une histoire nationale, écrite seulement par des nationaux.

Etant donné l'amplitude des champs chronologiques couverts, et des sujets abordés, le conseil scientifique et culturel sera assisté dans son travail par des commissions spécialisées qui réuniront des spécialistes d'une question, d'une époque en fonction d'un projet déterminé – exposition, recherche, colloque – ou d'un des secteurs d'activité du Centre. Ce fonctionnement, à deux niveaux, est celui retenu par la plupart des grands établissements culturels. Ainsi, plutôt que d'avoir des conseils aux compétences trop étendues le principe sera de privilégier des petits groupes de travail très opérationnels.

4.5.b. Des commissions spécialisées.

Il sera essentiel d'attacher un soin tout particulier à la composition et au fonctionnement de ces commissions spécialisées qui devront garantir l'objectivité et le sérieux du projet dans son ensemble. Etant donné la très grande amplitude des périodes historiques couvertes et le caractère protéiforme de la politique de valorisation et d'expositions qui sera un des caractères forts du projet, il est proposé de créer autant de commissions et de groupes de travail que nécessaire afin de rester au plus près des attentes et des besoins du Centre.

¹²⁶ La liste en est donnée en annexe.

L'objectif est de réunir des groupes restreints de spécialistes du domaine considéré – démarche que vient d'entreprendre le musée de l'Armée en envisageant la création d'un conseil scientifique permanent¹²⁷ – plutôt que de s'en remettre au seul conseil d'administration de l'établissement dont la mission est plus globale.

L'avantage de ce type de structure souple est de permettre une plus forte réactivité et perméabilité entre les activités de recherche et de valorisation des résultats de ces recherches..

4.5.c. Le choix d'un « nom » signifiant pour le Centre.

De la même façon qu'une personnalité reconnue et respectée pourrait prendre la direction du conseil scientifique et culturel du Centre, lui trouver un nom simple et évocateur de son ambition s'avèrera nécessaire. Il faut rappeler que ce nom ne désignera que le pôle muséographique des Invalides. Ceux-ci garderont par ailleurs leurs appellations historiques, dont celles traditionnelles de « maison des soldats », ou d'Institution nationale des Invalides. Le Centre dont la création est envisagé ne doit donc pas se substituer à elles, mais prendre place en leur sein.

Conserver la notion de « Centre » est une première possibilité, mais l'intitulé complet de « centre de recherche et d'expositions permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France » est trop long pour figurer comme tel.

La notion de « musée d'histoire de France » est aussi à éviter, pour deux raisons. Premièrement, il en existe déjà au moins potentiellement deux : celui dédié par Louis-Philippe aux plus grandes « gloires de la France » à Versailles et celui des Archives nationales à l'hôtel de Soubise. Deuxièmement, loin de vouloir s'ériger en musée unique de « l'histoire de France », ce qui serait erroné, et de chercher à concurrencer les deux musées cités précédemment, le projet des Invalides doit affirmer sa singularité :

- singularité des collections protéiformes et incomparables qui y seront rassemblées : objets, tableaux, maquettes, armures, armes, plans, documents figurés et audiovisuels, etc. ;
- singularité de son projet scientifique : faire comprendre à travers des témoins et des traces matériels, une histoire dans la longue durée, autour du concept signifiant pour la France du développement de l'Etat-Nation ;
- singularité de son action en faveur de la recherche avec la création possible d'un « réseau thématique de recherche avancée », pluridisciplinaire, autour du projet scientifique du centre ;
- singularité de ses modes de diffusion et de valorisation avec de multiples réseaux nationaux et internationaux, dont celui des musées d'histoire.

Idéalement, le nom du Centre devrait permettre d'évoquer tout cela à la fois.

La notion de « cité », qui pourrait convenir sous le développé de « cité de l'histoire de France », nous semble devoir être écarté du fait de la surabondance actuelle des « cités ». Pour n'en mentionner que quelques-unes : cité nationale de l'histoire de l'immigration ; cité de l'architecture et du patrimoine ; cité des Archives nationales ; cité de la mode et du design, cité de la mer, etc. .

Une autre proposition mérite l'analyse. Napoléon considérait que certains monuments historiques, comme l'histoire de France, était « la maison des siècles ». Cette formule, qui ne manque ni de poésie, ni d'originalité, nous inspire la notion plus simple, et explicite, de « maison de l'histoire de France ».

¹²⁷ Dont les membres seraient donc, a priori, distincts des personnalités qualifiées qui siègent à son conseil d'administration.

Cette « maison de l'histoire de France » serait ainsi accueillie au sein de la « maison des soldats », montrant combien le lien « armée-nation », loin d'être une formule abstraite, est riche de sens pour peu qu'on lui donne une réalité tangible. Cette notion de maison signifie également le souhait d'en faire un lieu ouvert pour les historiens, les chercheurs et tous ceux qui, touristes ou citoyens français s'intéressent à des degrés divers à l'histoire de France. En effet, si on peut imaginer, comme c'est le cas actuellement déjà au musée de l'Armée, qu'un important public de scolaires peut être intéressé par les expositions du Centre, il ne faut pas négliger qu'il devra aussi s'adresser aux quelque soixante-dix millions de touristes qui viennent « voir » la France et qui pourraient, comme c'est le cas pour plus d'un million d'entre eux devant le tombeau de l'Empereur, souhaiter aussi découvrir l'histoire du pays qu'ils viennent visiter. Alors que le parc d'attraction « la France miniature », près d'Elancourt, attire près de 400.000 visiteurs par an, on peut espérer, sur un mode certes plus rigoureux, mais pas forcément moins ludique tant ils fascinent, que les Plans-reliefs soient aussi extrêmement attractifs pour ces publics qui les ignorent encore.

⇒ Pour donner au projet scientifique du Centre sa légitimité, donc sa « recevabilité »

5. UN ETABLISSEMENT EXEMPLAIRE DU POINT DE VUE DES PRINCIPES DE LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES : EFFICACITE, QUALITE, ECONOMIE.

Ce cinquième chapitre présente le processus qui pourra être adopté pour la création du Centre. Il en dessine les éléments d'organisation interne et évalue les moyens dont il disposera au départ et ceux qui lui seront nécessaires à terme. Les solutions envisagées tiennent compte de deux contingences fortes : la première tient à la nature du projet et à ses ambitions, notamment le rôle qui doit être celui du Centre d'un point de vue national et international ; la seconde résulte de l'organisation actuelle des musées qui se trouvent aux Invalides et de leur disparité en termes de taille, de statuts, et de rattachement administratif puisqu'ils relèvent tous d'une tutelle différente.

Le choix doit se porter sur la forme administrative la plus appropriée pour assurer à la fois le développement et le rayonnement de toutes les collections des musées présents sur le site des Invalides – dans le respect de leurs spécificités – créer un « réseau thématique de recherche avancée » sur les thèmes développés par le Centre et animer ou participer, à des réseaux nationaux et internationaux des musées ou des villes d'histoire.

Parce qu'elle permettra de doter le nouveau Centre de l'identité qui lui est indispensable pour exercer pleinement ses missions tout en respectant la personnalité de chacune de ses composantes, la formule de l'établissement public, vraisemblablement administratif, est celle qui paraît la plus adaptée.

Cette orientation validée, le processus de mise en œuvre se déroulera en deux étapes :

- la première consiste en la création d'une mission de préfiguration chargée de concevoir et de mettre en place les structures administratives et scientifiques du futur établissement. Cette mission devra être constituée sous la forme la plus souple et la plus économique possible.
- la seconde verra la création de l'établissement public réunissant le musée de l'Armée, le musée des Plans-reliefs, et associant, sous une forme qu'il conviendra de déterminer, le musée de l'Ordre de la Libération ainsi que le musée d'histoire contemporaine. Cette nouvelle structure fédérera les institutions existantes dans une communauté de projet et de moyens, respectueuse de l'identité et de l'histoire des collections.

5.1. Éléments pour la création d'une mission de préfiguration du Centre.

Si les conclusions de ce rapport sont approuvées, la mission de préfiguration du Centre devra être rapidement constituée sous la forme d'une mission interministérielle. La formule du groupement d'intérêt public, relativement lourde, nous paraît en effet devoir être écartée si l'on estime que l'établissement public, support de la « maison de l'histoire de France », doit être créé¹²⁸ dans des délais assez courts. De la même manière, la mise en place d'une association de préfiguration ne sera pas utile si la mission interministérielle peut être dotée facilement de tous les moyens qui lui seront nécessaires et qui pourront être spécifiés dans son arrêté de création.

¹²⁸Souvent des GIP ont été créés en préfiguration à des établissements publics, ce fut le cas de la CNHI, lorsque ceux-ci étaient des créations entièrement nouvelles. Dans l'hypothèse que nous expertisons il ne s'agit pas d'une création *ex nihilo* puisque la nouvelle structure créée permettra de fédérer des établissements qui ont aujourd'hui des formes juridiques toutes différentes.

Il est proposé qu'une personnalité disposant de compétences étendues en matière administrative et financière, et ayant si possible déjà eu l'expérience de la direction d'un grand établissement public culturel, en prenne la présidence. Sa désignation pourrait être faite par le Président de la République sur proposition conjointe des ministres de la Défense et de la Culture et de la Communication. Cette personnalité sera assisté d'un directeur de projet, chargé de la conception et de la mise en œuvre du projet scientifique et culturel du Centre, et d'un administrateur chargé des questions administratives, financières et du développement.

Les membres fondateurs de la mission de préfiguration seront le ministère de la Défense et le ministère de la Culture et de la Communication. Dans le cadre des réunions de cadrage qui seront nécessaires, il sera opportun d'étudier la meilleure façon d'associer très en amont, et peut être dès la création de cette mission de préfiguration, le ministère chargé de la Recherche (tutelle de la BDIC, donc du musée d'histoire contemporaine) et le ministère de l'Education nationale¹²⁹.

5.1.a. Proposition d'organisation interne de la mission.

Organisation de la mission de préfiguration

Réunissant un groupe restreint, mais très opérationnel, de collaborateurs – une douzaine tout au plus – la mission de préfiguration sera chargée de concevoir toutes les opérations nécessaires à la création de l'établissement public et d'en faire valider les statuts par ses ministères de tutelle.

Dès cette étape, un premier contrat d'objectifs et de moyens doit être rédigé pour préciser les grandes orientations de l'activité des trois premières années d'existence de l'établissement. Ce contrat permettra, à terme, de nourrir avec les administrations centrales concernées un véritable dialogue de gestion. En ce qui concerne les moyens budgétaires dont l'établissement devra disposer, la mission devra proposer une clé de répartition entre les différents partenaires et envisager aussi des financements extérieurs prenant largement appui sur les dispositions sur la loi sur le mécénat¹³⁰.

Enfin, la mission de préfiguration approfondira le projet scientifique et culturel du futur établissement en fonction des objectifs définis dans ce rapport. Pour ce faire, elle sera assistée d'un comité scientifique et culturel.

Composition du comité scientifique et culturel

Ce comité validera les grandes orientations du projet scientifique et culturel du futur établissement et il contribuera à en préparer le projet scientifique et culturel. Sa présidence sera confiée à un universitaire ou à un historien dont les travaux et les compétences font autorité auprès de ses pairs. Il sera assisté du directeur de projet qui veillera à la cohérence entre les travaux du comité et ceux de la mission.

Constitué d'un petit groupe d'experts, dont les responsables des quatre institutions muséographiques présentes aux Invalides, ses membres seront désignés conjointement par le président de la mission interministérielle, par son directeur de projet et par le président du comité scientifique et culturel. Il pourra autant que de besoin, consulter des représentants de partenaires privilégiés du projet comme certains laboratoires et chercheurs du CNRS, de l'Institut d'histoire du temps présent, du Comité des travaux historiques et scientifiques, du Centre de recherches historiques, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, de l'université, ou de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP), etc.

¹²⁹ Ce fut le cas pour la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI).

¹³⁰ Des premiers contacts ont été pris et semblent encourageants.

5.1.b. Les moyens de la mission.

Ils sont de trois ordres : personnel, budgétaire et fonctionnel.

- Le personnel nécessaire au fonctionnement de la mission sera mis à disposition par les différentes administrations concernées, au premier chef par les ministères de la Défense et de la Culture et de la Communication. Une douzaine de personnes, tout au plus, devrait constituer cette équipe. Outre le président de la mission, un directeur de projet et un administrateur, des chargés de mission devraient se voir confier la responsabilité d'approfondir, de faire valider et de mettre en œuvre les premières pistes ébauchées dans ce rapport.

- Budget : celui-ci devrait être limité aux frais de fonctionnement de la mission et aux quelques voyages d'études qui devront être réalisés.

- des locaux équipés devront également être mis à la disposition de la mission au sein même des Invalides.

5.2. Le statut et l'organisation du Centre.

Les missions confiées au Centre, notamment la politique de diffusion, d'exposition, de recherche qu'il a l'ambition de conduire, de même que son rôle d'animation au sein de réseaux nationaux et internationaux nécessitent de le doter d'un statut qui lui donne les moyens d'agir avec efficacité. De surcroît, la formule retenue devra permettre de simplifier la gestion globale du « pôle culturel » des Invalides qui est aujourd'hui de la compétence partagée de nombreux partenaires institutionnels, relevant eux-mêmes de plusieurs départements ministériels sans que, sauf ponctuellement, leurs actions ni leurs politiques culturelles¹³¹ ne soient coordonnées.

5.2.a. Le statut du Centre

Le statut d'établissement public administratif répond à ces conditions. Il permet de disposer de la souplesse d'action nécessaire pour mener les différentes missions qui seront celles du Centre et rationaliser la gestion du « pôle culturel » des Invalides, mais aussi pour lui donner l'opportunité de nouer des partenariats forts avec d'autres institutions ou réseaux et rechercher des financements complémentaires sur le mode du mécénat.

Compte tenu de leurs apports respectifs, cet établissement devrait, en première analyse, être placé sous la double tutelle du ministère de la Défense et de celui de la Culture et de la Communication. Sa gouvernance tiendrait compte des apports respectifs des deux départements ministériels, auxquels il conviendrait d'associer les autres ministères concernés, notamment la Recherche et l'Education nationale. Dès la rédaction des statuts, il faudra d'ailleurs préciser clairement les modalités de nomination aux différentes fonctions essentielles de l'établissement. Il appartiendra à la mission de préfiguration de préciser l'ensemble de ces points.

Un conseil d'administration.

Comme tout établissement public, le Centre sera doté d'un conseil d'administration. Celui-ci devra comporter en son sein des représentants des différents ministères concernés. Leur représentation sera fonction des moyens et des engagements qu'ils auront pris lors de la création de l'établissement. Les ministères de la Défense et de la Culture seront majoritaires, mais une représentation des ministères

¹³¹ Pour ne prendre que l'exemple le plus récent, alors que l'Historial De Gaulle vient d'être inauguré, il ne fait jamais référence, même à titre d'information, aux collections, dont des manuscrits et l'original de l'affiche de l'*Appel à tous les Français* du général de Gaulle, conservées au sein du musée de l'Ordre de la Libération pourtant voisin.

chargé de la Recherche et de l'Education nationale est aussi à souhaiter. Enfin, il faudra leur adjoindre un nombre significatif de personnalités qualifiées, notamment d'historiens, de professionnels des musées, et parmi eux un bon nombre de personnalités étrangères afin d'éviter toute dérive « auto-centrée ».

Un conseil scientifique et culturel.

Plus ouvert que le comité scientifique et culturel de la mission de préfiguration, auquel il succédera, il accompagnera et validera la programmation scientifique de l'établissement. Selon les sujets, les époques et les thèmes abordés, il pourra bénéficier des travaux de commissions spécialisées (cf. *supra*) afin de se placer au plus près de la recherche. L'objectif est d'en faire une véritable instance de conseil, très opérationnelle, où les jeunes scientifiques et leurs homologues étrangers seraient fortement représentés.

5.2.b. L'organisation interne du Centre : un modèle à inventer ?

Répondre à cette question est essentiel à deux titres :

- l'organisation interne du Centre doit lui donner les moyens de densifier l'offre culturelle globale des Invalides, d'y développer des concepts nouveaux, tout en valorisant la programmation et les activités des musées existants ;

- elle doit offrir des solutions fonctionnelles qui ne lèsent aucunes des institutions actuellement présentes aux Invalides et qui tiennent compte de leur poids respectif et de leur implication dans le futur établissement.

Là encore, il reviendra à la mission de préfiguration de proposer un schéma adapté à la situation des Invalides en tenant compte des expériences et des modèles qui existent.

Les quelques exemples d'organisation qui suivent pourront donner de premières pistes à explorer :

Le plus récent nous est donné par la Cité de l'architecture et du patrimoine¹³². Créée grâce à la réunion de plusieurs établissements dissemblables – le musée des monuments français¹³³, l'institut français d'architecture et le centre des hautes études de Chaillot – la Cité de l'architecture regroupe ces trois structures au sein d'un nouvel établissement public sous la forme de trois départements, ou directions, en charge respectivement : du patrimoine, de l'architecture et de la formation. Cet exemple est certes probant en termes de renommée globale, puisque la Cité de l'architecture et du patrimoine occupe une place singulière dans le paysage muséographique parisien.

De même, l'Opéra national de Paris est issu de la réunion de l'opéra Bastille et de l'opéra Garnier, chacun ayant sa propre direction artistique, son identité et sa programmation, mais une direction commune. Peut également être cité le Muséum national d'Histoire naturelle, qui agrège le musée de l'Homme, les galeries du Jardin des plantes, le zoo de Vincennes et une dizaine d'établissements bien identifiés en régions. Ce schéma est similaire pour la Bibliothèque nationale de France, qui rassemble les sites de Tolbiac et de Richelieu. Et c'est toujours ce principe qui guide l'actuel rapprochement de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte.

¹³² Renseignements communiqués par Marie-Paule Arnaud, directrice du Musée des monuments français.

¹³³ Il faut remarquer que le musée des monuments français était lui-même le fruit de la réunion de collections muséographiques : celles du musée de sculpture comparée de Viollet-le-Duc et du musée des moulages et des peintures du conservateur Paul Deschamps.

Toutefois, c'est peut-être l'expérience de certaines villes qui ouvre les plus intéressantes perspectives. Ainsi, à Strasbourg, la direction des musées assure la cohérence de la politique scientifique générale des musées et leur fonctionnement administratif et budgétaire, dans le même temps qu'elle met à leur disposition un ensemble de services communs : régie des recettes, services techniques, service éducatif et culturel, communication et développement des publics, régie des œuvres, etc. Pour autant, le musée Alsacien, le musée historique, le musée des beaux-arts, le musée d'art contemporain et le musée archéologique ne peuvent se confondre. Ils possèdent chacun leur propre collection, leur propre identité et leur propre programmation scientifique¹³⁴. La ville de Paris fonctionne de la même façon, un bureau des musées assurant un certain nombre de tâches et de services communs, chacun des musées municipaux conservant son identité.

Un modèle à inventer pour le Centre :

La mission de préfiguration s'inspirera de ces exemples pour proposer des schémas d'organisation interne qui feront coexister des directions patrimoniales bien distinctes, les actuels musées, avec des directions fonctionnelles aux compétences transverses. Certaines de ces directions fonctionnelles auront un caractère administratif, mais d'autres pourraient prendre en charge des missions particulières du Centre, telle que la direction des réseaux et des lieux d'histoire (cf. chapitre 4.4.b.), ou celle qui soutiendra le « réseau thématique de recherche avancée »¹³⁵

Le modèle de Strasbourg est assez convaincant de ce point de vue, en ce qu'il a rendu possible le fonctionnement de structures très hétérogènes dans leurs dimensions, la plus importante étant le musée d'art contemporain. C'est d'ailleurs pour cette raison que traditionnellement la direction des musées de la ville est confiée à un conservateur du patrimoine spécialiste de cette discipline.

Ainsi, l'organisation future du Centre devra tenir compte de l'importance du musée de l'Armée au sein de l'établissement, sans pour autant négliger le potentiel offert par les autres entités et collections. Il faut en effet travailler au développement d'une offre culturelle variée et dense, sans chercher à accroître de façon excessive les espaces d'exposition qui sont déjà très vastes. Cette offre devra être attractive, et donc, plutôt que d'harmoniser ou de lisser, les modes de présentation des différentes collections et des musées des Invalides, il faudra plutôt chercher à valoriser leur complémentarité, leur singularité. De la même façon, la programmation des expositions temporaires ou des manifestations culturelles, devra donner une actualité toujours renouvelée à la visite des Invalides.

L'objectif sera d'augmenter la durée moyenne de visite, comme c'est le cas à la Cité des sciences et de l'industrie – où le temps de visite dépasse les six heures – soit trois fois plus qu'à Versailles actuellement. Ce sera l'enjeu premier du nouvel établissement : son organisation interne devra lui permettre de relever ce défi.

5.2.c. Les investissements nécessaires aux missions du Centre : évaluation, diversification.

Il convient de rappeler que ce projet ne sera pas une création *ex nihilo*, et qu'il prendra appui sur une importante politique d'investissement déjà consentie par l'Etat pour la rénovation du monument historique et des espaces muséographiques du musée de l'Armée, plus de 70 millions d'euros ayant été déjà engagés sur ce programme depuis 1999.

Avec les précautions d'usage et en l'état actuel des informations réunies, quelques ordres de grandeur permettent de dessiner à grands traits le socle à partir duquel le Centre pourrait prendre corps et le niveau des nouveaux investissements nécessaires.

¹³⁴ Cf. visite à Strasbourg et différents entretiens avec la directrice des musées et la directrice du musée historique Mme Fouks.

¹³⁵ La loi de programmation pour la recherche du 18 avril 2006 prévoit dans son article 5, qu'un réseau peut être créé entre différentes structures de recherche, et qu'il peut être adossé à une fondation de coopération scientifique afin de bénéficier des modes de financement propre aux fondations de droits privés. C'est sur ce « nouveau » modèle qu'a été créée l'école d'économie de Paris. On pourrait chercher à s'en inspirer.

Il va de soi que ces investissements devront faire l'objet d'une programmation plus précise et seront fonction des différentes hypothèses de développement des espaces muséographiques dont la mission de préfiguration devra faire la proposition.

Emprise physique. Situation actuelle.

L'Hôtel national des Invalides d'étend sur 16 hectares et offre une superficie utile de 91.000 m² dont 78.000 m² en surface et 13.000 m² en sous-sols, répartis de la façon suivante¹³⁶ :

Pôle musée		27.580 m ² (soit 35,4%)
Musée de l'Armée ¹³⁷	19.418 m ² (soit 24,9 %)	
Musée des plans-reliefs	5.255 m ² (soit 6,8 %)	
Musée de l'Ordre national de la Libération	2.171 m ² (soit 2,8 %)	
Musée d'histoire contemporaine	703 m ² (soit 0,9 %)	
Pôle administratif		21.818 m ² (soit 28 %)
Pôle hospitalier (I.N.I.)		16.563 m ² (soit 21,2 %)

A la suite de la remise du rapport d'étape de cette mission d'expertise, le secrétaire général pour l'administration du ministère de la Défense a décidé de reprendre le schéma directeur infrastructure global des Invalides dont il a confié la responsabilité à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives. La mission de préfiguration du Centre s'en rapprochera afin d'élaborer et de proposer un plan de développement des espaces en fonction des missions du pôle musée des Invalides¹³⁸.

Les espaces actuellement attribués aux musées présents aux Invalides sont loin d'être aménagés en totalité. C'est le cas notamment pour les Plans-reliefs, mais aussi du musée de l'Armée, si l'on considère les combles spectaculaires de l'église Saint-Louis. Enfin, le musée de l'Ordre de la Libération pourrait aussi connaître un développement nouveau à condition de se moderniser.

Dotation budgétaire et effectifs

Le budget de fonctionnement du musée de l'Armée (hors dotation aux amortissements) était pour 2006 de 13 M€ et pour 2007 de 15 M€ (avec un taux d'autofinancement de 70%). Le montant des investissements pour 2006 était de 13 M€ – et de 12,7 M€ – pour 2007.

S'agissant des Plans-reliefs, l'étude de programmation de décembre 2006 estimait à 7,5 M€ les investissements nécessaires à la restauration des espaces et au déploiement de l'ensemble de la collection. Il est généralement admis que, selon la muséographie adoptée, s'ajoute au coût d'une restauration des espaces un surcoût de 35 à 70 euros/m².

Il paraît raisonnable d'imaginer que 3.000 m² seront nécessaires à l'installation d'une galerie chronologique de l'histoire de France, soit un coût approximatif de 13 à 15 M€¹³⁹.

Le budget de fonctionnement du Centre devra en revanche être augmenté par rapport à la simple addition des budgets actuels des structures existantes, de manière à rendre possible une politique d'expositions temporaires, de valorisation de la recherche et d'animation de réseau, essentielle à la réussite du projet.

¹³⁶ Le détail en est donné en annexe.

¹³⁷ Auquel il faudrait ajouter maintenant les quelques 2000 mètres de l'Historial de Gaulle.

¹³⁸ Qui ne saurait nuire aux autres pôles bien entendu.

¹³⁹ A titre de comparaison, la rénovation complète des départements anciens et Première Guerre mondiale du musée de l'Armée, sur 2600 m², avait coûté 13,5 M€.

En termes d'effectifs, il y avait, au 1^{er} septembre 2007, 189 agents au musée de l'Armée – dont 163 permanents – une dizaine aux Plans-reliefs, à peine quatre au musée de l'Ordre de la Libération et une vingtaine de personnels au musée d'histoire contemporaine, bien qu'il soit difficile de distinguer pour ces derniers la part de leur activité pour le musée et celle relevant de la structure de recherche. Au total ce sont donc plus de 200 agents contribuent dans ces différents établissements à l'animation du pôle culturel des Invalides.

Il appartiendra à la mission de préfiguration d'évaluer les moyens dont le Centre devra être doté pour faire face à ses missions.

⇒ Pour valoriser les investissements déjà consentis par l'Etat et assurer une plus grande efficience dans leur achèvement.

Conclusion :

« Depuis quand la France ? »

Répondre à cette question revient à s'interroger sur l'histoire de la réalité de la Nation. Celle-ci n'est naturellement pas univoque, ni « éternelle ». Les réponses données au fil du temps ont été le plus souvent inspirées par des philosophies politiques qui cherchaient dans cette histoire une filiation, parfois une justification.

Une tradition monarchiste et catholique voyait dans le baptême de Clovis, premier des Mérovingiens à régner sur de vastes territoires et surtout premier roi qui se soit fait chrétien, le début de notre histoire nationale. Le général de Gaulle – lui-même – n'évoquait-il pas nos « quinze siècles d'histoire », faisant ainsi remonter notre genèse au sacre de Reims ?

La vision républicaine, telle qu'elle fut exposée dans les manuels scolaires, plongeait les racines du pays dans un terreau plus ancien : « Notre pays s'appelait jadis la Gaule et ses habitants les Gaulois ». Fortuitement, cette thèse trouvait une apparente légitimité dans le *De Bello gallico* de César qui donnait une description de la Gaule transalpine assez semblable, dans ses frontières, à la France du XIX^e siècle.

Enfin, une troisième vision, celle qui prévaut actuellement, considère que le territoire, l'Etat et la langue de ce qui fut et est encore, en grande partie, la France, ne prennent une forme constante qu'à compter du partage de l'Empire de Charlemagne en 843, faisant dire à certains¹⁴⁰, symboliquement, que la France s'était faite de Verdun (843) à Verdun (1916).

Ainsi, « depuis quand la France ? » présuppose de s'interroger sur « qu'est-ce que la France ? » et c'est bien cette question centrale qui est au cœur du projet de création d'une « maison de l'histoire » aux Invalides.

Cet immense monument possède tous les atouts pour en être l'hôte :

- des espaces restaurés et un potentiel de développement dans un monument exceptionnel, symbole puissant de la reconnaissance de la Nation à son armée, mais encore trop peu connu du grand public ;
- des collections historiques, encyclopédiques, dont la diversité est sans comparaison avec aucune autre¹⁴¹, et qui évoquent tout particulièrement la construction de notre « Etat-Nation », le plus ancien et le modèle de tous les autres puisque, singulièrement, l'Etat a en France précédé la Nation de plusieurs siècles. Ainsi, les anciennes collections royales offrent un éclairage particulier de la constitution du territoire « de Verdun à Verdun » : les Plans-reliefs montrent en trois dimensions nos frontières, les collections d'armures, d'armes, de petits modèles d'artillerie, et de tableaux, du musée de l'Armée nous rappellent, suivant l'aphorisme du général de Gaulle, que « la France s'est faite à coups d'épée », les guerres n'étant jamais menées que pour défendre ou conquérir des territoires – y compris pour constituer un empire colonial.

A ces atouts, s'en ajoutent d'autres prometteurs :

- un projet scientifique répondant à la forte demande sociale en histoire et bénéficiant pour sa muséographie des exemples les plus récents et les plus réussis des grands musées d'histoire, dont le *National Museum of American History* et le *United States Holocaust Memorial Museum* de Washington (DC) et le *Cabinet War Rooms* de Londres, et aussi de l'exemple français du musée des ducs de Bretagne à Nantes.
- un rôle d'animation de réseaux afin de permettre aux recherches sur l'histoire de France de « longue durée » et aux autres musées d'histoire sur le territoire, de mieux faire connaître – et reconnaître – leurs travaux, leurs collections et leurs expositions. Le directeur de l'Institut du temps présent ¹⁴² considère ainsi

¹⁴⁰ Notamment Colette Beaune, *Naissance de la Nation France*, Paris, Gallimard, 1985.

¹⁴¹ Cf. chapitre 3.

¹⁴² Cf. entretien avec Fabrice d'Almeida, le 26 mars 2008.

qu'un « réseau de maisons d'histoire », qui associerait donc les collectivités locales, pourrait voir le jour, rejoignant en cela la directrice des musées de France¹⁴³ qui estime la création d'une sorte de « label » possible et sans doute souhaitable.

- des collections sonores uniques au monde qui seraient susceptibles de rejoindre les Invalides au bénéfice d'un tel projet et qui permettraient de comprendre et de restituer l'esprit et la société des « temps contemporains » ; ces collections, aujourd'hui privées, et qui étaient pour certaines susceptibles de rejoindre des institutions étrangères, rentreraient ainsi dans le patrimoine national ;

A l'heure où l'Europe se dote d'une *Maison de l'histoire européenne*¹⁴⁴, la France a l'espoir de retrouver des moments « pleins d'histoire nationale ». Le lien entre les Français et l'histoire de la France est distendu, contrarié. Il nous appartient de lui redonner sa solidité, son épaisseur, tout en gardant à l'esprit la maxime de Bayle qui veut que « le pour et le contre se trouvent [toujours] en chaque nation ».

La France a une longue histoire. La France est *la maison des siècles*. Donnons une « maison de l'histoire » à la France.

¹⁴³ Cf. entretien avec Francine Mariani-Ducray le 2 janvier 2008.

¹⁴⁴ La première réunion de son comité scientifique s'est tenue le 3 mars 2008.

Plan des Annexes

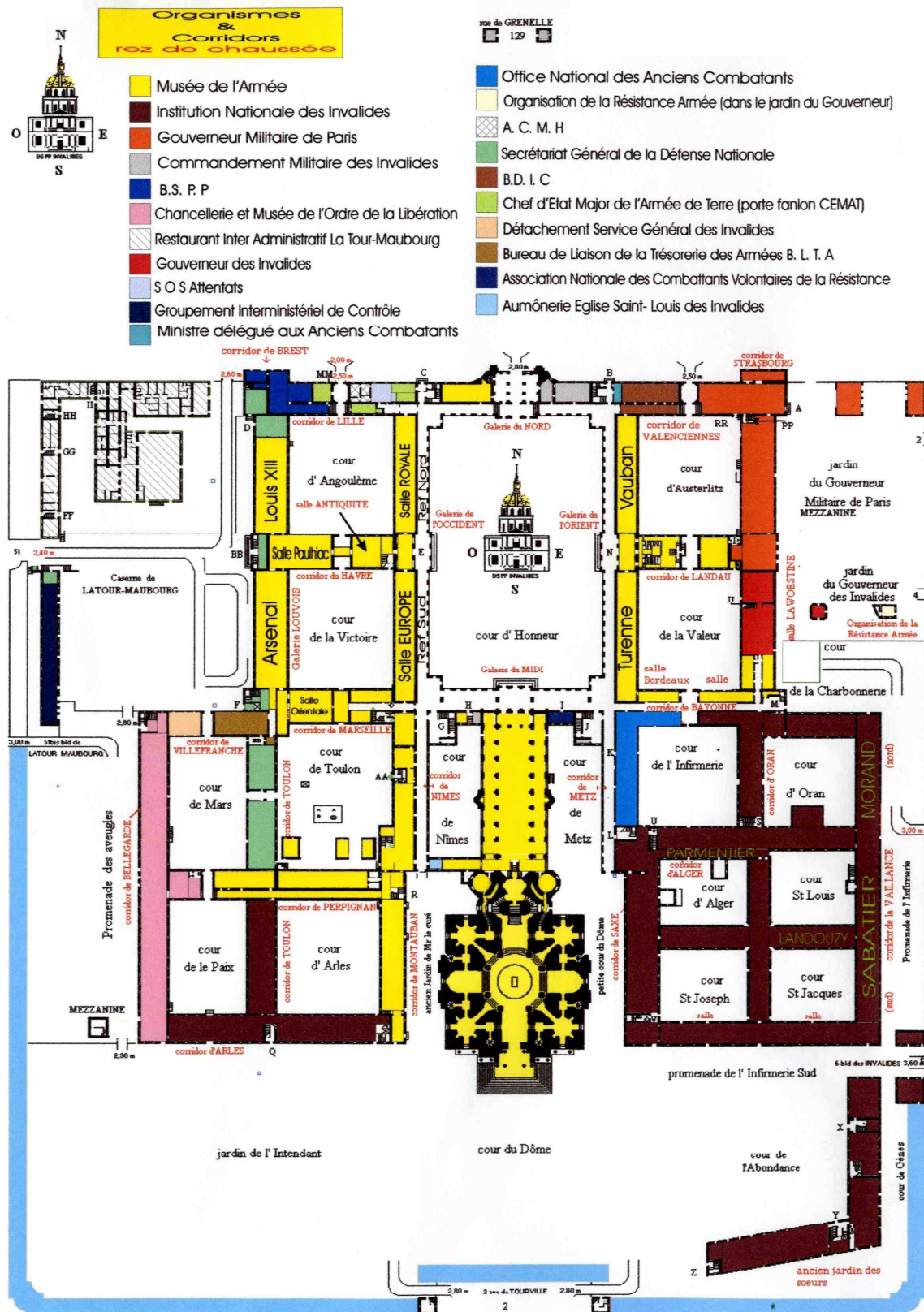
- Annexe 1** : Plan d'occupation des Invalides par niveau et par institution
- Annexe 2** : Texte du manifeste « Liberté pour l'histoire »
- Annexe 3** : Texte du manifeste du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire
- Annexe 4** : Projet scientifique pour le musée des Archives nationales
- Annexe 5** : Bibliographie sélective
- Annexe 6** : Liste des personnalités rencontrées

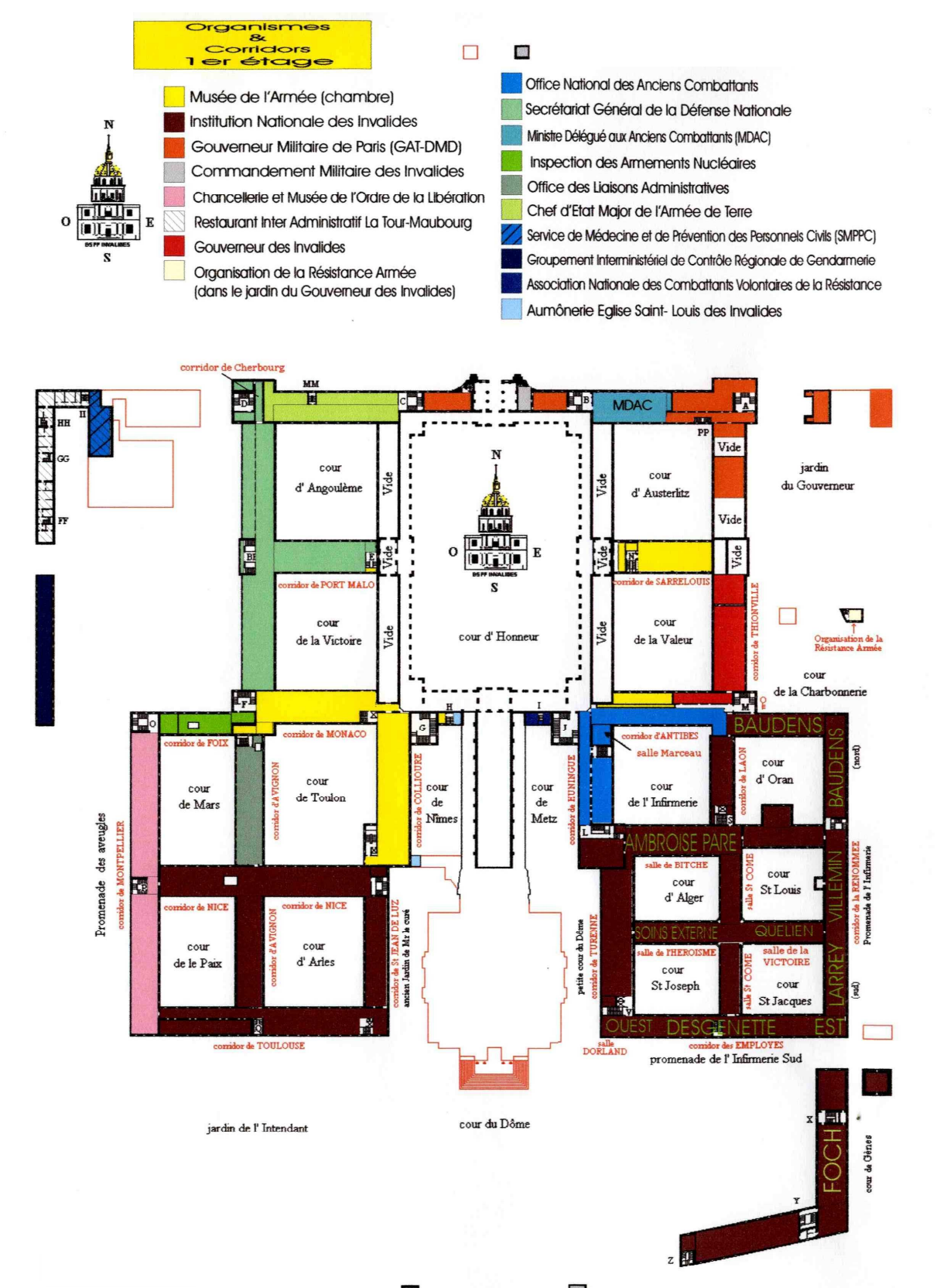
Annexe 1

Plan d'occupation des Invalides par niveau et par institution



Rez-de-chaussée



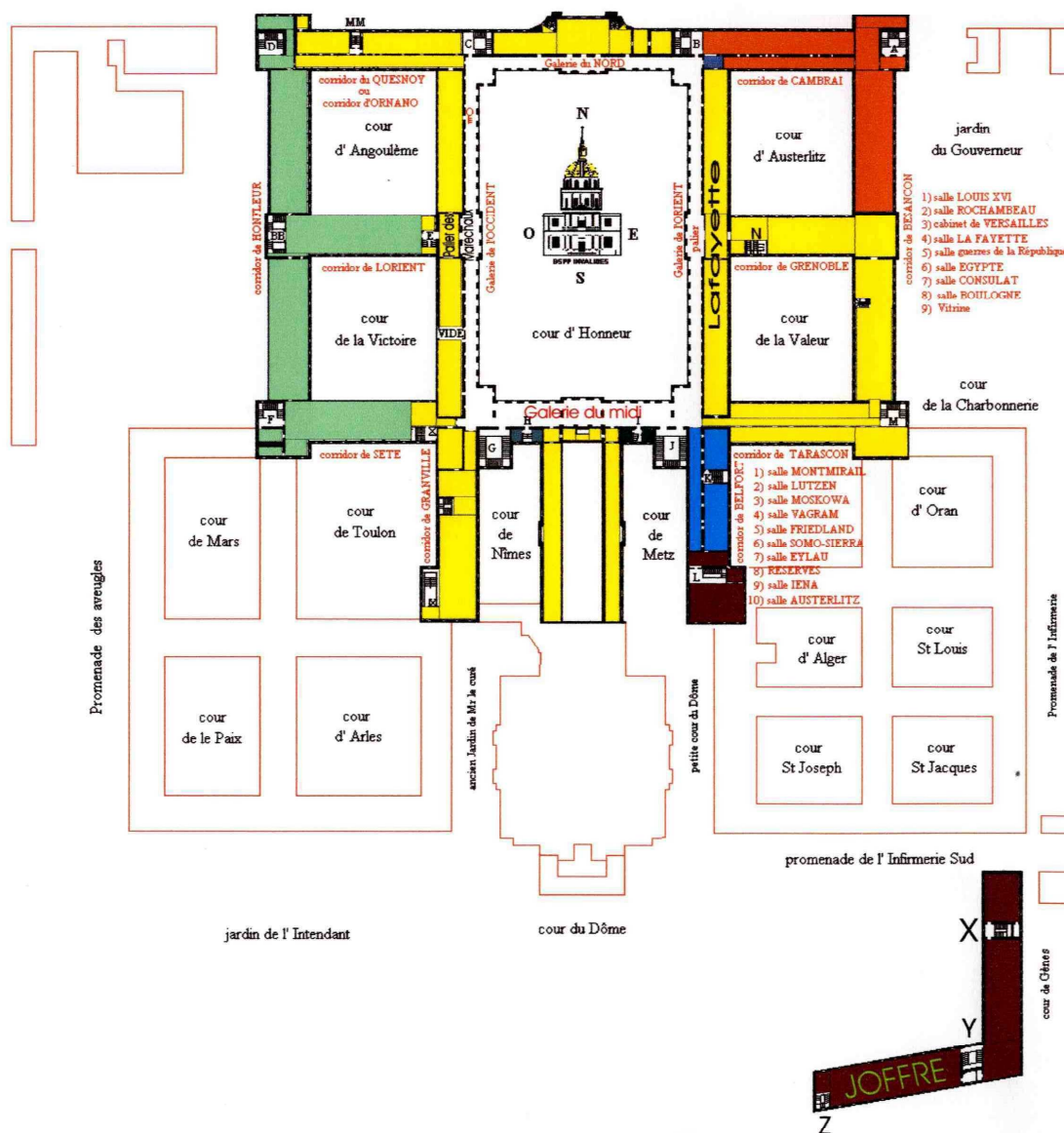


2ème étage

Organismes
&
Corridors
2eme étage



- | | |
|---|---|
|  | Musée de l'Armée |
|  | Institution Nationale des Invalides |
|  | Gouverneur Militaire de Paris |
|  | Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire |
|  | Assistance Sociale des Armées (ASA) |
|  | Office National des Anciens Combattants |
|  | Secrétariat Général de la Défense Nationale |
|  | Détachement de Maintenance du Génie |

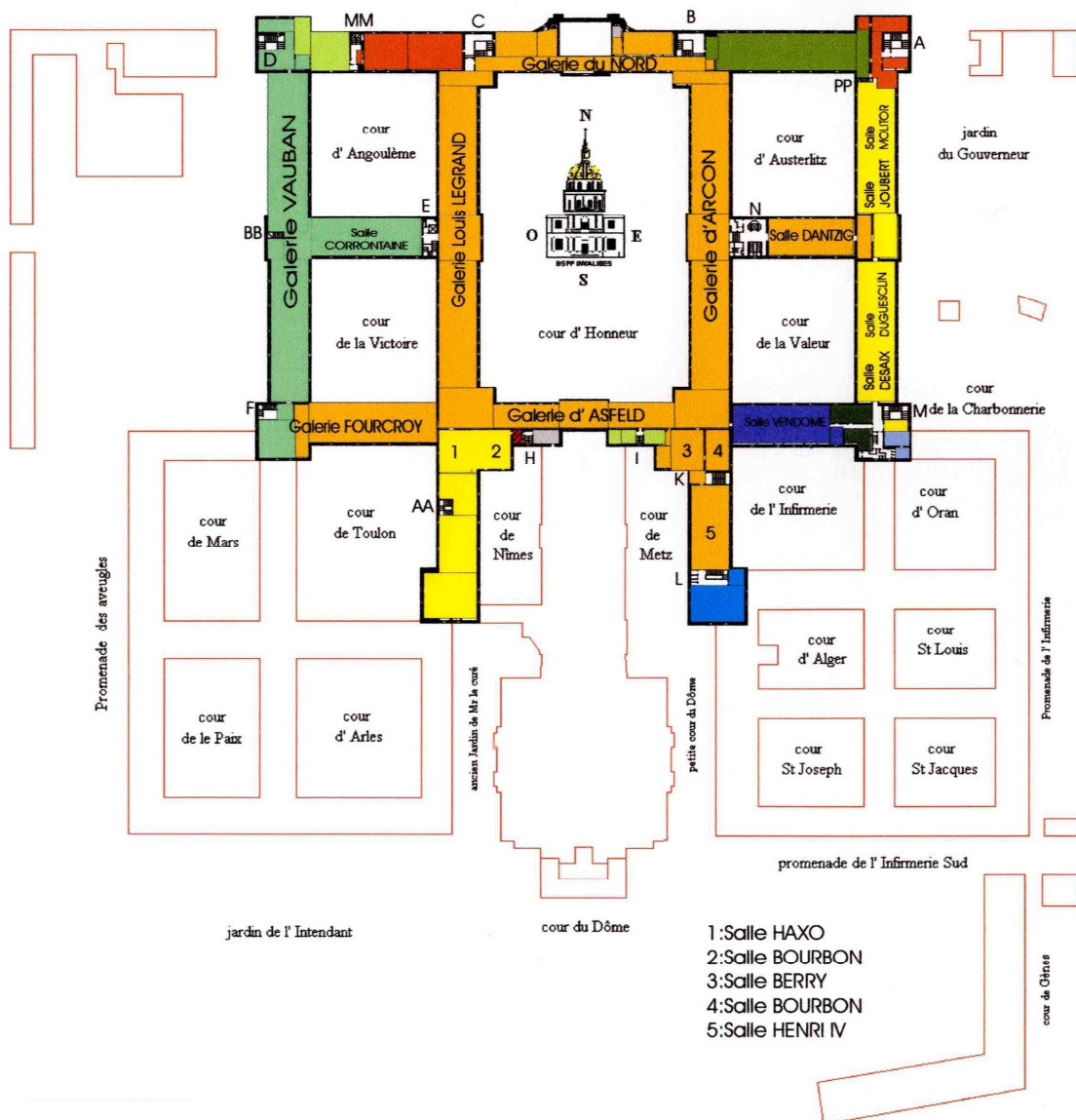




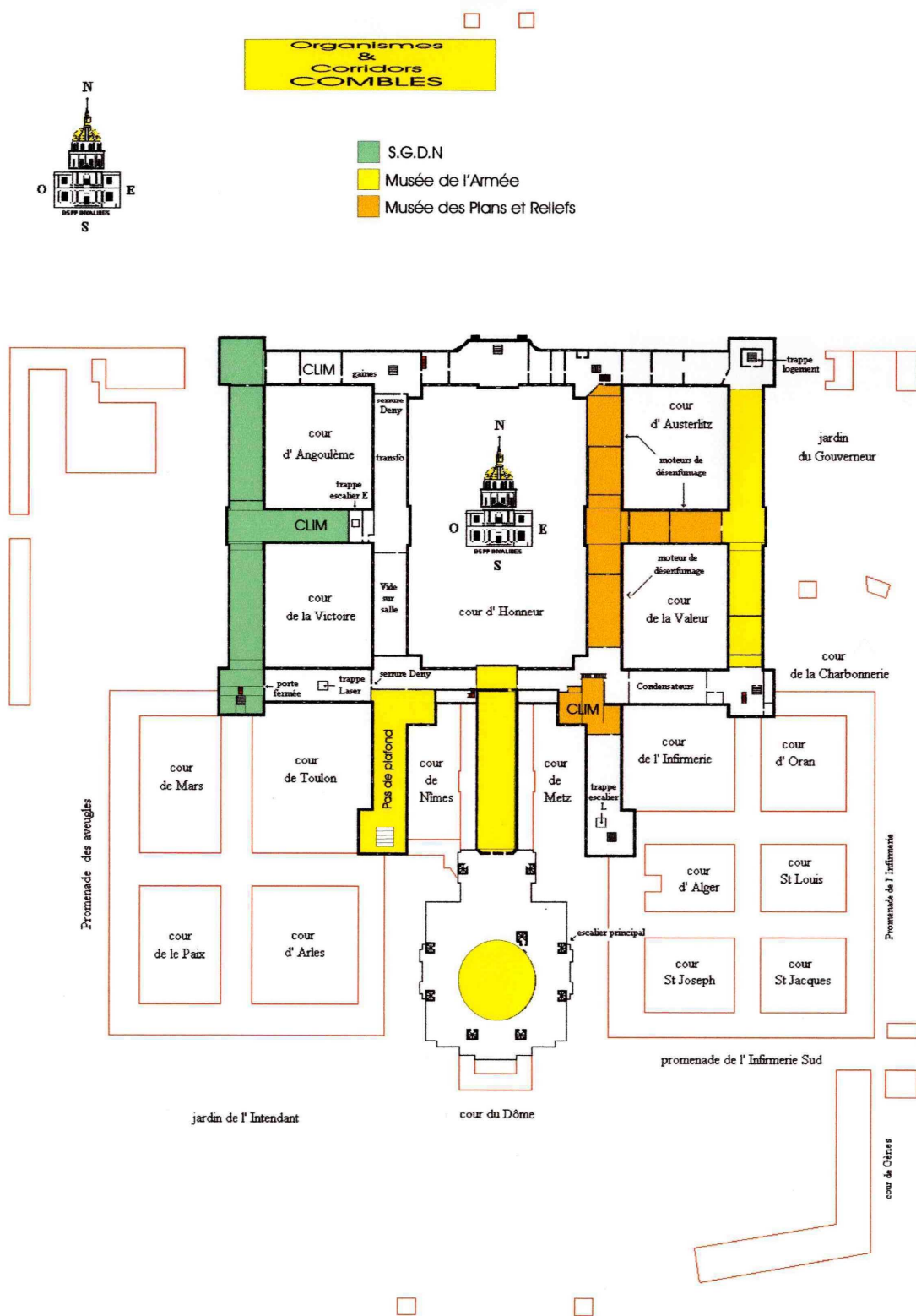
100



- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | Musée de l'Armée |  | Commission de Publication du Bulletin Officiel |
|  | Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre |  | Délégation du Patrimoine de l'Armée de Terre |
|  | Gouverneur Militaire de Paris |  | Commandement Militaire des Invalides |
|  | Secrétariat Général de la Défense Nationale |  | Secrétariat Général de l'Administration |
|  | Office National des Anciens Combattants | | |
|  | Circonscription de Gendarmerie de l'Île de France | | |
|  | Musée des Plans et Reliefs | | |
|  | Société des Amis du Musée de l'Armée | | |



Combles



Annexe 2

Texte du manifeste « Liberté pour l'histoire »

Emus par les interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation des événements du passé et par les procédures judiciaires touchant des historiens et des penseurs, nous tenons à rappeler les principes suivants :

- L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.
- L'histoire n'est pas la morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique.
- L'histoire n'est pas l'esclave de l'actualité. L'historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui.
- L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas.
- L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire.

C'est en violation de ces principes que des articles de lois successives notamment lois du 13 juillet 1990, du 29 janvier 2001, du 21 mai 2001, du 23 février 2005 ont restreint la liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites.

Nous demandons l'abrogation de ces dispositions législatives indignes d'un régime démocratique.

Jean-Pierre Azéma, Elisabeth Badinter, Jean-Jacques Becker, Françoise Chandernagor, Alain Decaux, Marc Ferro, Jacques Julliard, Jean Leclant, Pierre Milza, Pierre Nora, Mona Ozouf, Jean-Claude Perrot, Antoine Prost, René Rémond, Maurice Vaisse, Jean-Pierre Vernant, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet et Michel Winock

Annexe 3

Texte du manifeste du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire

En tant que chercheurs et enseignants en histoire, notre rôle principal consiste à élaborer et à transmettre des connaissances rigoureuses sur le passé. Celles-ci résultent d'une analyse critique des sources disponibles, et répondent à des questions qui ont pour but de mieux comprendre les phénomènes historiques et non pas de les juger. Mais les historiens ne vivent pas dans une tour d'ivoire. Depuis le XIX^e siècle, le contexte politique et social a joué un rôle essentiel dans le renouvellement de leurs objets d'étude. Les luttes ouvrières, le mouvement féministe, la mobilisation collective contre le racisme, l'antisémitisme et la colonisation, ont incité certains d'entre eux à s'intéresser aux « exclus » de l'histoire officielle, même si la France est restée à la traîne de ces mutations.

Il y a donc un rapport étroit entre la recherche historique et la mémoire collective, mais ces deux façons d'appréhender le passé ne peuvent pas être confondues. S'il est normal que les acteurs de la vie publique soient enclins à puiser dans l'histoire des arguments pour justifier leurs causes ou leurs intérêts, en tant qu'enseignants-chercheurs nous ne pouvons pas admettre l'instrumentalisation du passé. Nous devons nous efforcer de mettre à la disposition de tous les connaissances et les questionnements susceptibles de favoriser une meilleure compréhension de l'histoire, de manière à nourrir l'esprit critique des citoyens, tout en leur fournissant des éléments qui leur permettront d'enrichir leur propre jugement politique, au lieu de parler à leur place.

Les enjeux de mémoire aujourd'hui

Les tentatives visant à mettre l'histoire au service de la politique ont été nombreuses depuis un siècle. Le nationalisme et le stalinisme ont montré que lorsque les historiens et, au-delà, l'ensemble des intellectuels renonçaient à défendre l'autonomie de la pensée critique, les conséquences ne pouvaient être que désastreuses pour la démocratie. Au cours de la période récente, les manipulations du passé se sont multipliées. Les « négationnistes », ces « assassins de la mémoire » (Pierre Vidal Naquet), ont cherché à travestir l'histoire de la Shoah pour servir les thèses de l'extrême droite. Aujourd'hui, l'enjeu principal concerne la question coloniale. Dans plusieurs communes du sud de la France, on a vu apparaître des stèles et des plaques célébrant des activistes de l'OAS qui ont pourtant été condamnés par la justice pour leurs activités anti-républicaines. Tout récemment, le gouvernement n'a pas hésité à adopter une loi (23 février 2005) exigeant des enseignants qu'ils insistent sur « le rôle positif » de la colonisation.

Cette loi est non seulement inquiétante parce qu'elle est sous-tendue par une vision conservatrice du passé colonial, mais aussi parce qu'elle traduit le profond mépris du pouvoir à l'égard des peuples colonisés et du travail des historiens. Cette loi reflète une tendance beaucoup plus générale. L'intervention croissante du pouvoir politique et des médias dans des questions d'ordre historique tend à imposer des jugements de valeur au détriment de l'analyse critique des phénomènes. Les polémiques sur la mémoire se multiplient et prennent un tour de plus en plus malsain. Certains n'hésitent pas à établir des palmarès macabres, visant à hiérarchiser les victimes des atrocités de l'histoire, voire à opposer les victimes entre elles. On voit même des militants, soucieux de combattre les injustices et les inégalités de la France actuelle, se placer sur le terrain de leurs adversaires, en confondant les polémiques sur le passé et les luttes sociales d'aujourd'hui. Présenter les laissés pour compte de la société capitaliste actuelle comme des « indigènes de la République », c'est raisonner sur le présent avec les catégories d'hier, c'est se laisser piéger par ceux qui ont intérêt à occulter les problèmes fondamentaux de la société française, en les réduisant à des enjeux de mémoire.

Il existe beaucoup d'autres domaines où les historiens sont confrontés à ces logiques partisans. La multiplication des « lieux de mémoire » dénonçant les « horreurs de la guerre » ou célébrant « la culture d'entreprise » tend à imposer une vision consensuelle de l'histoire, qui occulte les conflits, la domination, les révoltes et les résistances. Les débats d'actualité ignorent les acquis de la recherche historique et se contentent, le plus souvent, d'opposer un « passé » paré de toutes les vertus, à un présent inquiétant et menaçant : « Autrefois, les immigrés respectaient « nos » traditions car ils voulaient « s'intégrer ». Aujourd'hui, ils nous

menacent et vivent repliés dans leurs communautés. Autrefois, les ouvriers luttèrent pour de bonnes raisons, aujourd'hui ils ne pensent qu'à défendre des intérêts « corporatistes », encouragés par des intellectuels « populistes » et irresponsables ».

Nous en avons assez d'être constamment sommés de dresser des bilans sur les aspects « positifs » ou « négatifs » de l'histoire. Nous refusons d'être utilisés afin d'arbitrer les polémiques sur les « vraies » victimes des atrocités du passé. Ces discours ne tiennent compte ni de la complexité des processus historiques, ni du rôle réel qu'ont joué les acteurs, ni des enjeux de pouvoir du moment. Au bout du compte, les citoyens qui s'interrogent sur des problèmes qui les ont parfois (eux ou leur famille) directement affectés, sont privés des outils qui leur permettraient de les comprendre.

La nécessité de l'action collective

Il est vrai qu'un certain nombre d'entre nous ont tiré depuis longtemps la sonnette d'alarme dans des livres ou des articles de presse. Mais ces réactions individuelles sont aujourd'hui insuffisantes. L'information-spectacle et l'obsession de l'audimat poussent constamment à la surenchère, valorisant les provocateurs et les amuseurs publics, au détriment des historiens qui ont réalisé des recherches approfondies, prenant en compte la complexité du réel. Pour résister efficacement à ces entreprises, il faut donc agir collectivement. C'est pourquoi nous appelons tous ceux qui refusent que l'histoire soit livrée en pâture aux entrepreneurs de mémoire à rejoindre notre Comité de vigilance. Deux domaines de réflexion et d'action nous semblent prioritaires :

1. *L'enseignement de l'histoire.* Le débat actuel sur l'histoire coloniale illustre un malaise beaucoup plus général concernant l'enseignement de notre discipline, et l'énorme décalage qui existe entre les avancées de la recherche et le contenu des programmes. Il faudrait commencer par établir un état des lieux, pour réduire le fossé entre recherche et enseignement, réfléchir à une élaboration plus démocratique et transparente des programmes, pour que les différents courants de la recherche historique soient traités de façon équitable.

2. *Les usages de l'histoire dans l'espace public.* Il va de soi que notre rôle n'est pas de régenter la mémoire, Nous ne nous considérons pas comme des experts qui détiendraient la Vérité sur le passé. Notre but est simplement de faire en sorte que les connaissances et les questionnements que nous produisons soient mis à la disposition de tous. Pour cela il faut ouvrir une vaste réflexion sur les usages publics de l'histoire, et proposer des solutions qui permettront de résister plus efficacement aux tentatives d'instrumentalisation du passé.

Signataires :

Florence ALAZARD (Université de Tours)
Zined ALI-BENALI (Université de Paris 8)
Sylvie APRILE (Université de Tours)
Eric AUNOBLE (Collège Pablo Neruda, Grigny)
Jacqueline BAYON (Université de Saint-Etienne)
Laurence BARDEAU-ALMÉRAS (Collège Beaumont de Lomagne, Tarn-et-Garonne)
Marc BELISSA (Université de Paris 10)
Damien BESNARD (étudiant Paris 4)
Christian BETHUNE (professeur de philosophie en lycée - Chateaugay)
Dominique BILOGHI (Université de Montpellier 3)
Frédéric BOCCARA (IDHE-CNRS)
Pierre BOILLEY (Université de Paris 1)
Jean-Luc BONNIOL (Université d'Aix-Marseille 3)
Raphaëlle BRANCHE (Université de Paris 1)
Catherine BRUANT (Ecole d'Architecture de Versailles)
Alice CARDOSO (Lycée Flora Tristan, Noisy le Grand)
Jean-Claude CARON (Université de Clermont-Ferrand 2)
Olivier CHAÏBI
Vincent CHAMBARLHAC (Enseignant du secondaire/Université de Bourgogne)
Anne-Claude CHAMINAS (Lycée Henri Moissan, Meaux)
Jean CHESNEAUX (Université de Paris 7)
Michèle CLAUSE (enseignante en retraite, Nancy)

Annie COLLOVALD (Université de Paris 10)
Sonia COMBE (BDIC)
Natacha COQUERY (Université de Tours)
Catherine COQUERY-VIDROVITCH (Université de Paris 7)
Myriam COTTIAS (CNRS, Université des Antilles et de la Guyane)
Alain CROIX (Université de Rennes 2)
Marianne DEBOUZY (Université de Paris 8)
Jean-Philippe DEDIEU (EHESS)
Marcel DETIENNE (Johns Hopkins University, Etats-Unis)
Marcel DORIGNY (Université de Paris 8)
Anne DOUAIRE (Université de Paris 4)
Jean DUMA (Université de Paris 10)
Nicole EDELMAN (Université de Paris 10)
Roland FAIVRE (Kourou)
Benoît FALAIZE (INRP)
Elise FELLER (doctorante en histoire)
Laurent FELLER (Université de Paris 1)
Jocelyne GEORGE (en retraite)
Farida GILLOT (étudiante IUFM)
Michel GIRAUD (CNRS)
Dominique GODINEAU (Université de Rennes 2)
Jacques GUILHAUMOU (MMSH-Aix-en-Provence)
Marie Noël HATT-DIENER (professeur au Lycée Fustel de Coulanges, chargé de mission au CRDP d'Alsace)
Danièle HELOU JAMELOT (ex inspectrice de l'Education nationale)
Louis HINCKER (Université de Valenciennes)
Jean JAMIN (EHESS)
Anne JOLLET (Université de Poitiers)
Catherine JOUANNEAU (Lycée Van Dongen, Lagny-sur-Marne)
Claire JUDE DE LARIVIÈRE (University of London)
Sandrine KOTT (Université de Genève)
Elisabeth LANDI (Lycée de Bellevue, Fort-de-France)
Helene LATGER (Lycée Dessaignes, Blois)
Patricia LEGRIS (Université de Paris 1)
Daniel LETOUZEY (secondaire)
Claire LEMERCIER (CNRS, histoire)
Gérard LERAY (Lycée Jehan de Beauce, Chartres)
Olivier LE TROCQUER (professeur de lycée, Paris)
Claude LIAUZU (Université de Paris 7)
Jean-Claude LIEBER (professeur d'Histoire-Géographie de collège, Lozère)
Marie-Christine LIEBER (professeur d'Histoire-Géographie de collège, Lozère)
Liêm-Khé LIEM-LUGUERN (professeur d'histoire-géographie, doctorante EHESS)
André LOEZ, doctorant (Université de Montpellier 3), enseignant (Lycée Georges Braque, Argenteuil)
Thomas LOUE (Université de Strasbourg 2)
Gilles MANCERON (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines)
Roger MARTELLI (historien, directeur de *Regards*)
Françoise MARTIN (Lycée Aragon, Muret)
Erwan MERRIEN (professeur au collège de Chateaugiron)
Eric MESNARD (IUFM, Créteil)
Gilbert MEYNIER (Université de Nancy 2)
Bertrand MULLER (Université de Genève)
Jean-Pierre NETTER
Dimitri NICOLAÏDIS (Université de Paris 8)
Jean NICOLAS (Université de Paris 7)
Gérard NOIRIEL (EHESS)
Nicolas OFFENSTADT (Université de Paris 1)
Angéline OGIER-CESARI (IUFM de Lyon)
Philippe OLIVERA (professeur en congé parental)
Claude PENNETIER (CNRS)
Stephane PERRET (Lycée André Maurois, Bischwiller)
Claude-Hélène PERROT (Université de Paris 1)
Patrice PEVERI (Université de Paris 8)
Emmanuelle PICARD (INRP)
Laurence PIERREPONT DE COCK (Collège Picasso, Nanterre)
David PLOUVIEZ (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines)
Clyde PLUMAUZILLE (IHRF, Paris 1)
Jean-François PROST (secondaire)
Bernard PUDAL (Université de Paris 10)
Judith RAINHORN (Université de Valenciennes)

Frédéric REGENT (Université des Antilles et de la Guyane)
Carole REYNAUD-PALIGOT (professeur d'histoire-géographie en disponibilité)
Michèle RIOT-SARCEY (Université de Paris 8)
Frédéric ROUSSEAU (Université de Montpellier 3)
Emmanuelle SAADA (EHESS)
Marie-Karine SCHAUB (Université de Paris 12)
Pierre SCHILL (professeur d'histoire-géographie à Montpellier, membre du jury du CAPES externe d'histoire et géographie)
Pierre SERNA (Université de Paris 1)
Christian SOLAND (Lycée Toulouse-Lautrec, Vaucresson)
Marie-Christine TAVARES-VOLOVITCH (professeur d'histoire-géographie en retraite, attachée au CHEVS)
Christophe THOMAS
Ludovic TOURNÈS (Université de Rouen)
Jean-Pierre VALLAT (Université de Paris 7)
Sophie WAHNICH (CNRS)
Blaise WILFERT (ENS-Ulm)
Denis WORONOFF (Université de Paris 1)

Annexe 4

Projet scientifique pour le musée des Archives nationales

Il existe depuis 2000 un projet de re-fondation de ce musée, qui prévoit un renouvellement périodique et partiel du parcours permanent.

En effet, les palais de Soubise et de Rohan, classés monuments historiques, s'intègrent dans un îlot bâti de trois hectares dont la majeure partie est dévolue aux divers services des Archives nationales. Le transfert à Pierrefitte-sur-Seine d'une partie de ces services, décidé par la présidence de la République, va libérer à moyen terme d'importantes surfaces.

Une étude de programmation a été réalisée par la société APOR en 2002 pour organiser le redéploiement des services restant sur le site historique des Archives nationales. Elle prévoit l'affectation aux fonctions muséales de locaux actuellement occupés par des dépôts d'archives ou par des bureaux. Une occasion historique est ainsi offerte aux Archives nationales de concevoir pour leur Musée une présentation moderne à la hauteur des attentes du public dans un espace multiplié. La superficie actuelle des salles représente 1373 m² pour l'hôtel de Soubise et 500 m² pour l'hôtel de Rohan ; elle passerait à plus de 4400 m². Le décor intérieur prestigieux de ces bâtiments, tout en étant l'un des principaux attraits du Musée, constitue une contrainte architecturale qui s'impose à toute présentation muséographique et qui suppose une collaboration étroite avec les services compétents de la direction de l'Architecture et du Patrimoine.

L'équipe du Musée est soutenue par un comité scientifique prestigieux où figurent des représentants du ministère de l'Éducation nationale, de la DMF (dont l'inspecteur chargé des Musées d'histoire), des historiens de renom (Daniel Roche, Pierre Nora, Jacques Olivier Boudon, Alain Corbin, etc.), des journalistes (Emmanuel Laurentin), des conservateurs de musées d'histoire (Versailles, Carnavalet, Péronne), de sciences et techniques (CNAM, Muséum national d'histoire naturelle), etc. Un projet ambitieux a été lancé, dans lequel le musée de l'Histoire de France des Archives nationales ne se réduirait pas à une frise chronologique narrative des origines à nos jours, mais proposerait une mise en perspective des discours historiques qui ont construit cet objet culturel qu'est l'histoire de France.

Le choix s'est porté sur une approche plurielle du passé national. À une histoire de France, on substituerait des histoires de France, rythmées par des temps différents, évoluant à des échelles différentes (nationale, locale, familiale, individuelle). Tout au long du parcours proposé, le visiteur devrait pouvoir se forger et se raconter sa propre histoire de France. Il convient donc de se recentrer sur la spécificité de l'institution dont dépend le Musée, puisque la vocation de cette institution est justement de recueillir, conserver et transmettre le matériau fondamental de l'Histoire que sont les archives. Chaque époque doit interroger de nouveau les documents pour élaborer son histoire de France : celle-ci n'est pas un objet fini mais un chantier toujours ouvert. L'approche choisie est une approche citoyenne qui remet l'homme au cœur de l'Histoire en train de se faire et qui insiste sur ce qui rapproche les Français par-delà et dans le respect de nos différences .

Le parcours se déroulerait en trois sections dont on trouvera plus loin le détail :

1. « Temps et territoires » (chronologie et géographie historique)
2. « Mémoires » (événements ou personnages emblématiques de l'histoire nationale : les mythes fondateurs)
3. « Fabrique de l'Histoire » (historiens et sources).

Compte tenu des options définies par le projet scientifique et de la fragilité des documents originaux, la présentation devra être modulable pour permettre un renouvellement régulier des thèmes et des documents présentés dans les deux dernières sections. Il s'agira dans ce cas d'une présentation semi-permanente alternée, qui devrait permettre de faire appel aux richesses des autres SCN des Archives nationales, mais aussi des archives territoriales, afin que le Musée soit une vitrine du réseau archivistique dans son ensemble.

Le projet illustrera la diversité des sources de l'historien et présentera donc à côté des documents d'archives, des objets, des œuvres d'art, des photographies, des audiovisuels qui, soit font déjà partie des fonds des Archives nationales ou seront acquis par le biais de la politique d'enrichissement, soit devront faire l'objet de dépôts négociés avec d'autres institutions culturelles. Ce parcours sera agencé pour laisser aux visiteurs une grande liberté de circulation. En effet, le Musée ne doit pas occulter les décors intérieurs des salons meublés qui pourront être visités indépendamment. Aussi quatre possibilités de visite seront-elles offertes au public :

- un itinéraire « Patrimoine bâti et histoire du site » (les salons de l'hôtel de Soubise, les salons de l'hôtel de Rohan, les décors de la Grande Chancellerie d'Orléans remontés au rez-de-chaussée de Rohan, ainsi que les extérieurs, cours et jardins, du quadrilatère) ;
- un itinéraire « Histoire de France » semi-permanent regroupant les trois sections « Temps et territoires », « Mémoires » et « Fabrique » ;
- un itinéraire « Expositions temporaires » ;
- un itinéraire « Archives » consistant en une visite des Grands Dépôts.

Rappelons les principales étapes de la re-fondation du Musée :

- 2000-2002 : rédaction du projet scientifique et culturel par l'équipe du département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales ;
- 15 octobre 2002 : première séance du comité scientifique au cours de laquelle fut présentée la première version du projet scientifique et culturel ;
- 29 avril 2003 : deuxième séance du comité scientifique au cours de laquelle fut présentée une deuxième version amendée du projet scientifique et culturel tenant compte des observations de la première séance. Au cours de cette deuxième séance, le comité scientifique a validé la deuxième version et a demandé qu'elle soit traduite dans les faits par une exposition de préfiguration correspondant à la deuxième partie du parcours. En outre, le comité a demandé à ce qu'une étude de programmation soit commandée à un cabinet spécialisé ;
- 19 juin 2003 : consultation de quatre cabinets spécialisés dans la programmation de musées ;
- 17 juillet 2003 : recrutement de l'agence ABCD ;
- du 31 mars 2004 au 28 juin 2004 et du 1^{er} juillet 2004 au 27 septembre 2004, exposition « Le Musée sort de sa réserve » présentant les grands axes du projet scientifique et culturel ;
- 6 octobre 2004 : première séance du comité de pilotage. Présentation de l'étude de programmation de l'agence ABCD ;
- du 23 novembre 2004 au 28 février 2005 et du 3 mars 2005 au 6 juin 2005, exposition de préfiguration « Napoléon(s) : de la propagande à la légende » à l'hôtel de Rohan ;
- 7 juin 2005 : invitation des membres du comité scientifique à une visite réservée de l'exposition de préfiguration ;
- 3 novembre 2005 : troisième séance du comité scientifique au cours de laquelle furent présentées les études de l'agence ABCD (étude principale et étude complémentaire sur le « phasage » et les aspects commerciaux). Un bilan de l'exposition Napoléon(s) a été tiré. Le comité prend date pour une nouvelle séance de travail qui correspondra à l'inauguration d'un kiosque des Archives (transformation de l'ancienne boutique en espace d'accueil et d'information non commercial sur les Archives nationales) et de la signalétique patrimoniale extérieure, première phase du projet.
- 16 décembre 2005 : deuxième séance du comité de pilotage. Présentation de l'étude complémentaire de programmation (phasage et aspects commerciaux) de l'agence ABCD.

Détail du parcours du musée de l'Histoire de France aux Archives nationales

1^{ère} section : « Temps et Territoires »

Le parcours débutera par un vaste, mais succinct rappel de chronologie et de géographie historique, politique et humaine.

TEMPS

Le visiteur ne se trouvera pas devant une frise chronologique conçue comme un aide-mémoire extérieur, mais sera projeté à l'intérieur de cette frise, entraîné dans un voyage à travers le temps. Au fur et à mesure de sa progression le long d'une échelle temporelle graduée, des images fixes ou animées s'éclaireront puis s'éteindront, des textes apparaîtront et disparaîtront, des couleurs palperont et s'assombriront, des sons surgiront du silence puis y retourneront, des paroles, des cris, des chants éclateront et mourront, des parfums se répandront et se dilueront, pour évoquer le défilement des siècles. L'histoire, en tant que déroulement chronologique, ne consiste plus alors en un effort scolaire de mémorisation de dates, de noms et de faits, mais en la remémoration, nécessairement elliptique, autant émotive qu'intellectuelle, d'un bien commun.

TERRITOIRES

L'hexagone, tel qu'on le connaît aujourd'hui, est le produit, tout comme la dimension temporelle de son histoire, d'une maturation millénaire. L'appartenance à une nation comme la France ne se définit pas seulement par un bornage géographique, mais aussi par l'adhésion à des valeurs communes ou le partage d'un héritage (langue, culture, histoire...).

Il faudra tenter de définir ce qu'est la France et ce qu'elle n'est pas (ou prétend ne pas être), en mettant l'accent, dans une perspective citoyenne, sur le fait que toute sa richesse et son originalité proviennent justement de la diversité et du brassage des apports qui l'ont progressivement constituée. Les limites géographiques, les langues, les hommes et les cultures seront abordés successivement.

2^e section : « Mémoires »

Il n'y a pas de peuple sans mythe, sur lesquels fonder un culte, un état ou une histoire. La narration historique, qu'elle soit le fait d'historiens professionnels, de romanciers, de conteurs crée une mémoire collective, avec ses héros et ses événements positifs, négatifs ou ambivalents, qui éclairent autant le présent que le passé. On peut ainsi être amené à parler d'une mythologie nationale, expression qui désigne un ensemble de personnages ou d'événements promus à ce statut par l'attachement populaire ou l'intérêt non démenti des historiens.

Le Musée présentera plusieurs salles consacrées chacune à un mythe de notre passé, en tentant de faire percevoir derrière celui-ci un peu de la complexité et de la polyvalence du réel. Ces salles feront l'objet de renouvellements réguliers, ce qui permettra d'aborder le plus grand nombre de thèmes. Les catégories suivantes seront tour à tour représentées :

PERSONNAGES :

«Charlemagne, l'empereur à la barbe fleurie», «Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans», «Le Grand Ferré», «Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche», «Louis XI, l'universelle aragne», «le bon roi Henri IV», «Louis XIV, le roi soleil», «le brave petit Bara», «Napoléon le grand»,...

TYPES :

-la maîtresse du roi (Agnès Sorel, Diane de Poitiers, la Montespan, la Maintenon, la Pompadour, la Du Barry),
-le favori ou la favorite (Joyeuse, d'Epemon, Concini et la Galigai, Cinq Mars, la princesse de Lamballe, les Polignac),
-la reine mère (Blanche de Castille, Catherine de Médicis, Anne d'Autriche),
-le principal ministre (Guillaume de Nogaret, Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert, Dubois, Turgot, Necker),
-le général (du Guesclin, Turenne, Murat, de Gaulle),
-le criminel (Gilles de Rais, Ravailac, Damiens, Lacenaire, Vacher, Landru, Petiot)...

GROUPES SOCIAUX :

le peuple, les aristocrates, les bourgeois, les marginaux (Villon, Mandrin, Vidocq, les chauffeurs, Mata Hari)...

EVENEMENTS :

Alésia, la bataille des Champs catalauniques, Bouvines, l'attentat d'Anagni, le procès des Templiers, la guerre de Cent ans, les Croisades, Crécy, 1515, le bal des Ardents, la Saint-Barthélemy, l'affaire du collier de la reine, la prise de la Bastille, les taxis de la Marne, l'affaire Dreyfus, le débarquement du 6 juin 1944,...

CHANSONS OU TEXTES :

«Ah ça ira», «La Marseillaise», «Veillons au salut de l'Empire», «Le temps des cerises»,
Édit de Nantes, révocation de l'Édit de Nantes, serment du jeu de Paume, déclaration des droits de l'homme, les constitutions, testament de Napoléon 1^{er}, loi sur la séparation des églises et de l'État, loi sur les congés payés,...

ŒUVRES D'ART :

Le *Louis XIV* de Rigaud, *Les paysans* de Le Nain, *l'odalisque brune* de Boucher, *Le serment du jeu de Paume* de David, *Le radeau de la Méduse* de Géricault, l'obélisque de la Concorde, *La liberté guidant le peuple* de Delacroix, *Le massacre de la rue Transnonain* de Daumier...

OBJETS :

les *regalia*, la fleur de lys, le mètre et le kilogramme étalons, la guillotine, la maquette de la Bastille, le drapeau tricolore, la francisque, la croix de Lorraine...

3^e section : « La fabrique de l'Histoire »

L'Histoire n'est pas une donnée, un produit spontané de l'écoulement du temps, mais une création humaine. L'historien apparaîtra lui-même à l'œuvre au cœur de l'Histoire.

LES AUTEURS

Le métier d'historien se définit moins par une méthodologie et un ensemble de pratiques pouvant varier suivant le contexte culturel de la société, que par la proposition d'un discours écrit sur le passé. Cette œuvre d'appropriation mémorielle sans cesse recommencée si elle est menée par les historiens eux-mêmes, l'est aussi par tout un chacun, qu'il s'agisse de mémoire personnelle ou nationale. Seront donc mis à contribution dans cette section, non seulement des historiens professionnels français ou étrangers, actuels ou anciens, mais également des écrivains et de simples témoins. Des contemporains, célèbres ou anonymes, pourront ainsi être invités à présenter leur vision de l'histoire de France.

A travers l'œuvre et la personnalité de quelques auteurs emblématiques (Grégoire de Tours, Mabillon, Voltaire, Michelet, Bloch, Braudel, etc.) sera mise en lumière non seulement leur conception de l'histoire mais aussi leur rapport avec la société de leur temps. Outre les données biographiques, les œuvres, les méthodes et les sources auxquelles ils ont eu recours seront présentées.

LES SOURCES ET LEURS OUTILS D'INTERPRETATION

Le discours historique est étroitement lié à sa source principale, les archives. On s'attachera à montrer comment des documents, qu'ils aient été créés par et pour l'administration ou une personne privée, trouvent un second usage, non prémédité, sous le regard des chercheurs. De la variété des documents d'archives témoignera la présentation d'une typologie concrète et intellectuelle reflétant la richesse de nos fonds : diversité des supports, des formes matérielles, des formes intellectuelles.

La mise en valeur des fonds d'archives est assurée par l'archiviste-paléographe qui recourt à toute une série de disciplines spécialisées (paléographie, diplomatique, sigillographie, héraldique, généalogie, métrologie, etc.) dont il importe de présenter au public l'apport concret.

Les archives ne sont cependant qu'une des sources de l'élaboration historique qu'il convient de replacer dans un cadre plus général, parmi les sources narratives, les objets archéologiques, les témoignages oraux, les œuvres d'art, les objets d'usage courant (monnaies, vêtements,...), les monuments, l'urbanisme,...

A ces sources correspondent diverses disciplines : archéologie, géographie, toponymie, onomastique, esthétique, ainsi que des méthodes de datation scientifique (Carbone 14, dendrochronologie, thermoluminescence) etc. dont on présentera les principes de façon succincte en tentant toujours de répondre à la question : comment ces sciences permettent-elles d'écrire l'histoire ?

Annexe 5

Bibliographie sélective

Histoire : problématique générale et historiographie en rapport avec le projet du centre.

- AMOUROUX (Henri) – *La Grande histoire des Français sous l'Occupation : joies et douleurs du peuple libéré* – Robert Laffont, 1988.
- AUGER (Antoine), CASALI (Dimitri) – *100 dates de l'histoire de France* – Flammarion, 2005.
- AZEMA (Jean-Pierre), dir. – *Jean Moulin face à l'Histoire* – Flammarion, 2000.
- BANCEL (Nicolas), BLANCHARD (Pascal) et VERGES (Françoise) – *La République coloniale. Essai sur une utopie* – Albin Michel, 2003.
- BARDE (Yves) – *Vauban ingénieur et homme d'affaires* – l'Armançon, 2006.
- BEAUNE (Colette) – *Naissance de la Nation France*, Gallimard, 1985.
- BLOCH (Marc) – *Apologie pour l'Histoire* – Armand Colin, 1985.
- BLOCH (Marc) – *L'Histoire, la guerre, la Résistance* – Gallimard, 2006.
- BOIS (Jean-Pierre) – *Histoire des 14 juillet (1789-1919)* – Ouest-France, 1991.
- BRAUDEL (Fernand) – *L'Identité de la France* – Flammarion, 1990.
- BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques), dir. – *Histoire de la France*, quatre volumes (« L'espace français », « L'Etat et les pouvoirs », « L'Etat et les conflits », « Les formes de la culture ») – Seuil, 1989-1993.
- BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques), dir. – *Histoire de la France*, cinq tomes (« L'Espace français », « Héritages », « La Longue durée de l'Etat », « Choix culturels et mémoire », « Les Conflits ») – Seuil, 2000.
- CADIOU (François), COULOMB (Clarisse), LEMONDE (Anne) et alii – *Comment se fait l'histoire : pratiques et enjeux* – La Découverte, 2005.
- CARDINI (Franco) – *La culture de la guerre X – XVIII siècle* –
- CAZALS (Rémy), PICARD (Emmanuelle) et ROLLAND (Denis), dir. – *La Grande Guerre : pratiques et expériences*, actes du colloque international de Craonne et Soissons, 12-13 novembre 2004 – Privat, 2005.
- CERTEAU (Michel de) – *L'écriture de l'histoire* – Gallimard, 2002.
- CITRON (Suzanne) – *Le mythe national, l'histoire de France en question*, thèse – L'Atelier, 1987.
- COMELLI (Dominique) – *Comment on enseigne l'histoire à nos enfants* – Nantes, L'Atalande, 2001.
- CORBIN (Alain) dir. – *1515 et les grandes dates de l'histoire de France revisitées par les grands historiens d'aujourd'hui* – le Seuil, 2005.
- DECAUX (Alain) et CASTELOT (André) – *Dictionnaire d'Histoire de France* – Perrin, 1988.
- DOSSE (François) – *L'histoire en miettes. Des Annales à la « nouvelle histoire »* – la Découverte, 2005.
- DOSSE (François) – *Paul Ricœur, Michel de Certeau : l'Histoire, entre le dire et le faire* – L'Herne, 2007.
- DUBY (Georges) – *An 1000, An 2000 : sur les traces de nos peurs* – Textuel, 1999.
- DUBY (Georges) – *Le dimanche de Bouvines : 27 juillet 1214* – préface de Pierre Nora, Gallimard, 2005.
- DUMOULIN (Olivier) – *Le Rôle social de l'historien* – Albin Michel, 2003.
- FINKIELKRAUT (Alain), directeur – *Qu'est-ce que la France ?* – Stock/Panama, 2007.
- FOUQUET-LAPAR (Philippe) – *Histoire de l'armée française* – Presses universitaires de France, 1986.
- FURET (François) et OZOUF (Mona), dir. – *Le siècle de l'avènement républicain* – Gallimard, 1993.
- GALLISSOT (René) – *La République française et les indigènes* – L'Atelier, 2006.
- GALLO (Max) – *Le XX^e siècle* – Perrin, 1979.
- GALLO (Max) – *L'Âme de la France. Une histoire de la Nation des origines à nos jours* – Fayard, 2007.
- JACQUET (Michel) – *La Grande Guerre sur grand écran* – Anovi, 2006.
- LATTRE DE TASSIGNY (Jean de) – *Histoire de la Première Armée française* – Plon, 1949.
- LAWLER (Nancy) – *Soldats d'infortune : les tirailleurs ivoiriens de la Deuxième Guerre mondiale* – L'Harmattan, 1996.
- LE BLANC (François-Yves) – *La Route des fortifications en Atlantique* – Huitième jour, 2007.
- LE GOFF (Jacques) et NORA (Pierre), dir. – *Faire de l'Histoire*, trois tomes (« Nouveaux problèmes », « Nouvelles approches », « Nouveaux objets ») – Gallimard, 1986.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel) – *Le territoire de l'historien I et II* – Gallimard, 1977.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel) – *Montaillou, village occitan, 1294-1324* – Gallimard, 1985.

- LIAUZU (Claude), dir. – *Dictionnaire de la colonisation française* – Larousse, 2007.
- LORMER (Dominique) – *Histoire de la France militaire et résistante* – Editions du Rocher, 2000.
- NICOLET (Claude) – *Histoire, nation, république* – Odile Jacob, 2000.
- NORA (Pierre) – dir. – *Les lieux de mémoire*, 3 tomes, Gallimard, 1997.
- OZOUF (Mona) – *L'école de la France* – Gallimard, 1984.
- PETITIER (Paule) – *Jules Michelet, l'homme-histoire* – Grasset, 2006.
- PETRE-GRENOUILLEAU (Olivier) – *Les Traites négrières* – Gallimard, 2004.
- POMIAN (Krzysztof) – « Pour un musée de l'Europe. Visite commentée d'une exposition en projet. », in *Le Débat*, n°129, mars-avril 2004, pp.89-100.
- PROST (Antoine) – *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, 1996.
- PROST (Yannick) – *Petites leçons d'histoire contemporaine* – Presses universitaires de France, 2000.
- RENAN (Ernest) – *Qu'est-ce qu'une nation ?* – Le mot et le reste, 2007.
- ROUQUET (François), VIRGILI (Fabrice) et VOLDMAN (Danièle), dir. – *Amours, guerre et sexualité : 1914-1945* – Gallimard-BDIC-Musée de l'Armée, 2007.
- ROUSSO (Henri) et CONAN (Eric) – *Vichy, un passé qui ne passe pas* – Fayard, 1994.
- ROUSSO (Henri) – *Le Régime de Vichy* – Presses universitaires de France, 2007.
- RUANO-BORBALAN (Jean-Claude), dir. – *L'Histoire aujourd'hui : nouveaux objets de recherche, courants et débats, le métier d'historien* – Sciences humaines éditions, 1999.
- ROYER (Henri) – *L'Histoire vraie : ce qui fut... ce qui est* – Art de la reconnaissance contemporaine, 1918. ???
- SANTAMARIA (Yves) – *Le Pacifisme, une passion française* – Armand Colin, 2005.
- TERNON (Yves) – *Guerres et génocides au XXe siècle* – Odile Jacob, 2007.
- TRONQUOY (Philippe), dir. – « Les valeurs de la République », *Cahiers français* n° 336 – La Documentation française, janvier-février 2007.
- VALADE (Philippe) – *100 dates de l'histoire de France* – De Vecchi, 2004.
- VERRIERE (Jacques) – *Genèse de la Nation française* – Flammarion, 2000.
- VILLEPIN (Dominique de), éditeur scientifique – *Histoire de la diplomatie française*, deux tomes (« Du Moyen-Age à l'Empire » et « De 1815 à nos jours ») – Perrin, 2005.
- VOLKMANN (Jean-Charles), BUQUET (Samuel) illustrateur – *100 dates de l'histoire de France* – Gisserot, 2000.
- WIEVIORKA (Olivier) – *Histoire du débarquement en Normandie* – Seuil, 2007.

Musée, musée d'histoire et muséologie.

- BABELON (Jean-Pierre) et CHASTEL (André) – *La notion de patrimoine* – Paris, Liana Levi, 1994.
- BAILLARGEAT (René) – *Les Invalides, trois siècles d'histoire* – Musée de l'armée, 1975.
- BENOIT (Isabelle) – Les musées : une construction identitaire entre histoire et mémoire, *Le Cartable de Clio*, Revue romande et tessinoise sur les didactiques de l'histoire, n°6, 2006, pp. 113-121.
- BENOIT (Isabelle) – Politiques de mémoire : les musées historiques, *Le Journal des Arts*, Paris, juin 2005, p. 27.
- BENOIT (Isabelle) – *Politiques de mémoire : les musées d'histoire français et allemands 1945 – 1995*, Thèse de doctorat, sous la direction de Michael G. Müller et d'Olivier Ihl, Institut Universitaire Européen de Florence, 2001 et Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2002, 1021 p. + annexes (non publiée).
- CHAUMIER (Serge) – *Des musées en quête d'identité. Ecomusées versus technomusées* – L'Harmattan, 2003.
- Code de déontologie de l'ICOM pour les musées* – Conseil international des musées, 2002.
- CORNU (Marie) et MALLET-POUJOL (Nathalie) – *Droit, œuvres d'art et musée* – CNRS Editions, 2001.
- DOLLE (Jean-Paul) – *Le territoire du rien, ou la contre-révolution patrimonialiste* – Lignes et manifestes, 2005.
- ESGAIN (Nicolas) « Le Musée de l'Europe à Bruxelles, une aventure européenne », *Patrimoine*, n°3, 2007, pp.14-22.
- GERVEREAU (Laurent), dir. – *Musées d'histoire et histoire dans les musées* – Association internationale des musées d'histoire, 1992.
- GERVEREAU (Laurent), CONSTANS (Claire), dir. – *Le musée révélé, l'histoire de France au château de Versailles*, Robert Laffont, Château de Versailles, 2005.
- GERVEREAU (Laurent) – *Vous avez dit musées ?* – CNRS Editions, 2006.
- GOB (André) et DROUGUET (Noémie) – *La Muséologie* – Armand Colin, 2006.
- GUEISSAZ (Mireille) et WAHNICH (Sophie) dir. – *Tumultes. Les musées des guerres du XXe siècle : lieux du politique ?* – Kimé, 2001.

- JOLY (Marie-Hélène) et GERVEREAU (Laurent) – *Musées et collections d'histoire en France* – Association internationale des musées d'Histoire, 1996.
- JOLY (Marie-Hélène) et COMPERE-MOREL (Thomas) – *Des musées d'histoire pour l'avenir*, Noësis, Historial de la Grande Guerre de Péronne, 1998.
- LAGRANGE (François) et REVERSEAU (Jean-Pierre) – *Les Invalides, l'Etat, la guerre, la mémoire* – Découvertes-Gallimard, 2007.
- « Le renouveau des musées » – *Problèmes politiques et sociaux n°910*, mars 2005 – dossier réalisé par Anne Krebs et Bruno Maresca.
- Musée et recherche* – Actes du colloque, Paris, les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1993, musée national des arts et traditions populaires, OCIM, ministère de l'éducation nationale, 1996.
- POMIAN (Krystof) – *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris-Venise : XVI-XVIII siècle* – Gallimard, 1987.
- POULOT (Dominique) – *Musée, nation, patrimoine, 1789-1815* – Gallimard, 1997.
- POULOT (Dominique) – *Patrimoine et musées. L'institution de la culture* – Hachette, 2002.
- POULOT (Dominique) et BALLE (Catherine) – *Musées en Europe : une mutation inachevée* – La Documentation française, 2004.
- POULOT (Dominique) – *Une histoire des musées de France* – La Découverte, 2005.
- POULOT (Dominique) – *Musée et muséologie* – La Découverte, 2005.
- TOBELEM (Jean-Michel) – *Le Nouvel âge des musées* – Armand Colin, 2007.
- WAHNICH (Sophie), dir. – *Fictions d'Europe : la guerre au musée (Allemagne, France, Grande-Bretagne)* – Editions des archives contemporaines, 2003.

Mémoire et histoire.

- AUGE (Marc) – *Les Lieux de mémoire du point de vue de l'ethnologue* – Gradhiva, 1989.
- BECKER (Annette) – *La Guerre et la Foi : de la mort à la mémoire (1914-1930)* – Armand Colin, 1994.
- BECQUET (Valérie) et LINARES (Chantal de) – *Quand les jeunes s'engagent* – L'Harmattan, 2005.
- BENAMOU (Georges-Marc) – *Un mensonge français : retours sur la guerre d'Algérie* – Robert Laffont, 2003.
- BERNOU-FIESELER (Anne) et THEOFILAKIS (Fabien) – *Dachau : mémoire et histoire de la déportation* – Tirésias, 2006.
- BERTRAND (Pierre) – *L'oubli. Révolution ou mort de l'histoire* – PUF, 1975.
- BODER (David P.) – *Je n'ai pas interrogé les morts* – Tallandier, 2006.
- BRANCHE (Raphaëlle) – *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?* – Seuil, 2005.
- CANDAU (Joël) – *Anthropologie de la mémoire* – Presses universitaires de France, 1996.
- CANDAU (Joël) – *Mémoire et identité* – Presses universitaires de France, 1998.
- CANINI (Gérard), directeur – *Mémoire de la Grande Guerre : témoins et témoignages*, actes du colloque de Verdun, 12-14 juin 1986 – Presses universitaires de Nancy, 1989.
- CAUJOLLE (Christian), directeur – *Photographier la guerre ? Bosnie, Croatie, Kosovo* – Editions de l'Imprimeur/Historial de la Grande Guerre, 2000.
- CESAIRE (Aimé) – *Nègre je suis, nègre je resterai. Entretiens avec Françoise Vergès* – Albin Michel, 2005.
- CŒURE (Sophie) – *La Mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique (de 1940 à nos jours)* – Payot, 2007.
- COLL. – *La mémoire historique : interroger, construire, transmettre* – Actes du colloque du 17 au 19 mars 2005, Presses de l'université d'Angers, 2006.
- CRUBELLIER (Maurice) – *La Mémoire des Français : recherches d'histoire culturelle* – Henri Veyrier, 1991.
- DORION (Anne-Noémie) – *Le devoir de mémoire des compagnons de la libération* – in Le Figaro, 2007.
- FERENCZI (Thomas) dir. – *Devoir de mémoire droit à l'oubli ?* – Editions complexe, 2002.
- FERRO (Marc) – *L'Histoire sous surveillance* – Calmann-Lévy, 1985.
- FERRO (Marc) – *Le livre noir du colonialisme. XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance* – Robert Laffont, 2003.
- FERRO (Marc) – *Le Ressentiment dans l'Histoire* – Odile Jacob, 2007.
- HAAS (Pierre) – *De la désolation à la victoire* – Editions de Fallois, 2007.
- HALBWACHS (Maurice) – *Les Cadres sociaux de la mémoire (1925)* – Albin Michel, 1994.
- HALBWACHS (Maurice) – *La Mémoire collective et le Temps (1947)* – Cahiers internationaux de sociologie, 1996.

- HALBWACHS (Maurice) – *La Mémoire collective* (1950) – Albin Michel, 1997.
- HARBI (Mohammed) STORA (Benjamin) dir. – *La Guerre d'Algérie 1954-2004 : la fin d'une amnésie* – Robert Laffond, 2004.
- HAZAREESINGH (Sudhir) – *Le Saint Napoléon* – Tallandier, 2007.
- HILBERG (Raoul) – *La politique de la mémoire* – Gallimard, 1996.
- IGOUNET (Valérie) – *Histoire du négationnisme en France* – Seuil, 2000.
- JOUTARD (Philippe) – *La légende des camisards* – Gallimard, 1977.
- JOUTARD (Philippe) – *Ces voix qui nous viennent du passé* – Hachette, 1983.
- KLARSFELD (Serge), éditeur scientifique – *Loi du souvenir du martyr et de l'héroïsme : Yad Vashem*, discours prononcé à la Knesseth, le 12 mai 1953 par le professeur Ben-Zion Dinour – Fils et filles de déportés juifs de France, 2003.
- LE GOFF (Jacques) – *Histoire et mémoire* – Gallimard, 1988.
- LEVI (Primo) – *Le Devoir de mémoire* – Mille et une nuits, 1995.
- LOSURDO (Domenico) – *Le Révisionnisme en histoire* – Albin Michel, 2006.
- NAMER (Gérard) – *Mémoire et société* – Méridiens Klincksieck, 1987.
- NAMER (Gérard) – *Halbwachs et la mémoire sociale* – L'Harmattan, 2000.
- MARTIN (Jean-Clément) dir. – *La guerre civile entre histoire et mémoire* – Nantes, Ouest Editions, 1995.
- MARTIN (Jean-Clément) – *Violence et révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national* – Le Seuil, 2006.
- MENDES FRANCE (Pierre) – *Dire la vérité* – Tallandier, 2007.
- MONIOT (Henri), dir. – *Enseigner l'histoire : des manuels à la mémoire* – Peter Lang, 1984.
- MOUMEN (Abderahmen) – *Entre histoire et mémoire, les rapatriés d'Algérie* – Gandini, 2003.
- NICOLAIDIS (Dimitri), dir. – *Oublier nos crimes : l'amnésie nationale, une spécificité française ?* – Autrement, 2002.
- NORA (Pierre) – *L'Ere de la commémoration* – Gallimard, 1992.
- PROST (Antoine) – *Les Anciens combattants et la société française (1914-1939)* – Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977.
- RICŒUR (Paul) – *La Mémoire, l'Histoire, l'oubli* – Seuil, 2000.
- RIGNAC (Paul) – *Indochine : les mensonges de l'anticolonialisme* – Indo Editions, 2007.
- RIOUX (Jean-Pierre) – *La mémoire collective*, in *Pour une histoire culturelle* – Le Seuil, 1997, p. 325-353.
- ROBIN (Régine) – *La mémoire saturée* – Stock, 2003.
- SAINT-MARC (Hélène de) – *Notre histoire* – Les Arènes, 2002.
- SOUYRIS-ROLLAND (André) – *La Véritable histoire des chantiers de jeunesse* – CERPA, 2006.
- STORA (Benjamin) – *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie* – La Découverte, 1991.
- STREIFF (Gérard) – *Guy Môquet* – Le Temps des cerises, 2007.
- TODOROV (Tzvetan) – *Les Abus de la mémoire* – Arléa, 1995.
- TUBIANA (Maurice) – *N'oublions pas demain : mémoires* – Editions de Fallois, 2007.
- TUTIAUX-GUILLON (Nicole) et NOURRISSON (Didier), dir. – *Identité, mémoires, conscience historique*, actes du colloque de Lyon en novembre 2001 – Université de Saint-Etienne, 2003.
- VOISIN (André-Roger) – *L'école des poilus : l'enseignement de la guerre dans les écoles primaires de 1870 à 1914*, Cheminements 2007.
- VOVELLE (Michel) – *1789 : l'héritage et la mémoire* – Privat, 2007.
- WEIL (Patrick) – *Qu'est-ce qu'un Français ?* – Grasset, 2002.
- WIESEL (Elie) – « La Mémoire comme résistance », in MALET (Emile), dir., *Résistance et mémoire, d'Auschwitz à Sarajewo*, actes du colloque de Lyon en octobre 1992, Hachette, 1993.
- WIEVIORKA (Annette) – *Déportation et génocide : entre la mémoire et l'oubli* – Plon, 1992.
- WIEVIORKA (Annette) – *L'ère du témoin* – Plon, 1999.
- ZONABEND (Françoise) – *La mémoire longue. Temps et histoires au village* – Presses universitaires de France, 1980.

Politique et histoire : les conséquences des politiques mémorielles.

- AMALVI (Christian) – *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France* – Albin Michel, 1988.
- ANDRIEUX (Claire), LAVABRE (Marie-Claire) et TARTAKOWSKY (Danielle), dir. – *Politiques du passé, usages politiques du passé dans la France contemporaine* – Publications de l'Université de Provence, 2006.

- AUBERT (Nicole) – *Le culte de l'urgence. La société malade du temps* – Flammarion, 2003.
- BARCELLINI (Serge) et TODOROV (Tzvetan), dir. – « La Mémoire, entre Histoire et politique », *Cahiers français* n° 303 – La Documentation Française, juillet-août 2001.
- BAVEREZ (Nicolas) – *La France qui tombe* – Perrin, 2003.
- BENBASSA (Esther) – *La souffrance comme identité* – Fayard, 2007.
- BENBASSA (Esther) – *La République face à ses minorités* – Fayard, 2004.
- BOCHURBERG (Claude) – *L'Histoire bafouée ou la dérive relativiste* – L'Harmattan, 1992.
- BRUCKNER (Pascal) – *La tyrannie de la pénitence* – Grasset & Fasquelle, 2006.
- CENTLIVRES (Pierre), FABRE (Daniel), ZONABEND (Françoise) directeurs – *La fabrique des héros* – Editions de la maison des sciences de l'homme, 1998.
- CHAUMONT (Jean-Michel) – *La Concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance* – La Découverte, 2002.
- CHAUNU (Pierre) – *Le grand déclassement. A propos d'une commémoration* – Robert Laffond, 1989.
- « L'Etat et les mémoires », *Regards sur l'actualité* n° 325 – La Documentation française, novembre 2006.
- Comité pour la mémoire de l'esclavage – *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* – La Découverte, 2005.
- CLARKE (Robert) – *Il était une fois le temps* – Tallandier, 2005.
- DELPORTE (Christian) et DUPRAT (Annie) dir. – *L'événement. Images, représentations, mémoire* – Créaphis, 2003.
- DUPIN (Eric) – *L'hystérie identitaire* – Le Cherche-Midi, 2004.
- FINKIELKRAUT (Alain) – *La mémoire vaine. Du crime contre l'humanité* – Gallimard, 1989.
- FINKIELKRAUT (Alain) – *L'imparfait du présent. Pièces brèves* – Gallimard, 2002.
- GALLO (Max) – *Fier d'être français* – Fayard, 2006.
- GAUCHET (Marcel) – *La Démocratie contre elle-même* – Gallimard, 2002.
- GAUCHET (Marcel) – *La condition historique* – Gallimard, Folio, 2003.
- GAUCHET (Marcel) – *Un monde désenchanté ?* – Les éditions de l'Atelier, 2004.
- GIRARDET (Raoul) – *Mythes et mythologies politiques* – Le Seuil, 1986.
- GLISSANT (Edouard) – *Mémoires des esclavages : la fondation d'un centre national pour la mémoire des esclavages et de leurs abolitions* – Gallimard, 2007.
- GROSSER (Alfred) – *Les identités difficiles* – Presses de la FNSP, 1996.
- HARTORG (François) et REVEL (Jacques) dir. – *Les usages politiques du passé* – Editions de l'EHESS, 2001.
- HARTORG (François) – *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps* – Le Seuil, 2003.
- HARTORG (François) – *Evidences de l'histoire. Ce que voient les historiens* – Editions de l'EHESS, 2005.
- HEERS (Jacques) – *L'Histoire assassinée : les pièges de la mémoire* – Editions de Paris, 2006.
- JEANNENEY (Jean-Noël) – *Le bicentenaire de la révolution française. Rapport au président de la République* – La documentation française, 1990.
- JEANNENEY (Jean-Noël) – *La République a besoin d'histoire* – Seuil, 2000.
- JEANNENEY (Jean-Noël) – *L'histoire va-t-elle plus vite ? Variations sur un vertige* – Gallimard, 2001.
- JUILLARD (Jacques) – *Le malheur français* – Flammarion, 2005.
- « L'Etat et les mémoires » – *Regards sur l'actualité* n°325, novembre 2006 – coordonné par Isabelle Flahault.
- LACROIX (Michel) – *Le culte de l'émotion* – Flammarion, 2001.
- LEBLANC (Sandrine) – *Politique du pardon* – Presses universitaires de France, 2002.
- LEONARD (Yves), dir. – « La mémoire entre histoire et politique » – *Les cahiers français*, 303, juillet-août 2001.
- NAMER (Gérard) – *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France de 1945 à nos jours* – Papyrus, 1983.
- MIQUEL (Pierre) – *Lettre ouverte aux bradeurs de l'histoire* – Albin Michel, 1981.
- MÜLLER (Bertrand), dir. – *L'histoire entre mémoire et épistémologie. Autour de Paul Ricœur* – Payot, 2005.
- NOIRIEL (Gérard) – *A quoi sert l'identité nationale ?* – Agone, 2007.
- NOIRIEL (Gérard), dir. – *L'identification. Genèse d'un travail d'Etat*, Belin, 2007.
- NORA (Pierre) et GAUCHET (Marcel) – *Le Débat : Histoire, politique, société* – Gallimard, 1980.
- MARSEILLE (Jacques) – *la guerre des deux France. Celle qui avance, celle qui freine* – Plon, 2004.
- ORY (Pascal) – *Une nation pour mémoire, 1889, 1939, 1989* – Presses de la FNSP, 1992.
- PROCHASSON (Christophe) – *L'empire des émotions. Des historiens dans la mêlée* – Démopolis, 2008.
- REMOND (René) – *Quand l'Etat se mêle de l'histoire* – Stock, 2006.
- RICHARD (Michel) – *La république compassionnelle* – Grasset, 2006.

- RIOUX (Jean-Pierre) – *La France perd la mémoire : comment un pays démissionne de son histoire* – Perrin, 2006.
- RIOUFOL (Ivan) – *La fracture identitaire* – Fayard, 2007.
- ROUSSO (Henry) – *La hantise du passé* – Textuel, 1998.
- SANSOT (Pierre) – « Du bon et du moins bon usage de la commémoration », in JEUDY (Henri-Pierre), directeur, *Patrimoines en folie*, Maison des sciences de l'homme, 1990.
- SAVARESE (Eric) – *La Guerre des mémoires* – Non Lieu, 2007.
- TAGUIEFF (Pierre-André) – *Usage de l'oubli* – Le Seuil, 1988.
- TAGUIEFF (Pierre-André) – *La République enlisée. Pluralisme, communautarisme et citoyenneté* – Editions des Syrtes, 2005.
- TERRAS (Christian) – *Les Faussaires de l'Histoire* – Golias, 1999.
- TERRAY (Emmanuel) – *Face aux abus de mémoire* – Actes Sud, 2006.
- TRAVERSO (Enzo) – *Le passé, mode d'emploi. Histoire, mémoire, politique* – La Fabrique éditions, 2005.
- VIDAL-NAQUET (Pierre) – *Les Assassins de la mémoire* – La Découverte, 1987.
- VIDAL-NAQUET (Pierre) – *L'Histoire est mon combat* – Albin Michel, 2006.
- WINOCK (Michel) – *Parlez-moi de la France* – Plon, 1995.

Autres disciplines ou domaines.

- BOULANGER (Philippe) et TROCHET (Jean-René), dir. – *Où en est la géographie historique ?* – L'Harmattan, 2005.
- BUFFETAUT (Yves) – *Atlas de la Première Guerre mondiale* – Autrement, 2007.
- CALLU (Agnès) et LEMOINE (Hervé) – *Des archives sonores au témoignage oral, guide de recherche en sciences sociales* – Belin, 7 tomes, 2005.
- DEMOULE (Jean-Paul), sous la dir. de., *La France archéologique, vingt ans d'aménagements et de découvertes*, Hazan, 2004.
- DESCAMPS (Florence), dir. – *Les Sources orales et l'Histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux* – Bréal, 2006.
- FREMONT (Armand) – *Aimez-vous la géographie ?* – Flammarion, 2005.
- FURET (François) sous la présidence de – *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place, patrimoine déplacé* – Actes des entretiens du Patrimoine, Editions du Patrimoine/Fayard, 1997.
- LE GOFF (Jacques) sous la présidence de – *Patrimoine et passions identitaires* – Actes des entretiens du Patrimoine, Editions du Patrimoine/Fayard, 1998.
- LOUBES (Olivier) – *L'école et la patrie. Histoire d'un désenchantement (1914-1940)* – Belin, 2001.
- NOIRIEL (Gérard) – *Atlas de l'immigration en France* – Autrement, 2007.
- NORA (Pierre) sous la présidence de – *Science et conscience du patrimoine* – Actes des entretiens du Patrimoine, Editions du Patrimoine/Fayard, 1997.
- NORA (Pierre) et TOURNEBOEUF (Patrick) – *Le temps suspendu... les Archives nationales* – Filigranes Editions, 2006.
- ROUSSO (Henry) sous la présidence de – *Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France* – Actes des entretiens du Patrimoine, Editions du Patrimoine/Fayard, 2003.
- SIBILLE (Claire), dir. – *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* – La Documentation française, 2007.
- VEYRAT-MASSON (Isabelle) – *Quand la télévision explore le temps. L'histoire au petit écran, 1953-2000* – Fayard, 2000.
- WALLENBORN (Hélène) – *L'Historien, la parole des gens et l'écriture de l'Histoire : le témoignage à l'aube du XXIe siècle* – Labor, 2006.
- « Une cité pour les Archives nationales », *Les Français et leurs archives* – Fayard, 2002.

Annexe 6

Liste des personnalités rencontrées

L'ordre qui a été retenu est celui des dates des premiers entretiens certaines personnalités ayant été rencontrées à plusieurs reprises. Je tiens à les remercier très vivement pour le temps et les conseils qu'elles ont bien voulu m'accorder.

Les noms précédés d'un astérisque correspondent aux personnalités qui ont bien voulu nous adresser leurs observations par écrit.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma reconnaissance et ma gratitude à Monsieur Charles Personnaz, chef du bureau de l'action culturelle et muséographique de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense, pour ses conseils avisés et pour avoir partagé avec moi, depuis plusieurs mois, la conviction de la nécessité et de l'intérêt de ce projet.

Je tiens aussi à remercier mes correcteurs attentifs : Madame Christine Gouriellec, Mademoiselle Corinne Maréchal et Monsieur Sébastien Studer.

Madame Marie-Paule Arnauld, directrice du musée des monuments français – 22 novembre 2007

Général de brigade (2S) Robert Bresse, directeur du musée de l'armée – 3 décembre 2007

Monsieur Jean-Jacques Aillagon, président de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles – 4 décembre 2007

Madame Marie-Hélène Joly, adjointe au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense – 5 décembre 2007

Monsieur Thierry Sarmant, conservateur en chef à la bibliothèque nationale de France, directeur-adjoint du département des monnaies, médailles et antiques – 5 décembre 2007

Général de corps d'armée Bruno Dary, gouverneur militaire de Paris – 7 décembre 2007

Madame Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France – 13 décembre 2007

Madame Isabelle Neuschwander, directrice des Archives nationales – 13 décembre 2007

Monsieur Christian Piotre, secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense – 13 décembre 2007

Monsieur Jean-Paul Bodin, directeur adjoint du cabinet du ministre de la défense – 14 décembre 2007

Monsieur Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine – 14 décembre 2007

Madame Kristine Glucksmann, conseillère au cabinet du ministre de la défense – 18 décembre 2007

Monsieur Jean-François Hébert, directeur de cabinet de la ministre de la culture et de la communication – 18 décembre 2007

Monsieur Georges-Marc Benamou, conseiller à la présidence de la République – 18 décembre 2007

Monsieur Eric Garandeau, conseiller technique culture et communication à la présidence de la République – 18 décembre 2007

Madame Aline Sylla-Walbaum, conseiller technique culture et communication auprès du premier ministre – 18 décembre 2007

Madame Paule René-Bazin, conservatrice générale du patrimoine – 20 décembre 2007

Monsieur Eric Lucas, directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense – 20 décembre 2007

Madame Francine Mariani-Ducray, directrice des musées de France – 2 janvier 2008

Monsieur Max Polonowski, directeur du musée des plans reliefs – 2 janvier 2008

Madame Marie-Christine Labourdette, conseillère de la ministre de la culture et de la communication – 11 février 2008

Madame Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la bibliothèque de documentation contemporaine, et du musée d'histoire contemporaine – 12 février 2008

Madame Irène Paillard, adjointe à la directrice de la bibliothèque de documentation contemporaine – 12 février 2008

Monsieur Max Gallo, académicien – 13 février 2008

Monsieur Henri Guaino, conseiller du Président de la République – 19 février 2008

Madame Bénédicte Durand, conseillère technique chargée des sciences humaines du ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur – 4 mars 2008

Général d'armée Bruno Cuche, chef d'état-major de l'armée de terre – 5 mars 2008

Vice-amiral d'escadre Louis de Contenson chef du service historique de la défense – 5 mars 2008

Monsieur Philippe Riffaut, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat délégué à la défense et aux anciens combattants – 5 mars 2008

Monsieur l'ambassadeur Elie Barnavi, historien, directeur scientifique du musée de l'Europe – 7 mars 2008

Monsieur Nicolas Esgain, historien, chef de projet Tempora du musée de l'Europe – 7 mars 2008

Madame Isabelle Benoit, historienne, chargée des relations internationales et de la recherche, Tempora, musée de l'Europe – 7 mars 2008

Monsieur Christophe Beaux, président directeur général de la Monnaie de Paris – 10 mars 2008

Madame Marie-Hélène Dumeste, chef du projet du département culture du secrétariat d'Etat à l'Outre mer – 12 mars 2008

Madame Verges, historienne, présidente du comité pour la mémoire de l'esclavage – 12 mars 2008

Monsieur François-Xavier Dieuville, conseiller au cabinet du secrétaire d'Etat à l'Outre-mer – 12 mars 2008

Monsieur Alain Pillepich, historien, membre de l'Institut Napoléon – 13 mars 2008

Monsieur Pierre Nora, académicien, historien, directeur de recherche et président du comité « liberté pour l'histoire » – 19 mars 2008

Madame Nicole Pot, directrice générale de l'Institut national de recherches archéologiques préventives – 19 mars 2008

Monsieur Paul Salmona, directeur de l'Institut national de recherches archéologiques préventives – 19 mars 2008

Monsieur Philippe Parizot, chargé de mission auprès du président de la cité des sciences et de l'Industrie – 19 mars 2008

Madame Joëlle Pijaudier-Cabot, conservatrice en chef du patrimoine, directrice des musées de la ville de Strasbourg – 20 mars 2008

Madame Monique Fouks, directrice du musée historique de Strasbourg – 20 mars 2008

Monsieur Jean-Pierre Rioux, historien, inspecteur général de l'éducation nationale – 26 mars 2008

Monsieur Fabrice d'Almeida, historien, professeur des Universités, directeur de l'Institut d'histoire du temps présent – 26 mars 2008

* Monsieur Olivier Guyotjeannin, historien, professeur à l'Ecole nationale des Chartes – 28 mars 2008

Colonel Le Bastard, Secrétaire général de l'Ordre de la Libération – 28 mars 2008

Monsieur Vladimir Trouplin, conservateur du musée de l'Ordre de la Libération – 28 mars 2008

* Madame Marie-Paule Jungblut, directrice du musée d'Etat de Luxembourg, ancien directeur-fondateur du musée de l'Europe d'Aix-la-Chapelle – 28 mars 2008

Monsieur Franklin Picard, président de l'Institut des Archives sonores – 31 mars 2008

Monsieur Laurent Gervereau, historien, président de l'Institut des Images – 1 avril 2008

Monsieur Patrick Baudoin, député, rapporteur à l'assemblée nationale du budget défense – 2 avril 2008

Monsieur Guillaume Piketti, historien, directeur de recherche à l'Institut d'études politiques de Paris – 4 avril 2008

Madame Florence Descamps, historienne, maître de conférence à l'Ecole pratique des hautes études – 8 avril 2008

Monsieur Jean-Jacques Becker, historien, président du centre de recherche de l'Historial de la Grande Guerre – 9 avril 2008

* Monsieur Guillaume de Fonclare, historien, directeur de l'Historial de la Grande Guerre – 9 avril 2008

* Madame Catherine Cuenca, conservateur en chef du Patrimoine au CNAM et chef du projet de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain – 15 avril 2008.

Madame Marie-Hélène Jouzeau, directrice du musée du château des ducs de Bretagne – 26 avril 2008

Monsieur Jacques Frémeaux, historien, professeur des Universités, Sorbonne-Paris IV – 30 avril 2008